

SCHÉMA

DÉPARTEMENTAL

des services aux familles

2016 - 2020

La parentalité



La petite enfance



*L'enfance
et la jeunesse*



Sommaire

Préambule	p. 5 à 6
Cadre d'intervention des partenaires signataires	p. 7 à 8
Eléments de diagnostic départemental	p. 9 à 13
Au regard des priorités départementales générales	p.14 à 18
Créer un observatoire départemental des services aux familles Améliorer la lisibilité de l'offre et des dispositifs existants : petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité	
Au regard des priorités départementales spécifiques à chaque thématique	p. 19 à 57
La parentalité	(p. 20 à 28)
La petite enfance	(p. 29 à 43)
L'enfance/jeunesse	(p. 44 à 57)
Les différentes instances de gouvernance du Schéma	p. 58 à 63
Modification et résiliation du Schéma	p.64
Signature du Schéma	p.65
Annexes	p.66 à 14
Eléments de diagnostic départemental	(p. 68 à 114)
Documents petite enfance	(p.115 à 126)
Documents enfance/jeunesse et parentalité	(p. 127 à 136)
Plans d'orientations stratégiques – Actions prioritaires pour 2017	(p. 137 à 140)
Glossaire	p.141

Préambule

La circulaire ministérielle du 22 janvier 2015 relative au déploiement des schémas départementaux des services aux familles engage l'ensemble des préfets à signer dans leur département un schéma départemental des services aux familles en partenariat avec les Caf, les Msa et les départements.

Cette démarche partenariale et de coordination des politiques relatives à l'accueil de la petite enfance et à l'accompagnement de la parentalité, mobilise les institutions et les acteurs locaux qui concourent à l'offre de services sur le département de la Sarthe.

Le Schéma départemental des services aux familles vise à moderniser la politique familiale pour plus de services et surtout mieux adaptés aux besoins des familles. Il doit permettre une coordination indispensable des partenaires, élaborer une cartographie des besoins prioritaires, pour une meilleure offre et définir une politique concertée entre les différents signataires du schéma.

En Sarthe, l'Etat, le Département, la Msa et la Caf ont engagé une première démarche de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité qui s'est traduite par la signature d'une convention début 2015.

Il s'agissait pour les signataires d'amorcer la démarche d'élaboration du Schéma départemental des services aux familles, en réalisant un diagnostic local et en élaborant un plan d'action pour le soutien à la parentalité.

Dans la continuité de cette démarche, en février 2016, un document cadre pour la mise en œuvre du Schéma départemental des services aux familles a été signé entre l'Etat, le Département, la Msa, la Caf, l'Udaf et l'association des maires et adjoints de la Sarthe.

Ce document précise les valeurs qui fondent l'engagement des partenaires, les objectifs du schéma, le calendrier et la méthode d'élaboration. Il confie le pilotage opérationnel à la Caf de la Sarthe.

Ainsi les signataires s'engagent à travailler autour d'orientations stratégiques, définies localement à partir d'un diagnostic partagé au regard des priorités nationales suivantes :

- *Développer* l'offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales, en s'appuyant sur la complémentarité des modes d'accueil.
- *Faciliter* l'accès des familles vulnérables (familles en situation de précarité, familles monoparentales, familles confrontées aux situations de handicap, etc.) aux services d'accueil de la petite enfance et à l'offre de soutien à la parentalité pour garantir l'universalité d'accès et la mixité.
- *Mailler* progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité, en proposant des outils visant à mieux articuler l'accueil du jeune enfant et les actions de soutien à la parentalité.
- *Faciliter* une action coordonnée des acteurs sur le territoire.

Ils font le choix d'élargir le champ du Schéma départemental à la politique enfance-jeunesse afin de favoriser une approche globale des enjeux éducatifs pour les familles et de l'articuler avec les différents dispositifs et schémas existants (contrat ville, contrat éducatif local, observatoire des politiques jeunesse, schéma directeur de l'animation de la vie sociale, schéma départemental de coopération intercommunale, schéma unique du Département...).

La démarche d'élaboration du Schéma départemental des services aux familles s'est appuyée sur une phase de concertation partenariale pour l'élaboration du diagnostic partagé menée de février à juin 2016.

En complément du travail de recueil de données statistiques (Caf, Département, Éducation Nationale, etc...), des données qualitatives ont été recueillies dans le cadre de tables rondes sur la petite enfance et l'enfance-jeunesse. 31 participants ont été mobilisés, représentants d'acteurs divers (institutions, collectivités territoriales, associations...) engagés dans une réflexion commune pour concourir à la définition des enjeux forts sur le département en matière de services aux familles.

Une synthèse des éléments du diagnostic ainsi que les pistes d'orientations ont été présentées au comité de pilotage du 30 juin 2016.

La dynamique instaurée est à maintenir au cours de la phase de mise en œuvre du schéma.

Les partenaires signataires

Les institutions signataires du Schéma départemental des services aux familles sont l'État, la Caf, le Département, la Msa, l'association des maires et adjoints de la Sarthe.

Elles animent le Comité de pilotage du Schéma départemental des services aux familles.



Afin de soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et professionnelle, le gouvernement s'est fixé pour objectif de développer de façon conséquente les places d'accueil des jeunes enfants, assurées tant par les structures d'accueil collectif que par les assistants maternels, ainsi que la préscolarisation des enfants de moins de trois ans.

Ainsi, la convention d'objectifs et de gestion (Cog) conclue entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour la période 2013-2017 prévoit, au moyen d'un fonds d'investissement et d'accompagnement spécifique, la création de solutions d'accueil au sein des établissements d'accueil du jeune enfant et des possibilités d'accueil supplémentaires par les assistants maternels. Des fonds nationaux sont également prévus pour développer le soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire : lieux d'accueil enfants parents (Laep), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), médiation familiale et espaces de rencontre.

Les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité sont conduites par de nombreux acteurs dont le défaut de coordination peut nuire à leur efficacité. C'est pourquoi, afin de donner à cette politique prioritaire le cadre d'action qui lui fait défaut, il a été décidé l'élaboration de schémas départementaux des services aux familles.

Le Schéma départemental des services aux familles ne doit pas être un dispositif supplémentaire mais une opportunité forte pour renforcer la dynamique partenariale afin de corriger les inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux droits.

Madame ORZECOWSKI Corinne
Préfète de la Sarthe



La Caf de la Sarthe s'est particulièrement mobilisée pour aboutir à la réalisation du Schéma départemental des services aux familles, convaincue que cette démarche partenariale rejoint pleinement les objectifs et les axes d'intervention prioritaires de notre politique d'action sociale :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec leur environnement et leur cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelles des personnes et des familles.

Le schéma s'appuie sur une vision globale et partagée des besoins des familles et des enjeux sur le territoire départemental et infra-départemental entre les différents acteurs.

La bonne information des familles, l'accessibilité à tous, la réduction des inégalités territoriales, l'implication des publics, la promotion de l'égalité des chances doivent constituer la plus-value des actions portées par les acteurs du Schéma départemental des services aux familles.

Madame BAUGUITTE Marie-France
Directrice de la Caf de la Sarthe



La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au Département le rôle de chef de file de l'action sociale afin de construire, avec tous les acteurs, des réponses aux besoins et aux attentes de tous les sarthois. Ce rôle a été conforté par la loi NOTRe.

La participation du Département au Schéma départemental des services aux familles s'inscrit dans le cadre de ses compétences et de son schéma unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015-2019, élaboré au travers d'une démarche transversale et partenariale.

La coopération, la coordination, la prévention et l'anticipation des situations à risque, l'adaptation de l'offre et de l'accompagnement, l'expérimentation sont notamment au cœur du schéma unique pour apporter une réponse adaptée dans un cadre partenarial. L'une des actions du schéma unique est de développer le soutien à la famille, avec pour objectifs d'accompagner tout parent dans l'exercice de la parentalité, de renforcer l'action des professionnels et de développer la solidarité intergénérationnelle au sein des familles et de la société.

Au titre de ses compétences, la participation du Département repose notamment sur :

- l'intervention de ses équipes en territoires dans le cadre de leurs missions, au travers du service de Protection maternelle et infantile chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant par des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans et des Circonscriptions de Solidarité départementale chargées d'organiser les services d'action sociale,
- ses missions en matière d'agrément et de formation des assistants maternels ainsi que d'agrément et de surveillance des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,
- les missions et l'action du Service de l'Aide sociale à l'enfance au titre la prévention.

Enfin, en complément de ses compétences, le Département apporte un soutien à différents dispositifs, notamment l'aide aux actions liées à la fonction parentale ainsi que l'aide départementale aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et les maisons d'assistants maternels pour l'équipement ou l'acquisition de matériel, au titre d'une création ou d'une extension, dans le cadre des crédits qui sont inscrits chaque année au budget départemental.

Monsieur LE MÈNER Dominique
Président du Conseil Départemental de la Sarthe



L'essentiel & plus encore

La MSA Mayenne Orne Sarthe conduit une politique d'action sanitaire et sociale dont les axes sont définis dans un Plan d'Action Sanitaire et Sociale pluri-annuel, qui fait partie de la Convention d'objectif et de gestion 2016-2020.

Les actions développées ciblent les ressortissants agricoles, à toutes les périodes de la vie, ainsi que les territoires ruraux.

Parmi les orientations de notre organisme, figurent pour une part importante les interventions en faveur des familles.

Pour la période 2016-2020, la finalité qui a été retenue concerne « l'accompagnement et le soutien des parents dans leurs rôles et responsabilités parentales ».

Les actions envisagées portent notamment sur :

- le soutien à la fonction parentale,
- la contribution au développement des politiques familiales,
- l'accès aux vacances et aux loisirs.

Aussi, la MSA souhaite s'engager au travers du Schéma départemental des services aux familles de la Sarthe, qui est en cohérence avec les orientations et enjeux de sa politique familiale.

Madame PILETTE Véronique
Directrice de la Msa Mayenne Orne Sarthe

Des éléments du diagnostic départemental

Les éléments de diagnostic présentés constituent une synthèse du diagnostic des besoins des familles de la Sarthe, auquel est adossé le schéma départemental des services aux familles. Il a vocation à être enrichi, complété et actualisé de façon régulière.

La Sarthe et sa population

(cf Diagnostic- Données générales de population et territoire)

Une population concentrée au cœur du département autour de la ville du Mans

60 % des habitants vivent sur le pôle urbain du Mans ou dans l'une des communes de sa couronne. Les autres points de concentration se situent aux limites départementales, au nord, à l'ouest et au sud du Mans, ainsi que sur le territoire de vie de Sablé sur Sarthe.

Une typologie des territoires de vie très spécifique

Au nord, à l'ouest et au sud du Mans ainsi que sur le territoire de vie de Sablé sur Sarthe se regroupe une population plutôt jeune vivant en campagne urbanisée. Ce type de territoire se rencontre en Pays de Loire.

Au sud et à l'ouest de la 2^{ème} couronne du Mans, on trouve aussi des territoires de vie à la population plutôt jeune. Sur ces territoires, les habitants sont proches des services mais éloignés de l'emploi. Cette typologie de territoire est peu fréquente en province. On la trouve plus fréquemment en Ile de France, dans la grande couronne des grandes villes.

Le département compte 7 quartiers prioritaires situés sur deux territoires de contrat ville.

- 5 quartiers prioritaires se situent sur trois communes de la communauté urbaine Le Mans Métropole : Ronceray Glonnières Vauguyon, les Sablons, l'Épine Le Mans), Bellevue Carnac (Le Mans – Couaines), Chaoué Perrières (Allonnes)
- 2 quartiers prioritaires se situent sur la communauté de communes de Sablé sur Sarthe : Montreux, La Rocade

Les habitants des quartiers prioritaires représentent 5 % des Sarthois, la part des moins de 14 ans varie entre 20,6 % et 26,8%. Dans ces quartiers, la part des personnes à bas revenus oscille entre 54,3 % et 68 % contre 19,8% en Sarthe.

9 421 allocataires résident dans un quartier prioritaire, soit 10 % des allocataires de la Caf de la Sarthe. Sur ces quartiers, trois-quarts des habitants sont couverts par la Caf, contre moins de la moitié sur le département.

Une faible croissance démographique

Avec 567 682 habitants au 1er janvier 2012, le département de la Sarthe regroupe 16 % de la population régionale.

La croissance de la population est négative dans les grandes communes de la Sarthe. C'est dans les zones périphériques aux pôles urbains que la dynamique de la population est la plus importante.

Sur la période 2007-2012:

- Le taux d'accroissement annuel moyen de la population est de 0,4 %. Il est en grande partie lié à l'accroissement naturel de la population (0,3 %). Il est inférieur à celui de la région et de la France métropolitaine qui sont respectivement de + 0,8 % et + 0,5 % sur la même période.
- Le taux de natalité est de 12,3%, celui de la France métropolitaine est de 12,7 % et celui de la région est de 12,8 %
- Le taux de mortalité est de 9,1 % contre 8,4% sur la région.

En 2012, la Sarthe enregistre un indice de vieillissement de 75,5 % supérieur à celui des Pays de la Loire (69,5 %) et de la France Métropolitaine (70,6 %).

Une répartition des familles en corrélation avec la typologie des territoires

(cf diagnostic Sdsf – connaître les familles – répondre à leurs besoins)

La Sarthe compte 71 756 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans, soit 26,1 % des ménages.

La répartition des familles au regard de l'âge des enfants est étroitement liée aux différentes périodes de développement des pôles urbains et de périurbanisation des zones rurales, ainsi qu'au type d'habitat auquel les familles ont accès.

De même, l'évolution du nombre de familles avec enfants est différente selon les zones géographiques :

- au nord, à l'est et au sud-est du département, le nombre de familles avec enfants est en baisse (- 14,9 % à Mamers, - 7,8 % à Saint Calais, - 7,2 % à Château du Loir),
- au centre du département deux tendances sont observées, sur les communes à proximité immédiate du Mans (1ère couronne), le nombre de familles avec enfants est en baisse, au-delà le nombre de familles avec enfants a augmenté entre 2007 et 2012,
- au sud du département, on constate une progression du nombre de familles sur les communes des environs de La Flèche et, dans une moindre mesure, sur les communes autour de Sablé sur Sarthe.

Parmi les familles, 17 999 sont des mono parents, soit 21,3 % des familles avec enfants. Le poids des mono parents parmi les familles est plus important en Sarthe que sur la région des Pays de Loire (19,5%). Ces familles sont fortement présentes dans les pôles urbains, mais aussi dans les communes rurales de l'est du département.

La majorité des familles avec enfants ont un ou deux enfants de moins de 25 ans à charge. Néanmoins les familles de trois enfants et plus représentent près d'une famille sur cinq. Leur poids est très important sur les communes du nord et de l'est. Ces familles se trouvent dans des zones rurales relativement isolées.

75 % des familles avec enfants sont allocataires de la Caf (59 085 au 31 décembre 2015). Le nombre de familles allocataires Caf avec enfants a augmenté plus faiblement que le nombre total d'allocataires.

Cette évolution n'est pas identique selon les territoires. A la périphérie du département, le nombre d'allocataires avec enfants a tendance à diminuer, contrairement aux communes en périphérie, éloignées du Mans, où le nombre de familles avec enfants tend à augmenter.

Eléments de diagnostic départemental – photographie sarthoise

LA SARTHE ET SA POPULATION

Une population concentrée au centre du département et résidant en majorité en zones périurbaines

- 60 % des habitants vivent sur le pôle urbain du Mans ou dans l'une des communes de sa couronne
- 42 % des sarthois vivent en zones périurbaines
- 2/3 des communes en Sarthe comptent moins de 1 000 habitants

Une population familiale

- 71 756 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans (Insee 2012)
- 59 085 familles allocataires (Caf 2015)
- Un nombre important de familles sur :
 - Le Mans et sa première couronne
 - Les principaux autres pôles urbains : Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, La Ferté-Bernard

Une faible croissance démographique (année de référence : 2012)

- 567 682 habitants, soit 16 % de la population régionale
 - Une faible croissance dans les grandes communes
 - Une dynamique de population dans les zones périphériques des pôles urbains
- Un taux de natalité (+ 12,3 %) similaire à celui de la région (+ 12,8 %)
- Un taux de mortalité (9,1 %) supérieur à celui de la région (+ 8,4 %)
- Un indice de vieillissement (75 %) supérieur à celui de la région (69,5 %)

Un indicateur de précarité :

- 10 % de taux de chômage en Sarthe (9,9 % en France – Insee 2^{ème} trimestre 2016)

DES BESOINS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT IMPORTANTS ET MULTIPLES

- 6 664 naissances en Sarthe en 2014
- Près de 42 000 enfants âgés de moins de 6 ans, dont 50 % sont âgés de moins de 3 ans (Caf 2014)
- Baisse de 5 % du nombre d'enfants de moins de 6 ans (entre 2010 et 2015)
- Une concentration au centre et au sud-ouest (grands pôles urbains et communes adjacentes)

Une offre d'accueil présentant des disparités territoriales

- Un taux de couverture départementale petite enfance de 95,7 %, en 2015, tous modes d'accueils confondus, marqué par une sur représentativité de l'accueil individuel
- Une dynamique de développement de places d'accueil qui se poursuit et se concentre dans les zones prioritaires (47 % des communes sont classées en zones prioritaires de niveau 1)

L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

- 21 % des familles sont monoparentales en Sarthe (19,5 % en Pays de la Loire)
- 1 famille sur 5 est qualifiée de « nombreuse » (3 enfants et plus). Ces familles sont concentrées dans les zones rurales isolées (communes Nord et Est du département)
- 1 735 familles avec enfants vivent une séparation (2015)

LOISIRS DES ENFANTS ET ENGAGEMENT DES JEUNES EN SARTHE

- Près de 86 000 jeunes âgés de 6 à 17 ans (Insee 2012) → 15 % de la population sarthoise
- Une concentration au centre et au sud-ouest de la Sarthe (grands pôles urbains et communes adjacentes)
- Hausse de 3,6 % du nombre d'enfants âgés de 6 à 17 ans (entre 2010 et 2015)

Une offre d'accueil développée présentant des disparités territoriales

- 65 % des 6-11 ans peuvent bénéficier d'un accueil périscolaire
- 94 % des 6-11 ans peuvent bénéficier d'un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires
- 62% des 12-17 ans peuvent bénéficier d'un accueil jeunes

Au regard des priorités départementales générales

Créer un observatoire départemental des services aux familles

L'observatoire des services aux familles... Un outil au service du Schéma départemental des services aux familles

L'observation sur le territoire départemental contribue à définir des orientations et à apporter des réponses en matière d'information aux familles. Les différents diagnostics locaux et l'histoire des dispositifs montrent la nécessité de mobiliser des compétences axées d'une part, sur l'animation des réseaux d'acteurs et d'autre part, sur l'analyse des données locales.

La mise en place de l'observatoire départemental devra faciliter la mise en œuvre concrète du Schéma des services aux familles.

Cet observatoire doit être un outil pour favoriser le pilotage opérationnel du Schéma départemental des services aux familles en collectant des informations, des données statistiques afin de les exploiter et de les restituer.

Les objectifs

Cet observatoire doit alimenter la réflexion et aider à la définition des priorités départementales proposées à l'instance décisionnelle. Il vise notamment à améliorer la lisibilité de l'offre et des dispositifs existants en direction des familles.

Il induit une nouvelle pratique d'analyse et une relation plus cohérente entre acteurs décideurs.

Il s'agit d'organiser un projet commun d'observation pour tous les acteurs parentalité, petite enfance et enfance/jeunesse du département en s'appuyant sur l'existant, et notamment sur les autres observatoires.

L'observation s'inscrit à la fois sur un plan méthodologique et sur un plan de production (statistiques, outils d'évaluation, etc.).

Cet observatoire repose sur une dominance qualitative des actions développées tout en exploitant des données quantitatives.

La proximité des acteurs pour l'observation des services aux familles produit de nouvelles habitudes de travail et une dynamique départementale nouvelle, associant des professionnels, représentants institutionnels et associatifs autour d'une thématique générique : « Les services aux familles » et non plus par l'approche des différentes tranches d'âge.

Les missions générales de l'observatoire des services aux familles

- *Rassembler* différentes données quantitatives et qualitatives sur les offres de service.
- *Contribuer* au développement de la connaissance fine du territoire de la Sarthe, notamment en matière de parentalité.
- *Identifier* des actions innovantes, concourant à l'expérimentation sur des territoires prioritaires en recherchant de nouvelles synergies d'actions.
- *Diffuser* l'ensemble des informations recueillies, analysées.

Les fonctions de l'observatoire des services aux familles

- *Une fonction de veille* : à travers une photographie territoriale, une collecte d'informations et une synthèse des différentes actions. Il s'agit d'apprécier les situations à l'échelle de certains territoires et d'observer les évolutions pour réajuster l'offre des services aux familles.
- *Une fonction d'anticipation* : à travers un regard pointu sur les difficultés repérées par le diagnostic du Sdsf. Il s'agit d'avoir une vision prospective sur les différents territoires du département (zones urbaines, zones rurales).
- *Une fonction de transmission* : à travers un espace d'échanges et de partage d'analyses. Les travaux de l'observatoire alimentent un éclairage sur des spécificités territoriales. Ils nourrissent le débat des partenaires pour réfléchir à des choix et définir des axes prioritaires.

Cet observatoire permet de mettre en débat les visions du territoire, de soutenir la nécessaire réflexion dans la mise en œuvre des politiques locales.

Cette nouvelle forme d'observation repose sur une volonté forte d'être au plus près des familles.

La mise en œuvre de l'observatoire

On repère trois étapes dans la mise en œuvre de l'observatoire départemental :

- *Définir* une problématique centrale et des objectifs d'observation communs à l'ensemble des institutions signataires du Sdsf.
- *Recueillir*, actualiser des données et des informations permettant de répondre aux besoins de connaissance exprimés par l'ensemble des partenaires pour proposer de nouvelles actions en direction des familles.
- *Analyser* les informations recueillies pour les croiser entre elles et identifier des axes de travail = *laboratoire d'expériences, projets novateurs*.

La constitution de l'observatoire repose sur une représentation institutionnelle/associative à vocation départementale avec, notamment, des représentants des signataires du Schéma départemental de services aux familles.

Une rencontre plénière trimestrielle ainsi que des temps de travail individuels ou en petits groupes seront organisés.

Des groupes de travail thématiques pourront être constitués en fonction des axes retenus, associant des professionnels de terrain du champ de la petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité. Ils seront animés par les membres de l'observatoire en fonction de la thématique.

Les résultats de ces travaux d'observation seront transmis aux instances de gouvernance du Schéma départemental des services aux familles à travers des documents de formes diverses : rapport annuel d'observation, synthèse de projets réalisés, note de valorisation d'action via les différents sites internet.

La durée du cycle de l'observation peut être d'un an ou plus afin de coïncider avec le rythme majoritaire des phases habituelles de réflexion, d'action et de bilan des opérateurs.

L'objectif est de fournir à l'observatoire des données assez récentes et d'offrir une vision globale annuelle. Cela facilitera la compréhension et la prise en compte des demandes et des besoins des divers publics. Les indicateurs démographiques et socio-économiques seront mis à jour chaque année.

L'observatoire pourra s'appuyer également sur les travaux menés par les autres observatoires et notamment institutionnels.

A noter : en complément de ces différentes instances, l'observatoire s'appuiera sur l'expertise des différents réseaux d'acteurs existants en particulier sur l'observatoire sarthois des politiques de jeunesse et sur les commissions de validation de projets relatifs aux dispositifs développés par la Caf et ses partenaires.

Améliorer la lisibilité de l'offre et des dispositifs existants : petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité

Les constats

Les diagnostics établis sur le département et les échanges entre les partenaires montrent que l'offre de service n'est pas lisible pour les familles.

Par ailleurs, les sites internet, outils à destination des familles et des partenaires pour diffuser des informations en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de parentalité manquent de lisibilité. On constate également un manque d'actualisation et de valorisation des informations sur certains sites internet et de coordination des différents partenaires concernant la communication en ligne (peu ou absence de mise en lien des sites internet).

Cela peut générer de l'incompréhension pour les familles et les professionnels des secteurs de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la parentalité qui recherchent une information claire et actualisée.

Les enjeux

Pour améliorer la lisibilité de l'offre :

- *Améliorer* l'information des familles pour un meilleur accès aux droits et aux services
- *Optimiser et/ou de développer* l'information sur les sites internet (mon-enfant.fr, sarthe.fr, site éducation nationale, site Msa, sites internet locaux).

- *Etablir* un diagnostic territorial complet des structures assurant des missions d'information des familles sur le département. Au-delà des structures s'adressant directement aux parents (Pmi, Ram...), d'autres structures accueillant des jeunes (Mda, points d'accueil écoute jeunes...) proposent aussi des informations auprès des familles.
- Renforcer les missions d'information de l'ensemble des structures accueillant les familles.
- Aller au-devant des familles de manière proactive dans certaines situations (grossesse, handicap...) pour donner aux parents les informations et les conseils dont ils ont besoin.
- Mieux coordonner la communication des différents partenaires, en particulier la communication en ligne (renvoi de tous les partenaires vers un site ressource, comme mon-enfant.fr).

Pour optimiser et développer l'information sur les sites internet :

- *Etablir* un état des lieux complet (recensement des objectifs) des sites internet existants sur le département assurant des missions :
 - d'information pour les parents et les professionnels du secteur de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la parentalité,
 - de services en ligne (faire une demande d'accueil, faire une estimation du coût d'un accueil petite enfance, etc.).
- *Poursuivre* l'optimisation et le développement de l'information sur des sites internet différents:
 - Poursuivre la mise à jour des informations relatives à la petite enfance, à l'enfance-jeunesse et à la parentalité pour les familles et les professionnels.
 - Poursuivre le recensement des actions locales et des services destinés aux parents.
 - Déployer le service de demande d'un mode d'accueil en ligne et les informations relatives aux disponibilités d'accueil (site internet *mon-enfant.fr*).
- *Diversifier* des actions de promotion des sites internet auprès des futurs parents, des familles et des professionnels intervenant auprès des parents :
 - Actions en direction des partenaires à l'échelle départementale et locale.
 - Actions en direction des familles.

L'observatoire mis en place dans le cadre du schéma sera mobilisé pour effectuer le recensement précis des différentes voies d'information.

Orientation stratégique

Améliorer la lisibilité de l'offre et des dispositifs existants en direction des familles, des enfants et des jeunes

Axes de travail	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Imaginer une nouvelle pratique d'analyse facilitant la relation acteurs/décideurs.	<ul style="list-style-type: none">• Créer un observatoire des services aux familles, un outil pour :<ul style="list-style-type: none">▪ Collecter des données quantitatives et qualitatives sur les offres de service,▪ Identifier des actions innovantes,▪ Diffuser l'ensemble des informations recueillies, analysées.
<ul style="list-style-type: none">• Mieux communiquer pour favoriser l'accès de tous à l'offre de loisirs :<ul style="list-style-type: none">▪ Travailler à la mise en cohérence des différentes aides individuelles aux vacances et aux loisirs proposées par les différents partenaires.▪ Valoriser les départs en séjours collectifs et réaffirmer leurs valeurs	<ul style="list-style-type: none">• Organiser une table ronde départementale annuelle entre les institutions concernées et les différents opérateurs pour renforcer la connaissance des différentes offres, notamment l'information en ligne.• Réaliser une campagne de communication départementale sur les séjours collectifs organisés par les collectivités locales, les fédérations d'éducation populaires.
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'information et l'accessibilité des services aux familles :<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcer l'information des familles sur les actions et les services petite enfance, enfance/jeunesse, parentalité pour une communication lisible et adaptée.▪ Développer l'interconnaissance des partenaires.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en ligne des informations sur toutes les actions parentalité (mon-enfant.fr).• Développer des outils de communication et d'information sur les actions parentalité à destination de partenaires.• Recenser les supports de communications et leurs canaux de diffusion :<ul style="list-style-type: none">▪ Structures assurant des missions d'information (Pmi, Ram)▪ Sites de communication en ligne (mon-enfant.fr, Caf.fr, Département)
<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre l'information des familles afin d'assurer un meilleur accès à l'offre d'accueil du jeune enfant :<ul style="list-style-type: none">▪ Optimiser et développer l'information à travers les différents supports de communication.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour des informations relatives à la petite enfance.• Déployer le service de demande d'un mode d'accueil en ligne et les informations relatives aux disponibilités d'accueil (mon-enfant.fr).

Au regard des priorités départementales spécifiques à chaque thématique



La parentalité

Éléments contextuels

Ces dernières années, au niveau national, les familles ont beaucoup évolué : un enfant sur deux vit hors mariage, un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale, un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée et un parent sur cinq déclare avoir souvent rencontré des difficultés dans l'éducation de ses enfants. Les familles sont par ailleurs confrontées à l'émergence de nouvelles questions telles que la complexification des relations parents/école ou l'utilisation importante d'internet par les jeunes. Face à ces changements, les attentes ont évolué.

Ainsi, face aux évolutions des familles, lesquelles peuvent s'accompagner de fragilités, différents leviers sont prévus pour développer une offre diversifiée et mieux structurée, en vue de réduire les inégalités d'accès pour les parents :

- Les Lieux d'accueil enfants – parents (Laep)
- La médiation familiale et les espaces de rencontre
- Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- Le Réaap et les différents appels à projet parentalité (Innove.familles, dossier spécifique parentalité)

Mais au-delà de ces dispositifs, à la fois spécifiques et complémentaires, nationaux et locaux, l'offre s'appuie également sur :

- Le travail social
- L'action des structures Avs (centres sociaux et espaces de vie sociale)

Alors même que l'efficacité des nombreuses initiatives développées localement pour accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, a été mise en évidence dans plusieurs rapports publics incitant leur développement, les services de soutien à la parentalité restent très inégalement répartis sur le territoire.

Définition sociologique de la parentalité

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant ; quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant »

Constats et enjeux

Les familles disposent d'un grand nombre de services et de dispositifs de soutien à la parentalité : médiation familiale, espace de rencontre, lieux d'accueil enfants-parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, les centres sociaux, les espaces de vie sociale, la Maison départementale des adolescents, les consultations Pmi, etc.

Ces services et actions sont parfois peu connus, peu accessibles géographiquement. Un des objectifs de ce schéma est de programmer, d'organiser leur développement et de les faire connaître de telle sorte que l'accès des familles à ces services soit plus rapide, plus simple et plus fortement ancrés dans les territoires dans une logique de proximité.

Prise en compte des réalités des familles d'aujourd'hui

Sur cet axe transversal, il est important d'insister sur la prise en compte de la diversité des situations familiales d'aujourd'hui, avec des points de vulnérabilité sur lesquels une attention particulière doit être portée, et dont la connaissance doit être approfondie.

D'une manière générale, il s'agit de construire des actions adaptées au quotidien des familles, permettant des réponses de proximité aux questions de tous les parents.

Prise en compte des réalités territoriales

L'enjeu est de proposer des actions et des projets qui s'adressent à tous les parents, en allant dans les lieux où ils se trouvent.

Il convient d'être particulièrement attentif à l'information et aux relais d'information pour tous les publics.

Les forces repérées :

- Une volonté politique d'accompagner les familles
- Un nombre important de dispositifs à mobiliser
- Une plus-value des actions développées par les structures d'animation de la vie sociale

Les faiblesses repérées :

- Un manque de lisibilité des actions parentalité
- Absence de réseau d'acteurs identifié

Des objectifs à atteindre

- La médiation familiale

La cible départementale prévoit que l'augmentation du nombre de mesures de médiation familiale permette de couvrir 6 % du nombre d'affaires nouvelles présentées aux juges des affaires familiales (Jaf).

- Les Laep

L'indicateur départemental fixe un objectif de développement à hauteur d'un Laep pour 5 300 enfants. Il ne s'agit pas d'un indicateur de résultat, mais celui-ci peut être une cible à atteindre.

- Les actions spécifiques parentalité (Réaap)

L'objectif à atteindre est l'accompagnement de 10 % des familles allocataires.

Des dynamiques d'acteur qui concourent à la mise en œuvre de la politique parentalité

En Sarthe, la politique d'appui à la parentalité est structurée au sein de plusieurs instances départementales : le comité départemental de la médiation familiale, le comité départemental des Clas et le comité départemental de soutien à la parentalité (Cdsp), tous pilotés par la Caf.

L'État, le Département et la Caf ont signé début 2015, la convention qui vise à coordonner la mise en œuvre des dispositifs de soutien à la parentalité et à définir une politique concertée entre les différentes institutions signataires.

Le 15 décembre 2015, le comité départemental de soutien à la parentalité a été mis en place.

C'est dans le cadre du Schéma, que le pilotage et la mise en œuvre des actions sur cette thématique seront assurés.

Des commissions techniques et thématiques suivront de manière plus approfondie les actions et les dispositifs de soutien à la parentalité.

Une parentalité Plurielle

Des dispositifs en direction de tous les parents

Les réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

Les actions d'accompagnement à la parentalité, portées par les parents eux-mêmes, leur permettent de s'appuyer sur des pairs et de s'inscrire dans une démarche participative au sein de laquelle ils sont acteurs à part entière.

Le Réaap est un réseau d'institutions, d'associations et de structures qui proposent des actions, des activités pour, par et avec les parents. Il a un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui et concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

Les actions varient aussi bien par la forme (groupes de paroles, conférences, ateliers parents-enfants etc...) que par les thèmes abordés.

Ces dispositifs possèdent une grande souplesse dans leur mise en œuvre, mais la grande diversité d'actions menées peut rendre l'offre difficilement lisible pour les familles.

En Sarthe, ce sont potentiellement **7 156¹** familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans qui peuvent être concernées par une action Réaap.

En Sarthe, le réseau des acteurs parentalité a été mis en veille au profit de deux autres leviers financiers : « appel à projets spécifiques parentalité » cofinancés par la Caf et le Département, et le dispositif propre à la Caf « Innove.familles »

L'appel à projet parentalité

Les actions financées dans le cadre de l'appel à projet spécifique ont pour objectif d'aider les parents à répondre aux questions qu'ils se posent et de prévenir les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés.

¹ Source Insee 2012

Quelques éléments 2015 (remontées Cnaf) :

- 55 actions financées dont 30 actions nouvelles
- 104 animateurs rémunérés et 116 bénévoles
- 1 843 familles différentes ayant participé aux actions
- 26 structures financées dont 11 centres sociaux

Innove.familles

Une évaluation partagée des dispositifs séjours sociaux et loisirs familiaux a amené, en 2014, à l'expérimentation d'Innove.familles, outil au service de l'accompagnement de la parentalité et de la dynamique locale. Cet outil s'appuie sur une démarche participative des familles.

Le professionnel accompagne un groupe de parents et d'enfants, dans la mise en place de projets innovants favorisant un engagement du groupe et facilitant la dynamique locale. Il permet d'inscrire la parentalité sur le champ de l'insertion, dans un tissu social.

En 2015, ce sont 12 porteurs de projets qui ont expérimenté ce nouvel outil.

121 familles, soit 146 adultes et 259 enfants, se sont approprié cette nouvelle démarche

Des besoins spécifiques d'accompagnement

Liés à des moments clés nécessitant un soutien ou un accompagnement

La séparation est désormais un événement fréquent dans la vie des familles.

En 2015, en Sarthe, ce sont **1 735²** familles avec enfants qui vivent une séparation.

Parmi les dispositifs de soutien à la parentalité, la médiation familiale et les espaces de rencontre ont plus spécifiquement pour but de prévenir la rupture du lien familial, d'apaiser les conflits familiaux et de favoriser une coparentalité responsable.

La médiation familiale se définit comme un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes, concernées par des situations de rupture ou de séparation. Elle est principalement portée par deux associations que la Caf reconnaît, puisqu'elles sont éligibles au financement de la prestation de service.

En 2014, 3 276 affaires nouvelles soumises au Jaf et au Tgi.

Nombre d'entretiens d'information préalable à la médiation : 1 024

Nombre de bénéficiaires d'entretiens d'information préalable : 1 630

Nombre de médiations terminées : 588

² Donnée Caf

Les espaces de rencontre sont des lieux permettant à un enfant de rencontrer le parent avec qui il ne réside pas habituellement, ou de faire l'objet d'une remise à un parent (passerelle), lorsque le passage d'un parent à l'autre ne peut s'effectuer sereinement au domicile, au moment du départ en week-end ou en vacances, ou simplement en visite à la journée ou à la demi-journée.

L'espace de rencontres peut être saisi de deux façons, soit judiciairement, soit directement par les personnes intéressées.

« Le Point soleil », géré par l'association Sauvegarde Mayenne Sarthe est le seul espace rencontre.

En 2014, 201 situations pour 294 enfants :

- 82 enfants (0-5 ans)
- 123 (0-6 ans)
- 75 (11-15 ans)
- 14 (16-18 ans)

1 431 visites et 348 passerelles

Liés à des facteurs potentiels de fragilité

On part du postulat que certains facteurs de fragilité peuvent entraîner une parentalité complexe.

Il ne s'agit pas d'affirmer que ces familles sont nécessairement fragiles, mais bien d'identifier les facteurs susceptibles de générer un besoin potentiel en matière d'accompagnement à la parentalité.

En 2015, les familles nombreuses, familles de trois enfants et plus, représentent près d'une famille sur cinq.

106 familles avec naissance multiple vivent en Sarthe.

17 999 familles parmi les familles de Sarthe sont monoparentales, ce qui représente 21,3% des familles avec enfants.

● *Focus sur les familles avec un enfant en situation de handicap*

Afin de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, la caf propose deux dispositifs facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des Eaje et des Alsh.

En 2015 :

- 58 enfants âgés de moins de 6 ans, bénéficiaires de l'Aeeh, ont fréquenté un Eaje
- 200 enfants âgés de 6 à 12 ans, bénéficiaires de l'Aeeh, ont fréquenté un Alsh

Dans le cadre du réseau petite enfance et handicap, une enquête et une table ronde ont permis aux parents de s'exprimer sur leurs besoins et leurs envies. Il conviendra de porter une attention particulière à cette parentalité spécifique, dans le cadre du Schéma.

Autres structures et dispositifs contribuant à l'accompagnement des parents

Au-delà des dispositifs, d'autres actions participent à l'accompagnement des parents dans leur rôle de parents. Elles se situent au croisement de l'action sociale des Caf, des politiques éducatives, et de la prévention des inégalités. A ce titre, elles peuvent constituer une offre complémentaire.

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale

De nombreuses actions de soutien à la parentalité visent à promouvoir la participation des parents et à s'appuyer sur leurs propres ressources. En ce sens, les centres sociaux et les espaces de vie sociale peuvent constituer un lieu privilégié de mise en œuvre d'interventions dans ce domaine.

L'action en direction des familles constituant un axe transversal de leurs missions, nombre de leurs activités peuvent rentrer dans le champ des Schémas départementaux des services aux familles.

Ces structures sont reconnues pour leur capacité à faire projet sur un territoire. Sur le champ de la parentalité, elles occupent une place importante dans la coordination des actions.

L'aide à domicile en direction des familles

Les techniciens d'intervention sociale et familiale ou les auxiliaires de vie sociale interviennent au domicile pour accompagner les familles confrontées à des événements fragilisant la vie familiale.

Les Tisf effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement. Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de leurs interventions.

Le parrainage de proximité³

C'est la construction d'une relation affective privilégiée instituée entre un enfant et sa famille et un bénévole. Ce parrainage repose sur des valeurs d'échanges, de réciprocité et sur la confiance au travers de visites régulières, de temps d'activité et de loisirs partagés. Le projet de parrainage s'élargit à des temps d'échanges entre le parrain et le parent, temps qui contribuent au soutien à la fonction parentale.

Les actions développées par les travailleurs sociaux des différentes institutions Caf, Département, Msa :

- Les actions autour de l'arrivée d'un enfant (valorisation du lien parents-enfants)
- Les actions autour de la séparation «être parent après la séparation »
- etc.

³ Action portée par Udaf 72

Orientation stratégique ①

Renforcer la proximité des actions parentalités et la diversité des portes d'entrées pour cibler un maximum de parents

Axes de travail	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Repérer les territoires peu couverts par les actions parentalité et développer le maillage territorial en réponse aux besoins des parents	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'observation sociale et l'évaluation partagée en matière d'accompagnement à la parentalité• Approfondir la connaissance des besoins des familles (enquête, groupe de paroles participatifs...)
<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir le développement d'actions diversifiées pour accompagner les familles dans toute leur diversité	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir l'appel à projet spécifique et la coordination des financements• Coordonner et rendre visible les actions en s'appuyant sur la fonction d'animation• Faire vivre et développer les réseaux locaux
<ul style="list-style-type: none">• S'engager pour le maintien des liens parents-enfants : accompagner la coparentalité suite aux séparations familiales	<ul style="list-style-type: none">• Mieux faire connaître la médiation familiale• Planifier le développement de l'offre pour réduire les inégalités d'accès (notamment en milieu rural)
<p>Pérenniser et renforcer l'offre de médiation familiale et développer l'offre en espace de rencontres</p>	<ul style="list-style-type: none">• Déterminer des articulations entre les offres de service Caf et les services de médiation familiale (exemple : être parent après la séparation)
<p>Développer et structurer une offre de service spécifique pour le maintien des liens parentaux en cas d'incarcération d'un parent</p>	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les associations intervenant sur cette problématique.



La petite enfance

Éléments contextuels

Sur le département, différents acteurs institutionnels mènent une politique volontariste en faveur de la petite enfance dans l'objectif d'accompagner les familles ayant de jeunes enfants (0/6ans), quels que soient leur situation socio-professionnelle et leur lieu de vie.

La politique petite enfance en Sarthe intervient à plusieurs niveaux :

- L'accueil du jeune enfant
- La Protection maternelle et infantile (service Pmi)
- L'information et l'accompagnement des parents
- Le versement de prestations familiales individuelles

La coopération entre les différentes institutions partenaires en matière de petite enfance est active sur le département. Cependant, elle est ponctuelle et se révèle structurée en fonction de thématiques précises. C'est le cas du réseau petite enfance et handicap, coordonné par la Caf depuis 2012. Il vise à fédérer et coordonner des professionnels du secteur médico-social et de la petite enfance pour travailler sur des projets facilitant l'accueil d'enfants en situation de handicap en Eaje et/ou chez les assistants maternels.

Cette coopération reste encore peu structurée en l'absence d'une Commission départementale d'accueil du jeune enfant (instance en veille). Des temps de réflexion entre le Département et la Caf ont lieu de manière régulière sur la thématique petite enfance.

Le travail engagé a confirmé la volonté des différents acteurs de la petite enfance de mieux se coordonner et de mieux articuler cette politique avec celle de l'enfance-jeunesse et de la parentalité, tout en respectant leur spécificité.

Définition sociologique de la petite enfance

La petite enfance constitue un stade du développement humain. Traditionnellement, cette période fait référence aux individus âgés de 0 à 6 ans (scolarisation obligatoire à partir de cet âge). C'est un groupe d'âge étroitement lié à celui des adultes. L'enfant dépend de la situation de ses parents (sociale, professionnelle, culturelle, résidentielle...) et plus largement de sa famille. Cette réalité renvoyant plus concrètement à la question de sa prise en charge⁴.

Constats et enjeux

Prise en compte des réalités des familles ayant de jeunes enfants (0/6ans) d'aujourd'hui

L'enjeu est de proposer un accueil du jeune enfant de qualité, adapté aux attentes et aux besoins des familles, notamment en ce qui concerne l'évolution de leurs modes de vie.

Prise en compte des réalités territoriales sur le département

L'enjeu est de mieux connaître les disparités territoriales et les évolutions à moyen terme en matière d'accueil du jeune enfant afin d'anticiper les réponses à construire sur le plan quantitatif et qualitatif. (Cf. document annexe : synthèse table ronde petite enfance)

⁴ Insee

Les forces repérées :

- Une offre d'accueil petite enfance satisfaisante
- Une harmonisation et un développement de l'offre petite enfance (pôle petite enfance et fonctions de coordination) sur certains secteurs
- La présence de réseaux à l'échelle départementale (réseau Ram) pour assurer un meilleur accès à l'accueil du jeune enfant

Les faiblesses repérées :

- Couverture de l'accueil collectif peu élevée sur certains territoires (manque de places dans les Eaje, y compris sur les territoires qui en sont dotés)
- Des inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant :
 - Des disparités territoriales au niveau de l'offre petite enfance proposée
 - Des territoires sous-couverts concernant l'offre petite enfance
- Une offre d'accueil qui s'adapte lentement pour répondre aux besoins spécifiques des familles : familles ayant un enfant handicapé, familles en insertion professionnelle, travaillant en atypie
- Une coordination insuffisante et peu structurée entre les acteurs de l'insertion professionnelle et de la petite enfance

Des dynamiques d'acteurs qui concourent à la mise en œuvre des politiques petite enfance

Réseau Petite enfance et handicap

En 2010, une étude a été réalisée par la Caf. L'objectif est d'améliorer qualitativement la prise en charge et d'augmenter le nombre de jeunes enfants en situation de handicap accueillis au sein d'Eaje ou chez des assistants maternels.

Ces différents travaux ont fait émerger la nécessité de créer un réseau Peh. Coordonné par la Caf, il a été mis en place en octobre 2012. Il regroupe des professionnels issus du secteur de la petite enfance et du médico-social. En 2016, 23 structures (institutionnelles/associatives) sont représentées par 38 professionnels.

Animé par la Caf, cet espace partenarial vise à fédérer et coordonner un ensemble d'acteurs départementaux du champ du handicap et de la petite enfance pour :

- Créer des habitudes de travail permettant de faire évoluer les pratiques ;
- Améliorer l'information auprès des familles ;
- Accompagner la mise en place d'expériences novatrices facilitant l'accueil de l'enfant en situation de handicap en Eaje ou chez les assistants maternels.

Au fil du temps, différentes commissions de travail thématiques ont été mises en place. Des outils ont été créés (guide répertoire/charte d'engagement), un événementiel a été organisé fin 2014.

Plusieurs pistes d'actions ont été dégagées dans chacune des commissions de ce réseau. Elles sont intégrées au Schéma départemental des services aux familles. La thématique handicap est abordée dans cette démarche de manière transversale (petite enfance/enfance-jeunesse/parentalité).

Réseau Relais assistants maternels

Depuis 1997, un réseau départemental des animatrices de Ram est coordonné par la Caf. Au fil des années, de nombreux Ram ont été créés et le nombre d'animatrices Ram a augmenté. Aujourd'hui, 57 animatrices Ram du département se regroupent autour de temps de travail collectif et d'échange au quotidien. Cet espace impulse une dynamique à même de faciliter la mise en commun et l'échange entre les animatrices.

Ainsi, le travail en réseau permet, lors des cinq journées plénières ou de commissions thématiques :

- d'organiser l'échange sur les pratiques professionnelles,
- d'assurer l'accompagnement des professionnels,
- de favoriser l'harmonisation des pratiques,
- de produire des outils techniques communs (réactualisation/adaptation),
- de contribuer à la professionnalisation des animateurs tout en luttant contre leur éventuel isolement,
- de valoriser les actions des Ram et de mettre en place des actions partenariales à l'échelle du département (service département).

Il est important de noter que depuis 2 ans, une collaboration a été mise en place entre la Caf et le Service Pmi du Département (service Semafor). Différents sujets d'actualité ont montré la nécessité que les services du Département s'impliquent au sein du réseau Ram pour un travail d'échanges réguliers.

Des jeunes enfants et des structures facilitant l'accueil du jeune enfant

(A noter : Cf. annexe diagnostic « Les jeunes enfants »)

Quelques chiffres sur la population des jeunes enfants

- 6 664 naissances en Sarthe en 2014
- 37 042 enfants âgés de moins de 6 ans, dont 18 160 âgés de moins de 3 ans en 2015
- 5 521 enfants différents ont été accueillis en Eaje, soit 3,7 enfants/place en 2015
- 15 406 enfants de moins de 6 ans ont été accueillis chez un assistant maternel agréé en 2015 :
 - 60 % des enfants ont moins de 3 ans
 - 40 % ont entre 3 et 6 ans
- 847 enfants de moins de 3 ans scolarisés en 2015-2016
- 31 575 familles avec au moins un enfant de moins de 6 ans, dont 93 % sont allocataires Caf

Des structures facilitant l'accueil du jeune enfant

Les Relais assistants maternels

Ce sont des lieux d'accueil, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et les professionnels de la petite enfance. L'animation est assurée par un professionnel de la petite enfance.

Ce service gratuit propose :

- aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences,
- aux (futurs) parents des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil,
- aux enfants accueillis chez les assistants maternels des temps d'éveil et de socialisation à travers des ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.)

34 Ram couvrent de manière significative le département pour 40,70 Equivalent temps plein (Etp). Actuellement le ratio départemental est de 1 Etp pour 150 assistants maternels actifs.

L'accueil du jeune enfant

En Sarthe, la situation est globalement satisfaisante car le taux de couverture départementale petite enfance se situe à 94,7%, chiffre élevé au regard de la moyenne nationale qui s'élève à 54 %.

L'accueil collectif

Les établissements d'accueil collectif regroupent diverses catégories d'établissements : multi-accueils, crèche collective, micro-crèche, halte-garderie, crèche familiale.

Il s'agit de structures qui proposent aux enfants de moins de 6 ans des accueils réguliers, occasionnels ou d'urgence à temps plein ou à temps partiel.

Ces structures sont soumises à une autorisation d'ouverture, après avis des services de la Pmi :

- soit du président du Conseil départemental si le gestionnaire est public,
- soit du maire de la commune d'implantation de l'Eaje si le gestionnaire est privé.

Elles sont soumises au respect d'une réglementation prévue dans le Code de la Santé publique.

Parmi les modes de garde formels, l'accueil collectif est le plus plébiscité par les parents. A la naissance de leur enfant, un tiers des parents souhaitent obtenir une place en Eaje. Ils sont rassurés par la prise en charge de leur enfant par une équipe pluridisciplinaire et par la perspective de sa socialisation.

59 Eaje sont implantés sur le département. L'offre de ce type d'accueil est en progression en Sarthe puisque le nombre de places est passé de 1 387 en 2012 à 1 484 en 2014.

Cependant, elle reste faible sur le département. Le nombre moyen de places pour 100 enfants de moins de 3 ans s'élève à 7,3. Il est inférieur de 10 points à la moyenne nationale⁵.

Au-delà de la moyenne départementale, des disparités sont constatées au niveau local quant au(x) type(s) d'offre(s) proposée(s) et à l'adéquation offre/demande.

L'accueil individuel

Parmi les modes de garde formels, le recours à un assistant maternel est le plus répandu en France. Le département compte un réseau dense d'assistants maternels agréés (5 947 au 31/12/2015), proposant 22 125 places.⁵ Le nombre moyen de places pour 100 enfants de moins de 3 ans s'élève à 52, il est supérieur de 20 points à la moyenne nationale.⁶

Ces chiffres sont à nuancer avec le taux d'activité de ces professionnels qui se situe autour de 70 % et avec l'âge des enfants accueillis : 60 % des enfants de moins de 3 ans sont accueillis par un assistant maternel.⁷

Le département connaît par ailleurs un constant développement des Maisons d'assistants maternels (Mam) depuis 2010.

Cette modalité d'exercice professionnel introduite par la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010 permet à deux, au minimum, et jusqu'à quatre assistants maternels agréés de se regrouper au sein d'un même local.

Ils peuvent y accueillir chacun au maximum quatre enfants simultanément, en fonction de la capacité d'accueil du local et de l'autorisation individuelle d'accueil de chaque assistant maternel.

28 sont implantées en Sarthe. Ce mode d'accueil individuel représente actuellement 334 places au regard des agréments des assistants maternels. 11 Mam sont en projet pour une ouverture éventuelle en 2016-2017.⁸

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans (année scolaire 2015/2016)

Les enfants peuvent aussi être accueillis en école maternelle dès l'âge de 2 ans. Le département a connu une progression de son taux de scolarisation depuis 2013, notamment dans les zones d'éducation prioritaires (42,4 % en REP+ et 28,7% en REP).

Dix postes spécifiques sont dédiés à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, dont cinq dans les zones d'éducation prioritaire. Les conditions de scolarisation des enfants de « moins de 3 ans » sont assurées aussi dans les autres écoles, même si elles ne disposent pas d'une classe spécifique, dans la limite des places disponibles. Toutes les écoles scolarisant des enfants de "moins de trois ans" sont accompagnées et associées aux formations proposées par la mission maternelle en lien avec l'équipe de circonscription.

Tous les acteurs sont mobilisés pour réussir le développement de cette scolarisation. Il s'agit notamment d'améliorer la coordination entre l'Éducation nationale et les acteurs des politiques sociales et familiales dans les territoires, afin de mieux informer les parents d'élèves de la possibilité et de l'intérêt de scolariser leurs enfants dès l'âge de 2 ans. Un partenariat de qualité s'est établi avec les collectivités locales et les structures petite enfance pour développer des "actions passerelles".

⁵ Données 2014 (BO – Avril 2016)

⁶ Caf – Imaje 2014

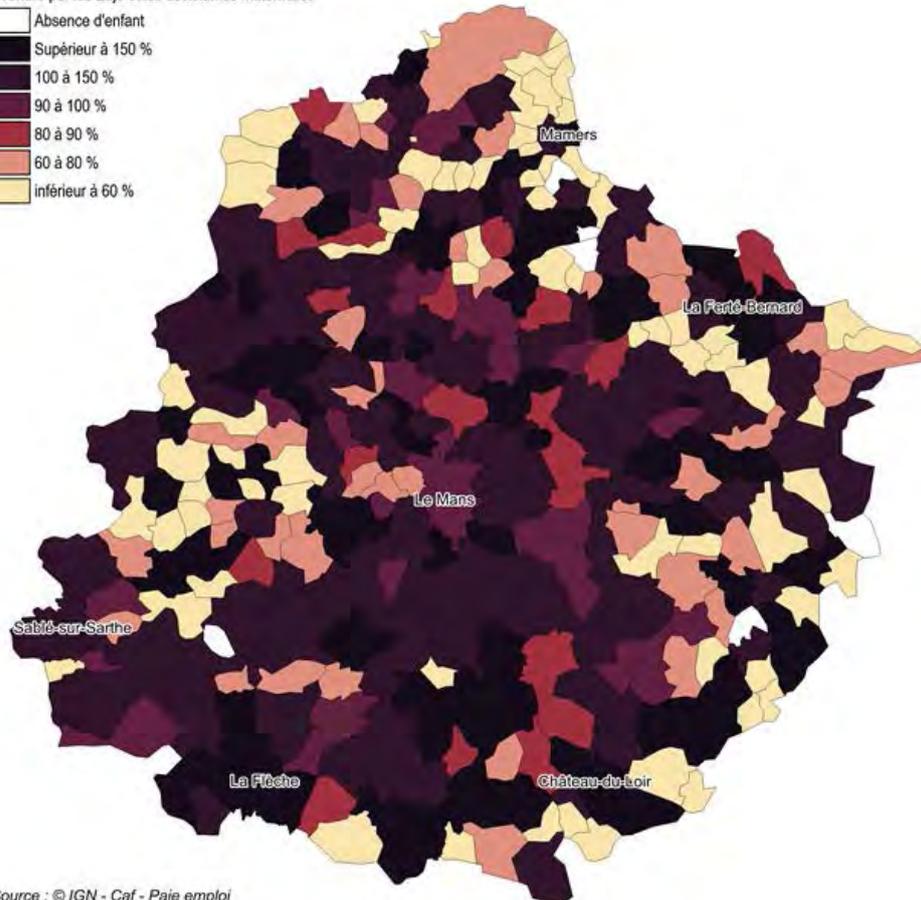
⁷ Caf – Imaje 2014

⁸ Données Département – Juin 2016

Quelques indicateurs de tension

- L'indicateur de couverture « du besoin en mode de garde »

Taux de couverture des enfants de moins de 3 ans avec parents actifs
Couverture par les Eaje et les assistantes maternelles



Source : © IGN - Caf - Paje emploi

Calcul du taux de couverture :

$$\frac{\text{Nb de place en Eaje} + \text{Nb de places assistante maternelle}}{\text{Nb enfants de 0 à 2 ans avec parents actifs}}$$

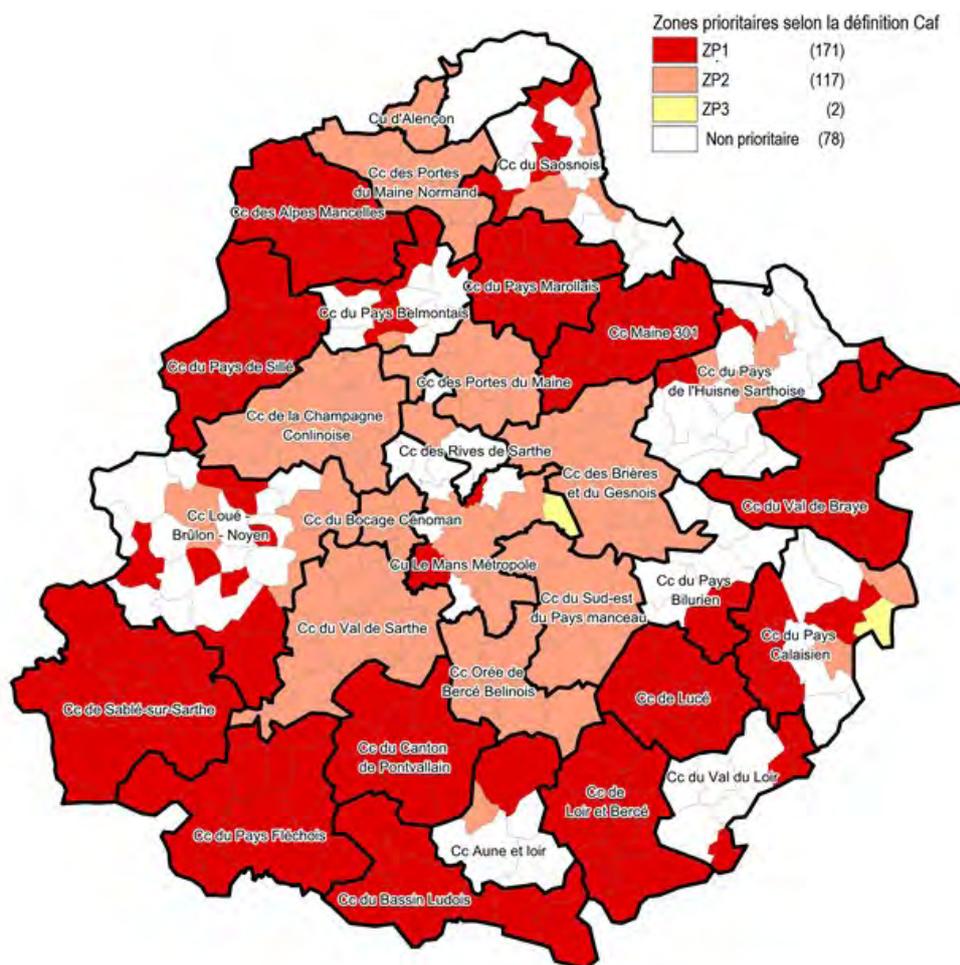
Commentaires :

Plus de 12 000 enfants sont potentiellement demandeurs de garde sur le département en 2015. Le taux de couverture départemental de cette population est de 95,7 %. Cependant 214 communes, soit 58 % des communes sarthoises, possèdent un taux de couverture des moins de 3 ans potentiellement demandeurs de garde, supérieur à celui du département.

127 communes ont un taux de couverture de 100 à 150 %, regroupant ainsi 4 400 enfants de moins de 3 ans de parents actifs et demandeurs potentiels de garde.

Ces communes sont surtout situées au centre (deuxième couronne du Mans) ainsi qu'au sud-ouest de la Sarthe.

Territoires prioritaires pour le développement de l'offre d'accueil petite enfance



Commentaires :

En Sarthe, 290 communes sont identifiées comme zones prioritaires dans le cadre du rééquilibrage de l'offre d'accueil de la petite enfance.

47 % des communes sont classées en zones prioritaires de niveau 1 (ZP1). Cette catégorie concerne 11 communautés de communes et 41 communes isolées dont la majorité est située au sud, à l'ouest et à l'est de la Sarthe.

Les territoires de la première couronne du Mans ainsi que la communauté de communes des Portes du Maine Normand et 26 autres communes sont classés en zones prioritaires de niveau 2 (ZP2), représentant 32 % des communes sarthoises.

Les communes de Marolles-les-Braults, Saint-Calais et Champagné sont référencées comme zones prioritaires de niveau 3 (ZP3).

Une attention particulière en direction des familles selon leur situation socio-professionnelle

La réduction des inégalités sociales est une préoccupation nationale qui s'inscrit dans le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion présenté par le Premier Ministre en 2013. L'Etat a souhaité apporter une attention particulière aux familles cumulant des situations de vulnérabilité temporaires ou durables (familiales, professionnelles, sociales).

Les travaux conduits dans le cadre de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ont permis de relever les obstacles que rencontrent fréquemment ces familles pour accéder aux modes d'accueil.

Répondre aux besoins des familles dans un parcours d'insertion professionnelle (recherche d'emploi ou de formation)

Dans un contexte marqué par le maintien du taux de chômage (environ 10 % en Sarthe), certaines familles éloignées du monde du travail peuvent rencontrer des obstacles les empêchant de retrouver un emploi. L'accessibilité aux modes d'accueil est l'un des premiers freins.

Cette situation est d'autant plus flagrante chez les familles monoparentales mais aussi chez les mères de familles. « La garde d'enfants constitue une difficulté particulière d'insertion pour la moitié des mères sans emploi : 37 % de celles qui recherchent un emploi se disent limitées par ce motif, et 67 % qui n'en cherchent pas, avancent cet argument pour expliquer leur retrait du marché du travail ».⁹

Ces familles peuvent rencontrer des difficultés pour anticiper leur besoin d'accueil (lieu de travail incertain et temps de travail parfois décalés et variables) ou pour laisser leur enfant, en raison notamment de leurs représentations vis-à-vis de l'offre d'accueil petite enfance (coût élevé, longueur de la liste d'attente, etc.).

L'offre petite enfance, quant à elle, n'est pas toujours en capacité de répondre aux besoins de ces familles. Son mode de fonctionnement et d'organisation ne permettent pas de répondre à des demandes d'accueil fluctuantes (horaires et volumes d'heures variables) et qui nécessitent une réponse urgente.

L'écart entre le besoin des familles et l'offre petite enfance peut alors être important.

Par ailleurs, les organismes de recherche d'emploi (mission locale, pôle emploi) ont souvent peu d'éléments pour informer et orienter les familles dans la recherche d'un mode d'accueil (exemple : transmission d'informations sur le rôle et les coordonnées d'un Ram, site mon-enfant.fr). Une information et un accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil semblent un point déterminant dans les situations d'insertion professionnelle et de formation.

Plusieurs travaux montrent le besoin de mettre en œuvre des moyens pour répondre à ces situations. Le contrat de ville de l'agglomération mancelle prévoit des actions de réflexion sur la garde d'enfants pour des journées de formation ou des prestations liées à la recherche d'un emploi au sein des structures existantes.

⁹ C. ABROSIMOV, F. CHEREQUE, M. KHENNOUF, « Rapport Evaluation de la 2ème année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », *Inspection générale des affaires sociales*, 2015, Tome 1, pp. 70-77.

Dans le cadre de sa Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017, la branche Famille s'est engagée à réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et à renforcer l'accès des familles les plus modestes aux différents modes d'accueil. Elle veille également à soutenir les projets qui prennent en compte les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Répondre aux besoins des familles en situation d'emploi atypique (horaires irréguliers, saisonnalité...) ou travaillant en horaires atypiques

L'emploi atypique ou les horaires atypiques posent des difficultés dans la recherche d'un mode d'accueil, notamment pour les familles monoparentales ou les couples en double atypie. Dans ces situations, le recours au soutien familial est très élevé. Cette situation ne correspond pas forcément au choix initial des parents et pose question pour les personnes sans réseau familial.

Selon l'Institut national de recherche et de sécurité, le travail en atypie se définit par rapport :

- *aux horaires de travail* : départ pour le travail à partir de 21 heures, retour avant 6 heures¹⁰ ;
- *aux jours travaillés* : le nombre de jours est variable et le travail a lieu la nuit du lundi au vendredi, le samedi, le dimanche ou les jours fériés ;
- *à l'amplitude de la journée* : en deçà de 5 heures ou au-delà de 8 heures ;
- *à la structure de la journée* : temps morcelé, fragmenté par des « coupures » de durée variable ;
- *au rythme de temps de travail* : régulier cyclique (3X8, 2X12) ou irrégulier.

Sur la thématique de l'atypie, il est difficile d'établir le nombre précis de familles concernées par cette situation.

Les besoins des familles concernées et les possibilités offertes par les modes d'accueil existants sont peu connus sur le département.

Répondre à l'accès et l'accueil des enfants en situation de handicap aux différents modes d'accueil

Les enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'Aeeh en Sarthe

Parmi 1 898 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé en Sarthe, 249 sont âgés de moins de 6 ans.

Ces enfants sont répartis de la même manière que les autres enfants. Ils résident plutôt sur Le Mans et l'agglomération mancelle.

Les moins de 6 ans en situation de handicap et l'accueil du jeune enfant

Cette tranche d'âge représente 13 % parmi les moins de 18 ans bénéficiaires de l'Aeeh. Ils sont moins représentés parmi les autres tranches d'âge car si le handicap n'est pas diagnostiqué à la naissance, la détection et la reconnaissance ont lieu tardivement.

Les structures répondent souvent à des demandes d'accueil occasionnel et à des contrats de courte durée hebdomadaire.

¹⁰ Définition juridique du travail de nuit

Certains modes d'accueil (individuel ou collectif) sont mieux identifiés pour répondre à cet accueil spécifique, ils répondent alors à des demandes d'accueil régulier.

En 2014, 58 enfants âgés de moins de 6 ans bénéficiaires de l'Aeeh ont fréquenté un Eaje, au sein de 29 structures.

Parmi ces enfants, 17 ont bénéficié d'un accueil adapté avec la mobilisation de moyens supplémentaires (humains, techniques).

Une progression du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en Eaje

Entre 2014 et 2015, on constate une progression de 22 % du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en Eaje¹¹. Les responsables des Eaje sont aussi mieux sensibilisés à cette question.

Ce constat est à pondérer car plusieurs facteurs d'empêchement persistent :

- un manque de formation et de sensibilisation des équipes accompagnant les enfants dans les Eaje,
- des Eaje encore peu accessibles sur le plan technique,
- des moyens humains peu suffisants dans certains Eaje du département,
- un manque de coopération persistant des professionnels du secteur de la petite enfance et celui du médico-social sur certains territoires,
- des Eaje encore mal identifiés par les familles et les partenaires pour proposer cet accueil spécifique.

Mais peu d'accueil d'enfants en situation de handicap effectué par les assistants maternels

Les familles ont encore aujourd'hui, peu recours aux assistants maternels lorsque leur enfant est en situation de handicap.

D'après une enquête menée auprès d'assistants maternels en 2010 et réactualisée en 2016, 16 % parmi ces professionnels n'ont jamais accueilli ce profil d'enfants. Plusieurs raisons expliquent cette situation : l'absence de demandes d'accueil, l'inadaptation du domicile sur le plan technique, la peur de certains assistants maternels de ne pas être capables lorsqu'une situation se présente. Cependant, les besoins des familles sont peu connus par rapport à ce type d'accueil.

Pour favoriser cet accueil, le Département peut soutenir financièrement les assistants maternels qui attestent de l'accueil effectif d'enfants en situation de handicap dans le cadre d'une Mam.

Favoriser les passerelles entre les divers modes d'accueil

Diverses actions entre les institutions existent déjà avec pour objectif de créer, pour l'enfant et sa famille, une certaine continuité dans l'action éducative :

- des rencontres entre des assistants maternels et les Eaje,
- des échanges Eaje / école,
- des dispositifs dit « passerelles » (mi-temps école, mi-temps Eaje),
- etc.

¹¹ Réactualisation d'une étude – Zoom sur l'accueil des enfants en situation de handicap en Eaje – Caf - 2016

Cependant, il existe une méconnaissance du travail de l'autre, des difficultés de relais entre les espaces socio-éducatifs que sont les Eaje et l'école. Les projets passerelles ne sont pas tous connus et visibles sur le Département.

Promouvoir et développer les Lieux d'accueil enfants-parents

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents. C'est un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de paroles pour les parents.

Une étude menée en 2012, montre que le Laep est un premier lieu de sociabilité important pour l'enfant qui lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il permet notamment de le préparer à se séparer de son/ses parent(s).

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil et apporter aux parents un appui dans l'exercice de leur rôle de parents. La fréquentation d'un Laep est fondée sur le volontariat et le respect de la confidentialité.

Le public potentiel des Laep correspond aux familles ayant au moins un enfant de 0 à 5 ans, soit 31 575.

Sur le département, il existe 3 Laep sur Le Mans (Virgule, Mosaïque et La Parentelle), 1 Laep sur le Pays fléchois (La petite souris), 2 Laep sur Sablé (La Clé des chants et le Nid douillet) et 1 Laep sur le Pays de Sillé.

424 familles différentes et 514 enfants ont fréquenté ces lieux en 2015.

Certains territoires restent non couverts alors qu'ils ont un nombre conséquent de familles avec au moins un enfant âgé de moins de 6 ans.

Orientation stratégique ①

Promouvoir un développement de l'offre d'accueil du jeune enfant adapté aux besoins des familles sur les territoires

Axes de travail	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Accompagner le développement d'une offre d'accueil adaptée et diversifiée, en particulier sur les territoires prioritaires<ul style="list-style-type: none">Prioriser les territoires cibles petite enfanceAccompagner le développement de l'accueil collectif et individuel sur les territoiresDévelopper le nombre de places dédiées à l'accueil occasionnel• Promouvoir le développement de projets innovants répondant à des besoins spécifiques<ul style="list-style-type: none">Faciliter l'accès et l'accueil des publics en situation d'insertion professionnelleEncourager la conception de réponses adaptées aux besoins des familles en situation d'emploi atypique (horaires irréguliers, saisonnalité.)Renforcer l'accès et l'accueil des enfants en situation de handicap aux différents modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Adapter les critères de priorisation des territoires petite enfance (mobilisation du fonds de rééquilibrage territorial).• Communiquer auprès des acteurs locaux tout en sensibilisant plus particulièrement les territoires prioritaires.<p>Cette question pourra faire l'objet de travaux impulsés par les collectivités locales, et se concrétiser dans certains cas par des diagnostics territoriaux.</p>• Mettre en place un groupe de travail (les acteurs de la petite enfance, de l'accompagnement social et de l'insertion professionnelle).• Diffuser des informations sur l'accueil du jeune enfant aux acteurs de l'accompagnement social et de l'insertion professionnelle.• Expérimenter de nouvelles formules d'accompagnement de ces publics pour rapprocher leur demande d'une offre d'accueil.• Mettre en place une étude partagée sur les besoins spécifiques de ces familles (enquêtes, groupes de parole, etc.) en modes d'accueil.• Mettre en place une table ronde partenariale « accueil en Eaje ».• Mettre en place des actions relatives à l'accueil d'enfants en situation de handicap chez les assistants maternels.

Orientation stratégique ②

Accompagner l'accessibilité et la qualité de l'offre facilitant l'accueil du jeune enfant

Axes de travail	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Accompagner un accueil collectif de qualité Optimiser l'accueil en Eaje sur certains secteurs	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur les actions de soutien à la fonction parentale auprès des Eaje• Organiser un espace de rencontre départementale pour tous les professionnels des Eaje
<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir et développer des Laep	<ul style="list-style-type: none">• Faire connaître les atouts de ces structures : sensibiliser les territoires non couverts, mieux mailler le territoire• Accompagner les porteurs de projets dans la création d'un Laep• Réfléchir à un mode de fonctionnement permettant le développement, tout en respectant les contraintes des institutions / des associations (coopter et former des bénévoles...)
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les passerelles entre les divers modes d'accueil pour assurer une continuité de l'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'information des familles• Recenser les différents dispositifs passerelles existants en Sarthe• Concevoir des projets passerelles en fonction des besoins locaux.• Mettre en place des actions visant à échanger et partager des expériences

Orientation stratégique ③

Renforcer la gouvernance partagée et la mise en réseau des professionnels

Axes de travail	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer une gouvernance partagée « petite enfance » Mettre en place une coordination départementale (co-pilotage Caf, service Pmi du Département et Msa) Mettre en place des sous-commissions thématiques pour co-construire des propositions concrètes et partagées (accueil en Eaje, Mam, etc.) Organiser la transversalité et les croisements de réflexion partagée avec l'observatoire des services aux familles• Poursuivre la mise en réseau dynamique des Ram Co-animation partagée du réseau Caf et service Pmi du Département Travail partagé sur les projets et l'approfondissement des missions des animatrices Ram	<ul style="list-style-type: none">• Organiser des temps de collaboration réguliers : Accompagnement des porteurs de projets (Mam, micro-crèches privées, etc.) Suivi des structures émergentes• Organiser 5 journées plénières annuelles• Créer des outils pour soutenir la pratique• Diffuser des informations sur les actualités des Ram, de la Caf, de la Pmi



L'enfance et la jeunesse

Éléments contextuels sarthois

La Caf de la Sarthe a proposé aux partenaires signataires du Sdsf d'élargir la réflexion à la thématique enfance/jeunesse.

Cet axe de travail complémentaire favorise une approche globale des enjeux éducatifs pour les familles et renforce la mise en cohérence des politiques d'action sociale départementale.

En effet, le territoire de la Sarthe bénéficie depuis longtemps d'un partenariat actif entre les différentes institutions et associations sur le champ de l'éducation populaire, de l'enfance, de la jeunesse.

Le Sdsf de la Sarthe intègre donc un axe « loisirs des enfants », « engagement des jeunes » et parentalité, spécifiques qui découlent de ces tranches d'âge.

Ce regard s'appuie sur les offres développées en direction des 4/20 ans et sur la dynamique des réseaux d'acteurs. Il s'articule avec les différents dispositifs existants au plan local.

Enfin, il est important de noter combien les enjeux liés à la situation de la jeunesse dépassent largement le champ du loisir, des vacances.

Les enjeux liés aux politiques jeunesse, dans un contexte qui n'est pas simple (réforme des collectivités en cours) posent la question de la jeunesse en tant que priorité.

Définition sociologique de l'enfance et de la jeunesse aujourd'hui

L'enfance

Période de la vie humaine qui va de la naissance à l'adolescence. On distingue la petite enfance qui va de la naissance à l'acquisition de la marche, de la parole et la seconde enfance qui va de la scolarisation du cycle élémentaire (vers 6 ans) au début de l'adolescence (vers 13 ans).

L'enfance peut donc être décomposée en différentes étapes, marquées fortement par une notion de développement.

Retenons l'article de l'Unicef : « *l'enfance est un moment important pendant lequel les enfants devraient vivre à l'abri de la violence, être protégé* »...

Il s'agit donc d'une période sécurisée bien distincte de l'adolescence et de l'âge adulte.

La jeunesse

Que signifie être jeune dans le contexte actuel ?

Le jeune est l'être qui n'est ni enfant ni adulte mais qui possède une certaine maturité.

La jeunesse constitue pour l'être humain, la période où il se forme, où il vit projeté vers l'avenir, prenant conscience de ses potentialités.

La jeunesse représente la couche de la population qui aspire à une plus grande liberté, faisant preuve de dynamisme, d'insouciance et de combativité.

Les caractéristiques de cette période de vie sont à prendre en compte dans les propositions faites aux jeunes. Il faut s'appuyer sur cette attitude de défis, de prise de risques et d'idéalisme pour développer des actions qui correspondent à cette étape.

Constats et enjeux

Prise en compte des réalités des enfants et des jeunes d'aujourd'hui

L'enjeu est de proposer des loisirs adaptés aux attentes des 6/20 ans, en particulier en ce qui concerne les publics adolescents dont les centres d'intérêt et modes de vie évoluent.

A cet égard, l'éducation aux médias et l'éducation numérique sont des axes de travail particulièrement importants.

La problématique de connaissance et d'interprétation de ce que veulent les jeunes est centrale.

Prise en compte des réalités territoriales sur le département sarthois

(Cf. document annexe : synthèse table ronde enfance/jeunesse)

La problématique d'ordre organisationnel est particulièrement forte sur les secteurs ruraux.

Les forces repérées :

- Bonne couverture de l'offre de loisirs pour les 6/20 ans
- Plus-values des offres développées par les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux, Espace de vie sociale)
- Développement important des postes de coordinateur enfance/jeunesse améliorant la qualité de l'offre et la coordination des acteurs locaux
- Importance des réseaux d'acteurs sur le champ de l'enfance/jeunesse

Les faiblesses repérées :

- Difficultés de financement des projets relevant de l'engagement des jeunes : fragilité du partenariat
- Disparités au niveau de l'implication parentale dans les actions « jeunesse »
- Faiblesse de formation des professionnels de l'enfance/jeunesse au niveau de la parentalité
- Développement important des offres de service enfance/jeunesse malgré des zones dépourvues qui sont à prioriser pour une couverture plus harmonieuse

Promotion de l'égalité des chances

Sur ce champ, la promotion de l'égalité des chances se traduit par des actions de promotion de l'engagement citoyen chez les jeunes et des actions d'autonomisation des jeunes, afin de rendre leurs projets de vie possible.

Les objectifs en matière de jeunesse doivent aussi inclure la problématique des jeunes dans l'espace public, la question de la mixité et la participation citoyenne :

- Quelle place pour les jeunes dans les dynamiques locales ?
- Comment réunir les conditions pour une prise de parole, d'initiative et d'actions pour les jeunes ?

Des dynamiques d'acteurs qui concourent à la mise en œuvre des politiques enfance/jeunesse en Sarthe

On observe une forte mobilisation des acteurs de terrain et une sensibilité accrue manifestée par les élus à l'égard des questions posées par l'enfance et la jeunesse.

Une attention particulière a été portée sur le champ de l'enfance dans le contexte de la réforme des rythmes scolaires. La mise en œuvre de cette réforme a réinterrogé l'organisation des acteurs des services péri et extrascolaires. Une réflexion a été partagée entre les collectivités locales, l'Éducation Nationale et les familles.

D'une manière générale, on note des motivations fortes pour réinvestir le champ de la jeunesse. Sur certains territoires, cela se traduit par une politique jeunesse affirmée à travers des moyens, des actions et pour d'autres, cela reste essentiellement une intentionnalité.

Cette intention de « faire » a du mal à trouver une traduction concrète sur le terrain. C'est un sentiment largement partagé par l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le champ de la jeunesse. Il y a une véritable difficulté à passer de l'intention à l'action. Ce n'est pas tellement l'idée « qu'il faut faire quelque chose » qui pose problème, mais c'est le « comment ».

Le volet des 6-12 ans et la prise en compte des besoins des familles est plus simple à appréhender. Pour cette tranche d'âge, il s'agit d'une logique d'offre de service proposant à la fois un mode de garde et des activités de loisirs de qualité.

Les élus savent bien identifier les besoins des familles et des enfants. Les accueils de loisirs, les associations sportives et culturelles sont des réponses concrètes proposées aux 6 – 12 ans.

Une dynamique sarthoise sur le champ extra – périscolaire

En Sarthe, un collectif d'acteurs concernés par les « Acm » (Accueil collectif de mineurs) piloté par l'inspecteur de la Ddcs et composé de représentants de la Caf, des fédérations d'éducation populaire, des collectivités locales, permet une importante dynamique départementale. C'est un espace qui assure un lien avec le « jury Bafa », une fonction de veille réglementaire. Une journée départementale annuelle est proposée à tous les responsables, animateurs, élus référents des Alsh du département.

Localement, le Projet éducatif territorial (Pedt), formalise cette démarche. Il permet aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Cette démarche favorise l'élaboration d'une offre nouvelles d'activités périscolaires, voire extrascolaires ou permet une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant et des familles.

La généralisation du dispositif permettra à court terme et sur l'ensemble du département d'envisager des dynamiques nouvelles au bénéfice de projet de qualité répondant aux aspirations des acteurs éducatifs, des enfants et des familles.

L'observatoire sarthois des politiques jeunesse (Ospj)

Parallèlement, afin d'encourager, de valoriser, de reconnaître la volonté affirmée de rééquilibrer les politiques en faveur de la jeunesse, une instance partenariale regroupant différents acteurs du département (institutions, services de l'État, collectivités locales, fédérations d'éducation populaire, professionnels de l'animation, de la jeunesse) se réunit et agit depuis 2011. Animé par la Ddcs, ce lieu d'échanges et d'analyse permet de partager un regard global sur la jeunesse du département, d'expérimenter des démarches innovantes, de capitaliser des expériences entre élus et professionnels.

Ces différents collectifs départementaux viendront compléter, alimenter, s'appuyer sur l'observatoire départemental des services aux familles.

On retiendra qu'une politique jeunesse n'est pas une politique enfance. Elle concerne la période de l'adolescence (environ 12 - 16 ans) et celle de la jeunesse (17 - 25 ans).

Des enfants, des adolescents... Des structures qui les accueillent

(A noter : Cf. annexe diagnostic « de l'enfance à l'adolescence »)

Les 6 - 17 ans en Sarthe

On compte 86 794 jeunes âgés de 6 à 17 ans, soit 15 % de la population totale du département, répartis ainsi :

- 43 809 sont âgés de 6 à 11 ans
- 28 739 sont âgés de 12 à 15 ans
- 14 245 sont âgés de 16 à 17 ans

Ces jeunes de 6 à 17 ans vivent plutôt au centre et au sud-ouest de la Sarthe, sur les pôles urbains et les communes adjacentes.

On constate un nombre important de 6 - 17 ans sur la ville du Mans, les communes de Le Mans Métropole et la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. A l'inverse, ces jeunes sont faiblement présents sur l'est de la Sarthe.

Les 6 - 11 ans en Sarthe et les structures existantes

Cette tranche d'âge pèse fortement en Sarthe, avec près de 34 % parmi les moins de 18 ans. Ils sont majoritairement scolarisés et n'ont plus de besoin de garde permanente mais les périodes péri et extrascolaires sont très importantes dans l'organisation des familles et dans la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Offres périscolaires

65 % des 6 - 11 ans peuvent bénéficier de ce service.

On constate une très bonne couverture au centre du département, du nord au sud, mais des zones périphériques sont dépourvues de ce service. Ce constat est à pondérer. En effet, certains territoires non couverts proposent des accueils périscolaires non déclarés Ddcs et donc non répertoriés par les institutions.

Offres Alsh mercredi

74 % des 6 – 11 peuvent bénéficier de ce service.

Ce temps du mercredi a une couverture similaire à l'organisation de l'offre périscolaire. La réforme des rythmes scolaires est venue modifier l'organisation des Alsh du mercredi, réduisant pour beaucoup de structures l'ouverture au mercredi après-midi.

Alsh sur le temps des vacances

94 % des 6 – 11 ans peuvent bénéficier de ce service.

Les périodes de vacances scolaires sont largement prises en compte en Sarthe. La couverture est très forte, exceptée à l'est du département, territoire où les 6 - 17 ans sont faiblement représentés.

Les 12 - 15 ans en Sarthe et les structures existantes

Cette tranche d'âge représente environ 23 % des moins de 18 ans.

Il ne s'agit bien sûr pas de besoin en mode de garde pour ces adolescents, mais les parents sont confrontés à la difficulté de trouver des réponses adaptées pour éviter de les laisser seuls sur de longues périodes.

Les 16 - 17 ans en Sarthe et les structures existantes

Il est important d'isoler cette tranche d'âge car elle correspond à une fin d'adolescence et à des besoins spécifiques. Ces jeunes peuvent être lycéens, autonomes, déscolarisés. La question de l'accompagnement vers l'âge adulte se pose. Encore plus fortement que pour les 12 - 15 ans, ces jeunes ont moins besoin de structures spécifiques, de lieux repérés, institutionnalisés.

Les politiques publiques qui tentent d'apporter des propositions témoignent d'un engagement des jeunes en ciblant notamment cette tranche d'âge. On observe une forte présence de ces jeunes sur les réseaux numériques, avec des besoins d'activités ponctuelles, culturelles ou sportives ou d'accompagnement de projet.

Offres en direction des 12 – 17 ans

62 % des 12 – 17 peuvent bénéficier d'un accueil « jeunes » :

- Des lieux de sociabilité
- Des espaces jeunesse

Près d'une cinquantaine de structures « jeunes » sont repérées sur le département, représentant une couverture sur 137 communes.

Cette couverture n'est pas homogène mais il est constaté une bonne corrélation entre l'implantation historique de ces structures et le lieu de vie actuel des jeunes : le territoire sarthois est traversé par une diagonale nord-ouest / sud-ouest (implantation identique à celle des centres sociaux). Les collectivités locales non couvertes par un espace « jeunes » sont des petites et moyennes communes où vivent moins de 300 jeunes de 12 - 17 ans.

Il est observé que certaines structures jeunesse permettent aux jeunes de prendre une place dans la cité, mais aussi que ces espaces sont de moins en moins investis par les adolescents. Ces lieux d'accueil accessibles ne sont plus suffisants. Les réseaux sociaux permettent aux jeunes de se retrouver en dehors des cadres organisés et institués.

Cette réalité sarthoise entre le lieu de vie des 12 - 17 ans et l'implantation des structures repérées par et pour les jeunes est à prendre en compte. La présence de collèges ou de lycées à proximité des structures jeunesse renforce leur fréquentation. Les animateurs jeunes sont de plus en plus accueillis dans les établissements scolaires. Cette présence permet d'aller vers les jeunes et d'enclencher une dynamique de projet.

L'offre jeunesse ne relève pas uniquement de l'animation, ni de la prévention mais s'inscrit dans différents domaines : secteur professionnel, santé, logement. Elle ne s'appuie pas nécessairement sur un programme d'activités mais peut contribuer au développement local quand les jeunes développent des projets sur leur territoire de vie.

Les axes stratégiques et les pistes d'actions envisagées pour ce Schéma intégreront cette dimension. Enfin, les orientations enfance/jeunesse mobiliseront élus, professionnels, parents et Jeunes !

Des enfants en situation de handicap... Des structures facilitant l'accueil de ces enfants

Les enfants bénéficiaires de l'Aeeh en Sarthe

Parmi les 1 898 enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, on compte en 2015 :

- 688 enfants âgés de 6 à 11 ans
- 525 enfants âgés de 12 à 15 ans
- 249 enfants âgés de 16 à 17 ans

Ces enfants sont répartis de la même manière que les autres enfants. Ils résident plutôt sur Le Mans et l'agglomération mancelle.

Les 6-11 ans en situation de handicap et les structures existantes

Cette tranche d'âge représente 36 % parmi les moins de 18 ans bénéficiaires de l'Aeeh. En 2014 et 2015, près de 200 enfants âgés de 6 à 12 ans bénéficiaires de l'Aeeh ont fréquenté un Alsh, sur les différentes périodes périscolaires au sein d'une vingtaine de structures. Parmi ces enfants, 150 ont bénéficié d'un accueil adapté avec l'accompagnement d'animateurs supplémentaires.

Les 12-17 ans et les structures existantes

Cette tranche d'âge représente 40 % parmi les moins de 18 ans bénéficiaires de l'Aeeh. L'étape de l'adolescence est complexe et l'accueil des jeunes en situation de handicap au sein des espaces jeunes n'est pas si simple. La petite enfance est une étape où les signes du handicap sont moins repérés. A l'adolescence, la différence est plus difficile à appréhender.

C'est pour cette raison que la Fédération Loisirs Pluriel a créé le service Cap'Ado en Sarthe. C'est une réponse de loisirs adaptés proposés aux 12-20 ans pendant les week-ends et les vacances scolaires. Environ 20 à 25 jeunes sarthois handicapés sont accueillis régulièrement au sein de Cap'Ado.

Des dispositifs spécifiques en direction des enfants et des jeunes

La jeunesse change, les modalités pour l'accompagner aussi.

Pour que cette période de transition vers la vie adulte soit envisagée, non pas comme une progression continue, mais bien comme un processus, un parcours évolutif, il faut adapter les dispositifs d'accompagnement et les penser pour qu'ils inter-agissent entre la sphère publique (citoyenneté) et la sphère privée (parentalité).

● *Focus sarthois sur quelques outils d'accompagnement visant l'engagement des jeunes dans le domaine scolaire et associatif.*

En 2012, dans le cadre du Conseil national du soutien à la parentalité, une étude relative au rôle des parents et leurs besoins, a rappelé combien la question scolaire était une préoccupation forte des familles.

L'Éducation nationale développe des actions visant à réduire la complexité relationnelle des parents avec l'école. Les rapports entretenus entre les familles et l'institution scolaire se traduisent parfois par un surinvestissement ou une appréhension.

La relation parents/école est un paramètre important dans la réussite scolaire des enfants.

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) : un outil qui répond aux enfants et à leurs parents

Les Clas, dispositif national, proposent aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école quand ils ne les trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ce dispositif s'attache tout particulièrement à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire.

Quelques données chiffrées 2015 – 2016 :

670 enfants et adolescents ont bénéficié d'un accompagnement à la scolarité répartie de la manière suivante :

- 489 enfants de niveau primaire
- 163 collégiens
- 18 lycéens

On constate une diminution du nombre de porteurs de projets et, de ce fait, du nombre d'enfants bénéficiaires. La réforme des rythmes éducatifs en est la principale raison.

Les projets « Innove.jeunes »

(Cf. cartes diagnostic en annexe)

C'est un dispositif local mis en place en 2005 par la Caf et la Ddcs. Cet outil permet à des groupes d'adolescents (âgés de 12 à 18 ans) de construire un projet.

Innove.jeunes est un outil pédagogique pour les professionnels de la jeunesse et une école des projets pour les jeunes.

Pour la Caf et la Ddcs, en partenariat avec les collectivités locales, il s'agit de soutenir et privilégier l'engagement des jeunes.

Les parents ont une place dans l'accompagnement de ces projets de jeunes.

Quelques données chiffrées 2016 :

180 jeunes (13 à 17 ans) ont bénéficié de ce dispositif Innove.jeunes.

18 projets ont été réalisés et soutenus dans ce cadre-là par 15 structures différentes :

- 9 services jeunesse
- 5 centres sociaux
- 1 association de loisirs

Entre 2013 et 2015, près de 50 projets ont été déposés, soit environ 500 jeunes mobilisés par cette démarche participative.

Innove.jeunes est un outil facilitant la mixité sociale et culturelle. On retrouve filles et garçons à parité. Une majorité de projet concerne des départs, voyages en France et en Europe. Mais tous témoignent d'une implication dans la vie locale et citoyenne.

Sur les dix années d'existence de ce dispositif, on constate une utilisation fréquente et régulière sur certains territoires. Cela témoigne d'une culture de projets de jeunes qui se développe sur le département, mobilisant de nouveaux territoires et opérateurs chaque année.

On constate également que les centres sociaux mobilisent leur capacité à faire projet sur un territoire en accompagnant des groupes de jeunes, en mobilisant les différents dispositifs (Innove.jeunes, junior association). Il est intéressant de noter que la moitié des groupes de jeunes concernés par Innove.jeunes ont ensuite créé une Junior association comme une suite logique à leur projet.

Les « juniors associations »

Il s'agit d'un réseau national des Juniors associations qui se décline sur le plan départemental. Ce dispositif est de plus en plus utilisé en Sarthe. Il est piloté par la Ligue de l'enseignement et permet à des collectifs de jeunes (12/18 ans) de développer des projets dans une dynamique associative.

Des jeunes majeurs peuvent intégrer une Junior association s'ils représentent moins de la moitié des membres.

Accordé pour une année scolaire, le statut de la Junior association est renouvelable et peut se transformer en association loi 1901.

En 10 ans, on observe la création d'une trentaine de Juniors associations en Sarthe, rassemblant environ 320 jeunes.

Quelques données chiffrées 2016 :

200 jeunes dont 112 membres actifs d'une Junior association

11 Juniors associations ont été soutenues sur 10 communes différentes portées par 4 centres sociaux et 7 services jeunesse

Comme pour Innove.jeunes, le champ des Juniors associations est varié. Beaucoup d'entre elles sont dédiées à une pratique d'activité culturelle ou l'organisation de manifestations musicales ou sportives. D'autres ont pour objectif l'organisation d'un séjour.

Le service civique : un engagement volontaire au service de l'intérêt général

Un dispositif national pour tous les jeunes de 16 à 25 ans.

Il s'agit d'assurer une mission d'intérêt général au sein d'associations, d'O.M.G, de collectivités territoriales, ou d'établissements publics.

C'est un engagement volontaire sur une période de 6 à 12 mois indemnisé par l'État.

Quelques données chiffrées pour la Sarthe :

- une forte dynamique locale : depuis 2010, 1 500 volontaires ont été recensés,
- en 2016, plus de 400 jeunes ont débuté une mission,
- plus de 660 jeunes volontaires accueillis depuis le début de l'année,
- 78 structures agréées sur le département pour l'accueil et l'accompagnement de volontaires.

Au-delà de ces dispositifs d'accompagnements financiers, nationaux, institutionnels, d'autres expériences intéressantes sont relatées par les professionnels de la jeunesse, donnant à voir que des jeunes sarthois s'engagent dans des dynamiques participatives, citoyennes et altruistes.

Il existe aussi différents « coups de pouce » aux projets initiés et mis en œuvre par certaines collectivités (une dizaine environ en Sarthe).

La Msa soutient des projets de jeunes en milieu rural. A travers une bourse versée à des groupes de jeunes (de 13 à 22 ans), elle accompagne des actions qui dynamisent les territoires ruraux et valorisent les compétences des jeunes.

D'autres types de dispositifs de soutien aux initiatives des jeunes existent, proposant un accompagnement plus large que l'aide financière.

Les dispositifs sont, d'une manière générale, très ciblés sur certains publics, certaines thématiques. Les portes d'entrée sont peut-être trop restrictives. La question qui se pose est de savoir quelle connaissance ont les jeunes et leurs parents de ces dispositifs : quelle visibilité de l'offre?.

Orientation stratégique ①

Promouvoir... Réactualiser une offre de loisirs adaptée aux besoins des enfants et des jeunes d'aujourd'hui

Axes de travail

- Valoriser et développer une offre de loisirs de qualité pour les enfants et les jeunes dans une logique de proximité :

Accompagner le développement, quantitatif et qualitatif de l'offre périscolaire

•

- Favoriser l'implication des enfants et des parents au sein des structures Acm

- Faciliter de nouvelles formes de travail dans une logique de proximité :

Intervenir sur le territoire et pas seulement sur un local jeunes.

Actions

- Mobiliser les ressources et les compétences des réseaux existants (collectif Acm, jury Bafa...).
- Accompagner, favoriser la démarche d'habilitation des accueils périscolaires par la Ddcs (respect des taux d'encadrement, de la formation des animateurs).
- Développer des actions qui favorisent la créativité et le vivre ensemble.
- Proposer des formations concernant la prise en compte de la place des parents dans le cadre des Pédt et des accueils de loisirs.
- Imaginer des actions adaptées hors structures favorisant « Le aller vers » (penser collectivement la notion de proximité // quelle échelle territoriale d'intervention ?).
- Mettre en place de nouveaux lieux, des lieux « tiers ».

Orientation stratégique ②

S'engager pour l'accompagnement des problématiques spécifiques de l'adolescence et le soutien aux initiatives des jeunes

Axes de travail	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Prévenir les conduites à risques/cibler les jeunes « invisibles » (méconnus des structures, des professionnels) : Promouvoir l'accompagnement des adolescents en lien avec le numérique : éduquer au numérique Porter une réflexion départementale sur l'éducation au numérique en ciblant les enfants, les jeunes, les parents • Eduquer à la citoyenneté, à la construction de parcours vers la vie adulte : Travailler plus dans la transversalité : santé/familles/loisirs/scolarité • Mobiliser/valoriser les dispositifs permettant : L'émergence de projets collectifs portés par les jeunes La responsabilisation et l'engagement des jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Etablir un état des lieux des actions et des acteurs ressources pour partager un plan d'action en lien avec les actions d'accompagnement à la parentalité • Lancement du dispositif national (Cf. document en annexe Pdn) « Promeneurs du Net » en créant un réseau des Promeneurs du net impliquant tous les acteurs sur le champ de la jeunesse (formation spécifique, etc.) • Promouvoir des actions en lien avec la médiation numérique avec l'ensemble des partenaires locaux • Former les professionnels de l'animation jeunesse autour de la mission d'accompagnement • Organiser une réflexion partagée sur la posture de l'accompagnement des jeunes • Promouvoir les différents dispositifs jeunes départementaux au sein des établissements scolaires : campagne de communication sur les différents dispositifs d'autonomisation des jeunes • Conception et mise en place d'un nouveau dispositif départemental participatif visant un public jeune plus large sur différents champs thématiques (santé, loisirs, dynamique locale, etc) pour moins « morceler l'accompagnement des jeunes »

Orientation stratégique ③

Améliorer la relation parents – école - professionnels

Axes de travail

- Développer les actions favorisant les liens « parents-école » :

Promouvoir le dispositif Clas en Sarthe

- Développer le partenariat entre les services académiques et les dispositifs de soutien à la parentalité

- Développer le partenariat opérationnel entre les animateurs « jeunes » et les équipes éducatives des collèges, des lycées sur les territoires

- Agir en complément des actions de l'Éducation nationale pour permettre l'éveil des consciences et favoriser la prise de responsabilité

- Augmenter le nombre d'opérateurs Clas

- Accompagner les opérateurs Clas dans la mise en place d'actions à destination des parents

- Favoriser le lien entre les établissements scolaires et les porteurs de projet Clas

- Favoriser la connaissance des outils propres à l'Éducation Nationale

- Faire de l'école un lieu facilitant l'accompagnement des parents

- Développer des actions parentalité en milieu scolaire, pour conforter la place des parents dans la scolarité de leur enfant dans une logique de coéducation

- Développer des actions d'animation socio-culturelles en milieu scolaire (animations de « clubs d'activité », de temps d'échanges collectifs, d'accompagnement de projets) pour donner une place aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse dans une logique de continuité éducative

- Articuler les temps scolaires et périscolaires pour les enfants et les jeunes en associant les établissements scolaires et les acteurs du champ de l'animation

Orientation stratégique ④

Renforcer une gouvernance partagée des politiques enfance - jeunesse et mettre en réseau tous les opérateurs

Axes de travail	Actions
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une commission départementale « loisirs enfants/engagement des jeunes »• Favoriser la mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs• Porter une politique enfance – jeunesse qui favorise les liens : jeunes/jeunes, jeunes/parents et jeunes/institutions• Apporter une réflexion partagée et développer l’observation sociale pour l’axe « loisirs des enfants/engagement des jeunes• Promouvoir la continuité de service et la continuité éducative sur les territoires au fil des âges	<ul style="list-style-type: none">• Développer des actions autour de la mutualisation des compétences des savoir-faire et de l’échange des pratiques• Recenser toutes les aides et formes d’accompagnement institutionnels sur le champ des loisirs et construire des outils d’évaluation partagés dans le cadre de l’observatoire départemental du Sdsf• Articuler l’ensemble des dispositifs existants pour éviter les ruptures de parcours des enfants et des jeunes• Renforcer une coopération avec l’ensemble des acteurs (Education nationale, Maison des adolescents, mission locale, foyers de jeunes travailleurs, etc et les structures jeunesse, d’animation de la vie sociale, mouvements d’éducation populaire, etc.

Les différentes instances de gouvernance du Sdsf

- Le comité de pilotage
- Le comité technique
- Le comité des financeurs
- Les groupes de travail thématiques

COMITE DE PILOTAGE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Pilotage	État	- Préfète
Pilotage opérationnel	Caisse d'allocations familiales	- Président - Directrice
Membres	État	- Délégués de la Préfète - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale - Education nationale - Justice
	Département	- Président ou son représentant - Directrice générale adjointe de la Solidarité départementale ou son représentant
	Association amicale des maires et adjoints de la Sarthe	- Président ou son représentant
	Mutualité Sociale agricole Sarthe Mayenne Orne	- Président ou son représentant - Directeur
	Udaf	- Président ou son représentant
	Elus	- Le Mans - Sablé-Sur-Sarthe - Coulaines - Allonnes - La Ferté Bernard - La Flèche
Rôle	<p>Le comité de pilotage a pour objet la mise en cohérence et le développement partagé de la politique d'action sociale et familiale, en particulier sur les champs de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de l'accompagnement à la parentalité.</p> <p>Il s'appuie sur les travaux et propositions préparés par le comité technique, issus de l'observatoire partagé et des groupes de travail thématiques.</p> <p>Il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ valider les orientations stratégiques et le plan d'actions de mise en œuvre, ▪ suivre et évaluer les actions du schéma au regard des orientations stratégiques, ▪ décider des modalités de communication. <p>Le comité de pilotage est le garant de l'articulation et de la cohérence des politiques locales dans le respect des champs d'intervention des institutions et partenaires locaux.</p> <p>Le secrétariat et la coordination du comité de pilotage sont assurés par la Caisse d'allocations familiales.</p>	
Temporalités	Ce comité se réunit a minima une fois par an	

COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE ET PARENTALITE

Animation

Caisse d'allocations familiales

Membres

- État (Education nationale, Justice/médiation, Ddcs, délégués de la Préfète)
- Caisse d'allocations familiales
- Département
- Mutualité sociale agricole
- Association des maires et adjoints de la Sarthe
- Union départementale des associations familiales
- Association départementale des centres sociaux (Adcs72)
- Union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (Uriopss)

Ce comité peut être élargi à des associations en fonction des besoins.

Rôle

Le comité technique peut être élargi à des associations ou autres acteurs selon les besoins.

Le comité technique a pour objet de :

- Proposer les orientations stratégiques et le plan d'action annuel au comité de pilotage sur les différentes thématiques du schéma
- Réaliser les diagnostics ad hoc et préparer la présentation au comité de pilotage en s'appuyant sur les travaux de l'observatoire départemental des services aux familles
- Mobiliser les groupes de travail thématiques selon les orientations stratégiques et le plan d'action retenu par le comité de pilotage
- Evaluer annuellement l'atteinte des objectifs via la réalisation d'un bilan annuel présenté au comité de pilotage

Temporalités

Il se réunit a minima 4 fois par an.

COMITE DES FINANCEURS DE LA PARENTALITE

Animation

-Caisse d'allocations familiales

Membres

- État
- Caisse d'allocations familiales
- Département
- Mutualité sociale agricole
- Education nationale
- Justice (médiation)

Rôle

- Définit les appels à projets
- Propose les financements

Temporalités

Selon les besoins

GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Ces groupes de travail sont mis en place en fonction des orientations stratégiques proposées par le comité technique et validées par le comité de pilotage.

Des instances sont déjà existantes sur le Département, celles-ci pourront s'inscrire dans un groupe de travail thématique.

Co-Animation

- État
- Caisse d'allocations familiales
- Département
- Mutualité sociale agricole

Membres

A définir selon les thématiques.
Les groupes de travail sont constitués des membres du comité technique concernés par le sujet et peuvent être élargis à d'autres acteurs.
Le nombre de groupes est à établir et la répartition de l'animation entre les divers acteurs est à préciser sur propositions du comité technique, validées par le comité de pilotage.

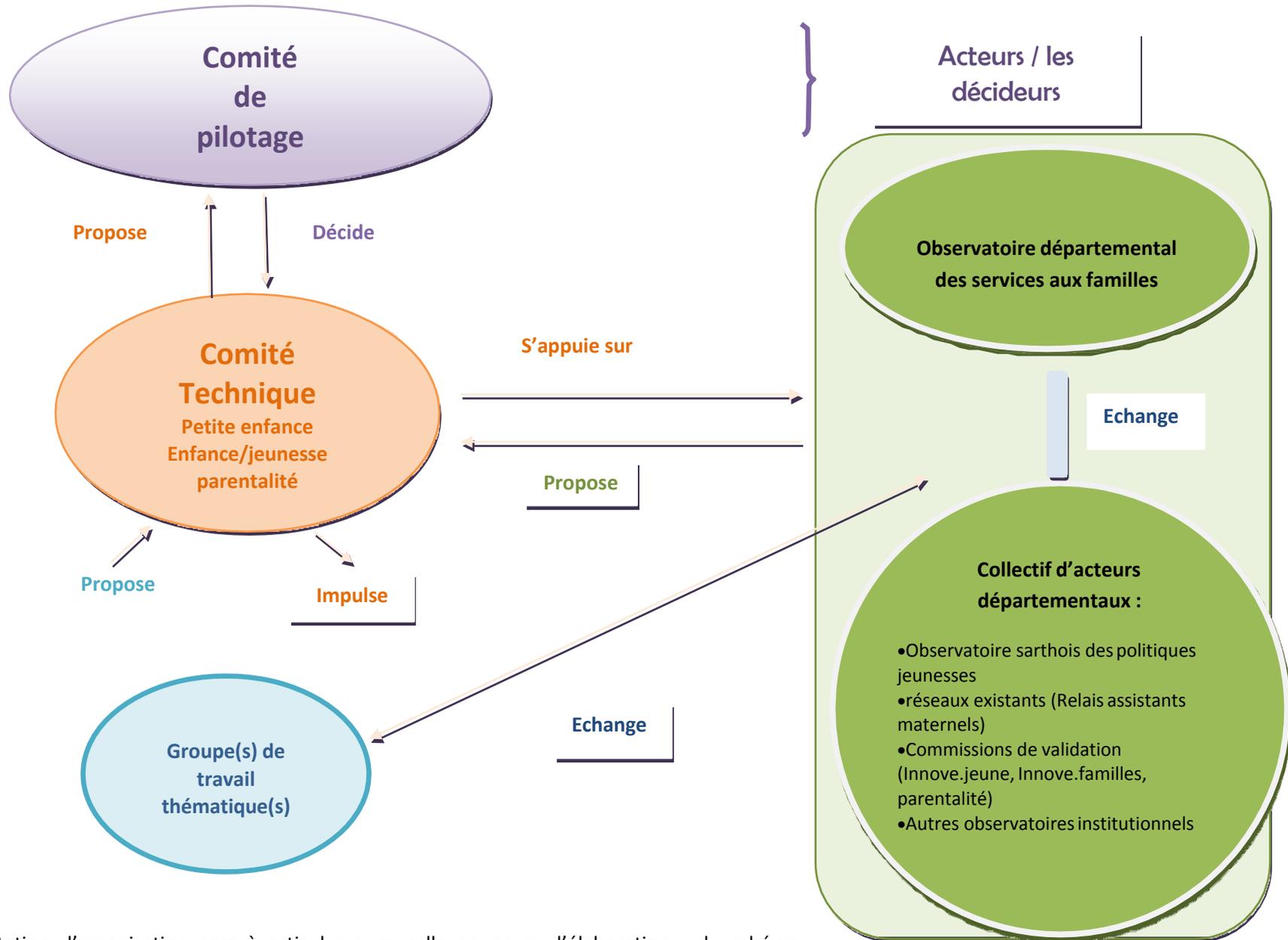
Rôle

A définir selon les thématiques.
Ces groupes ont pour mission de produire les fiches actions et un état d'avancement des travaux pour le comité de pilotage.
Les modalités de travail et de fonctionnement des groupes de travail seront adaptées en fonction des besoins.

Temporalités

Selon les besoins.

Les différentes instances du Schéma départemental des services aux familles - Sdsf



Cette présentation d'organisation sera à articuler avec celle en cours d'élaboration du schéma directeur de l'Animation de la vie sociale.

Modification et résiliation du Schéma

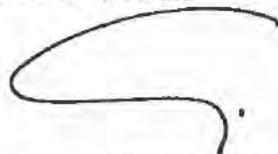
Le Schéma départemental des services aux familles de la Sarthe est signé pour la période du 20 décembre 2016 au 31 décembre 2020.

Chaque année, les parties signataires peuvent procéder par voie d'avenant, à des ajustements du Schéma départemental. Le cas échéant, l'avenant précise toutes les modifications apportées au document initial. Il est soumis à l'approbation du comité de pilotage du Sdsf.

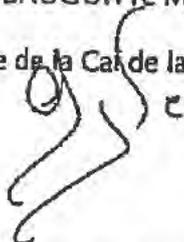
L'adhésion au Schéma départemental des services aux familles peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée adressée aux parties signataires, avec avis de réception.

Fait au Mans, 20 décembre 2016

Madame ORZECOWSKI Corinne,
Préfète de la Sarthe



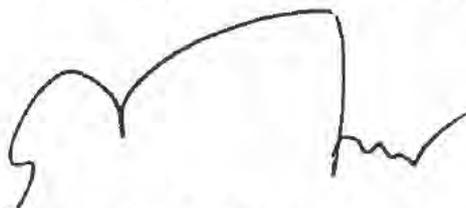
Madame BAUGUITTE Marie-France,
Directrice de la Caf de la Sarthe



Monsieur RENAUDIN Patrice,
Président de la Caf de la Sarthe



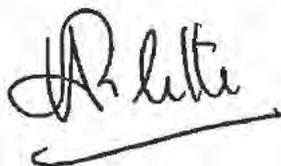
Monsieur LE MÈNER Dominique,
Président du Conseil Départemental de la Sarthe



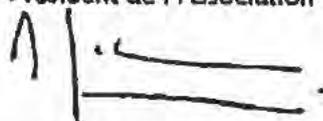
Madame SECHE Delphine,
Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales



Madame PILETTE Véronique,
Directeur de la Msa Mayenne Orne Sarthe



Monsieur JOULAUD Marc,
Président de l'Association amicale des maires et adjoints de la Sarthe



Éléments de diagnostic départemental

Documents petite enfance :

- Synthèse des indicateurs petite enfance
- Synthèse de la table ronde

Document enfance/jeunesse et parentalité :

- Synthèse de la table ronde
- Présentation du dispositif national « Promeneurs du net »

Plan d'orientations stratégiques/actions prioritaires pour 2017

Le diagnostic

Données générales
de population et territoire



Table des matières

Données générales de population et territoire	69
· Implantation de la population	69
· Découpages territoriaux	69
- Schéma département de coopération intercommunale en projet	70
· L'influence des villes	70
Territoires de vie	71
- Territoire de vie et contours administratifs	71
- Appréhender la qualité de vie	71
- Une approche des conditions de vie	72
· Quartiers politique de la ville	73
Evolution démographique de la Sarthe	74
· Variation de la population	74
- Solde naturel et migratoire	74
· Vieillesse	74
- Naissances et décès	75
La Sarthe vue par la caisse d'Allocations familiales	76
· Démographie des allocataires	76
- Une couverture variable selon l'âge	76
- Evolution des allocataires	76
- Prestations versées	76
- Profil familial des allocataires	76

Données générales de population et territoire

Implantation de la population

Au 1er janvier 2012, le département de la Sarthe compte 567 382 habitants répartis sur 368 communes. La superficie de la Sarthe est de 6 206 km², soit une densité de population de 91,4 habitants au km².

Le département est majoritairement composé de communes de petites tailles. Deux-tiers des communes de Sarthe comptent moins de 1 000 habitants.

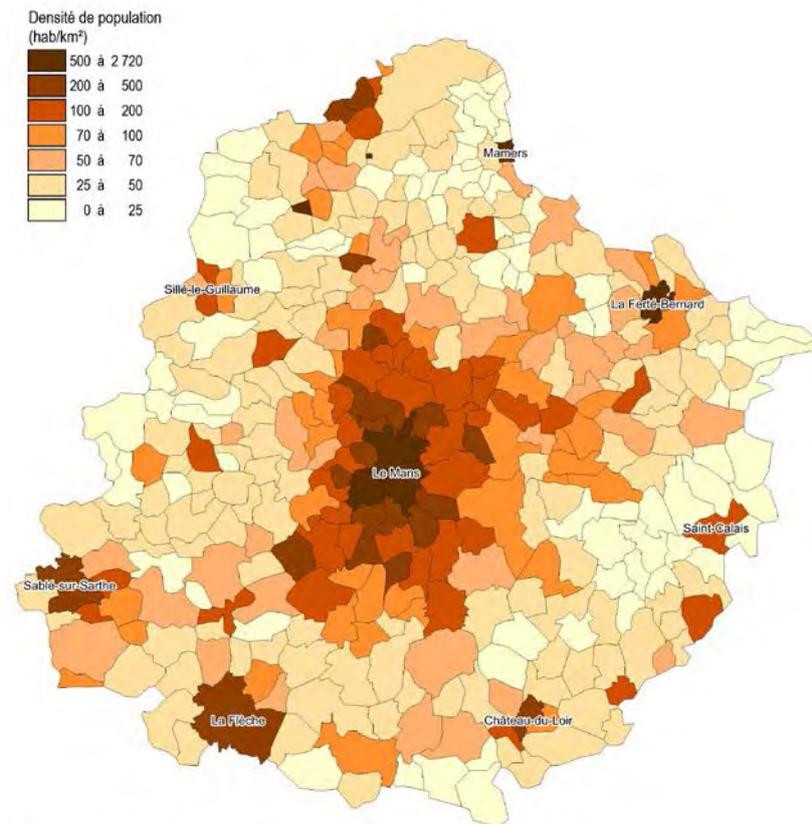
En dehors du Mans (2 720 hab/km²) et de Coulaines (1 956 hab/km²), la densité de population est plutôt faible en Sarthe. 80 % des communes comptent moins de 100 habitants au km².

En Sarthe, les habitants se concentrent au cœur du département, autour de la ville du Mans. 60 % des habitants vivent sur le pôle urbain du Mans ou dans l'une des communes de sa couronne.

Quelques autres points de concentration sont à noter aux limites départementales :

- au nord, du fait de l'attractivité de la ville d'Alençon (61),
- au sud-ouest, autour des villes de Sablé-sur-Sarthe et La Flèche,
- au nord-est, autour de La Ferté-Bernard (5^{ème} ville de Sarthe).

Densité de population en Sarthe



Source : © IGN - Insee (RP), 2012

Découpages territoriaux

Au 1er janvier 2016, on comptabilise 29 établissements publics de coopération intercommunale (Epci) en Sarthe.

5 communes sarthoises appartiennent à un Epci implanté dans un autre département (Cu d'Alençon) et une commune n'est pas rattachée à un Epci : Villeneuve-en-Perseigne, commune nouvelle issue de la fusion de 6 communes, et qui compte 2 235 habitants.

Avec 198 161 habitants, la Cu Le Mans Métropole regroupe plus du tiers des habitants du département sur 14 communes et 218 km². La densité de population sur ce territoire est très élevée (910 hab/km²), chaque commune du territoire ayant une densité de population supérieure à 100 habitants au km².

En Sarthe, la moitié des collectivités comptent entre 5 000 et 10 000 habitants. Il

n'y a pas de collectivité de moins de 5 000 habitants.

On ne trouve pas en Sarthe d'Epci de taille moyenne-supérieure, c'est-à-dire comptant entre 50 000 et 100 000 habitants.

Etablissements publics de coopération intercommunale en Sarthe

Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2012	Epci actuels			Epci en projet		
	Nb	% epci	% pop	Nb	% epci	% pop
[5 000 à 10 000 [13	45 %	17 %	0	-	-
[10 000 à 15 000 [7	24 %	14 %	0	-	-
[15 000 à 20 000 [3	10 %	10 %	5	31 %	16 %
[20 000 à 25 000 [2	7 %	9 %	4	25 %	17 %
[25 000 à 50 000 [3	10 %	14 %	6	38 %	30 %
[50 000 à 100 000 [0	-	-	0	-	-
100 000 et plus	1	3 %	35 %	1	6 %	36 %

Schéma département de coopération intercommunale en projet

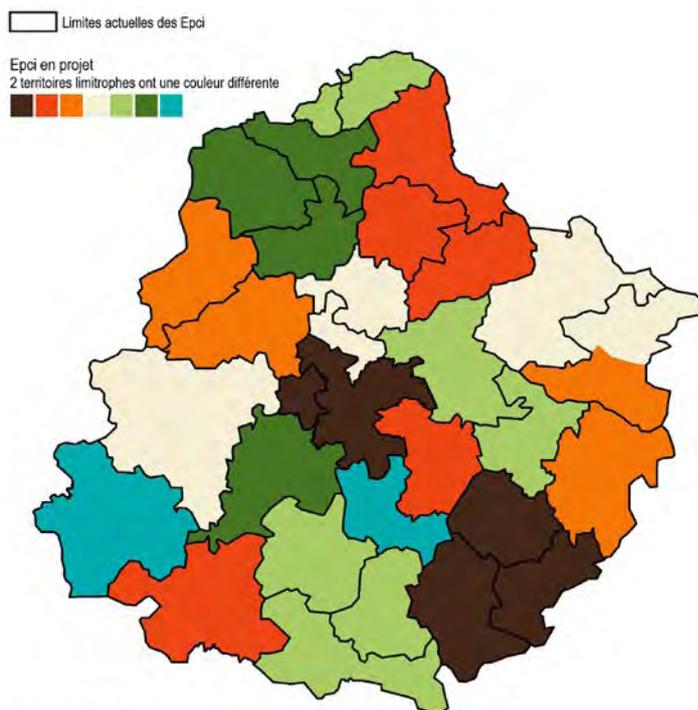
Le Schéma départemental de coopération intercommunale (Sdci) en projet devrait, en regroupant des communautés de communes, aboutir à un élargissement des territoires et à la disparition des Epci de moins de 15 000 habitants.

Le Sdci prévoit l'organisation du territoire sarthois autour d'une communauté urbaine (Le Mans Métropole), de 15 communautés de communes (contre 28 actuellement) et de l'adhésion de 6 communes du département à la communauté urbaine d'Alençon.

Avec ce nouveau schéma, 36 % des sarthois vivront dans un Epci de plus de 100 000 habitants, 30 % dans un Epci de 25 000 à 50 000 habitants, 17 % dans un Epci de 20 000 à 25 000 habitants et 16 % dans un Epci de 15 000 à 20 000 habitants.

La superficie moyenne d'un Epci sarthois passera de 210 km² à 380 km².

Limites actuelles des Epci et territoires en projet (au 29 mars 2016)



Source : © IGN - Direction départementale des Territoires 72

L'influence des villes

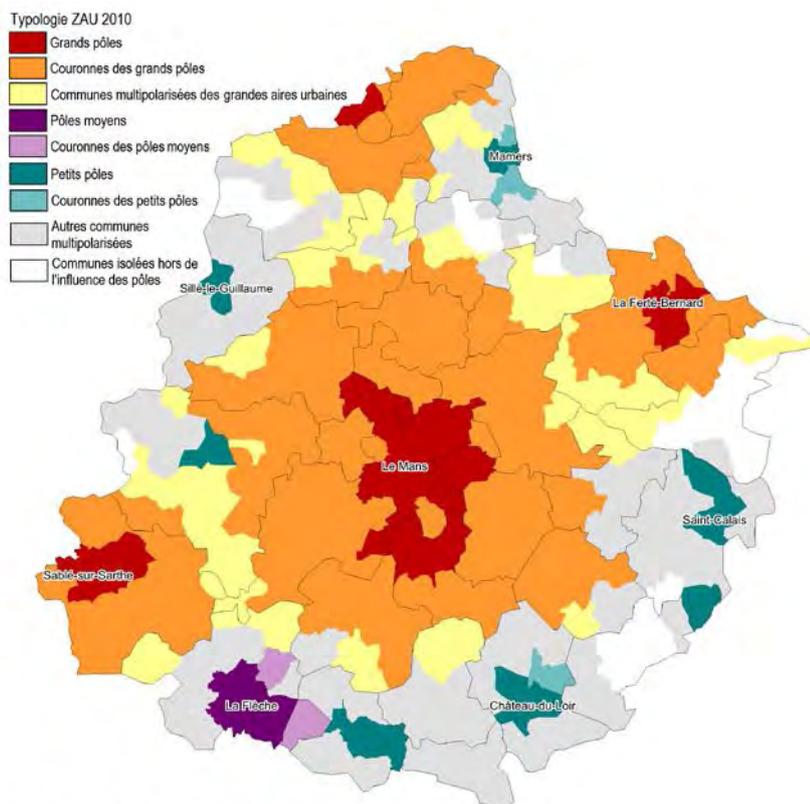
En Sarthe, les habitants se concentrent dans le centre du département. Les communes de périphérie sont particulièrement isolées, sauf autour des pôles de Sablé-sur-Sarthe, la Ferté-Bernard et Alençon.

Un quart des sarthois vivent sur Le Mans, 11,6 % résident dans le pôle urbain du Mans, hors Le Mans et 23,8 % habitent dans la couronne du Mans. 60 % des sarthois vivent ainsi dans la zone d'influence du Mans.

Pour l'ensemble des sarthois, la répartition par zone en aire urbaine, est la suivante :

- 80,4 % vivent dans les grandes aires urbaines de la Sarthe ;
- dont 42 % au sein des pôles urbains,
- 17,4 % vivent sous l'influence d'un pôle petit ou moyen ;
- dont 3 % au sein d'un pôle moyen,
- dont 5,4 % au sein d'un petit pôle.
- 2,3 % vivent dans des communes isolées.

Zonage en aires urbaine 2010



Source : © IGN - Datar - Insee

Pour les allocataires Caf la répartition est la suivante :

- 83,2 % des allocataires vivent dans les grandes aires urbaines ;
- 51,1 % au sein des grands pôles,
- 25,4 % dans la couronne périurbaine de ces grands pôles,
- 6,7 % dans une commune attirée par plusieurs grandes aires urbaines.
- 3 % vivent dans le pôle moyen de La Flèche et sa couronne.
- 5,1 % vivent au sein de 7 petits pôles urbains ou leur couronne.
- 6,8 % résident dans les communes multipolarisées des aires urbaines.
- 1,8 % vivent dans des communes isolées, hors de l'aire d'influence des villes.

Territoires de vie

Avec la notion de territoires de vie, l'Insee a développé une approche approfondissant l'analyse par bassins de vie.

Les bassins de vie se définissent comme « les plus petits territoires, organisés autour d'un pôle de services, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants. »¹ La notion de bassin de vie permet d'appréhender la zone de vie quotidienne des habitants. Cette approche a toutefois une limite dans les grandes aires urbaines car l'étendue du bassin de vie y est souvent très vaste.

Pour constituer les territoires de vie, l'Insee a découpé les bassins de vie de plus de 50 000 habitants afin de mieux rendre compte des modes de vie au sein des grandes unités urbaines. Les territoires de vie découpent les grands bassins de vie autour de pôles de services. En Sarthe, le bassin de vie du Mans est concerné par ce redécoupage, ayant été découpé en 6 territoires de vie distincts.

Les territoires de vie sont donc intéressants pour appréhender les zones où les habitants ont des modes de vie homogènes. On compte en Sarthe 28 territoires de vie animés par un pôle situé en Sarthe. Quelques communes de périphérie sont sous l'influence de l'un des 6 territoires de vie animés par un pôle hors Sarthe.

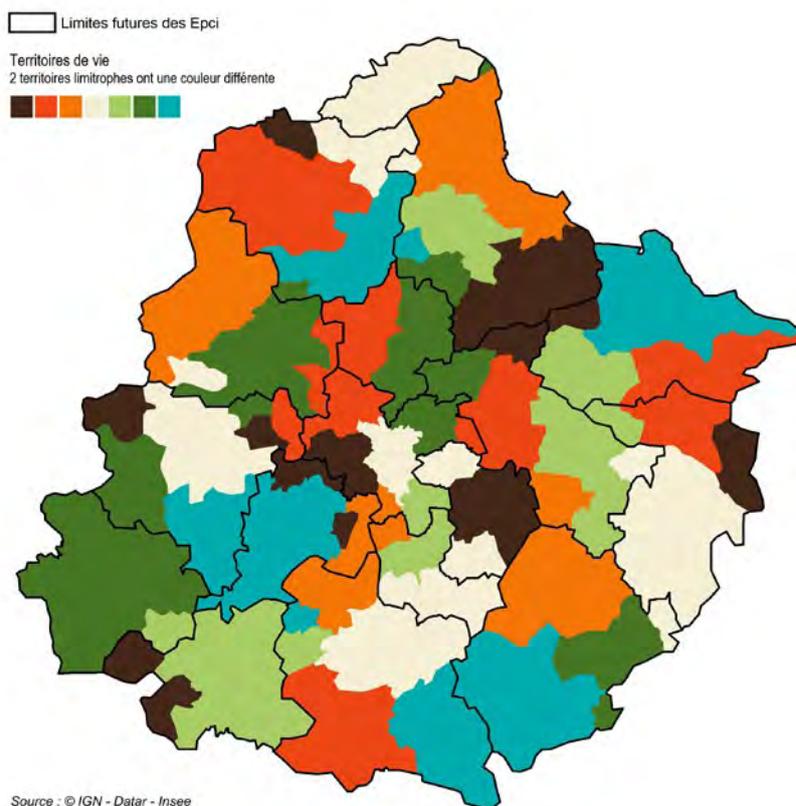
On note la répartition suivante :

- 26,4 % des sarthois vivent dans de grandes ou moyennes villes de province, proches des services et emploi. En l'occurrence, ce sont les habitants du Mans et de Changé.
- 22,4 % des sarthois vivent dans des espaces périurbains proches des services mais éloignés des emplois.
- 42,2 % des sarthois vivent en campagne urbanisée.
- 8,9 % des sarthois vivent dans des territoires de vie de peu denses et éloignés des services

¹ Insee Première - Une approche de la qualité de vie dans les territoires, n°1519, Octobre 2014.

² Ibidem

Territoires de vie et limites des Epci en projet



Source : © IGN - Datar - Insee

Territoire de vie et contours administratifs

Le Schéma départemental de coopération intercommunale en projet, en aboutissant à un nombre réduit d'Epci et à l'élargissement des contours de ces derniers, va entraîner un nouvel enjeu pour les communautés de communes, celui de l'harmonisation des services et des habitudes de vie des habitants sur l'ensemble du territoire.

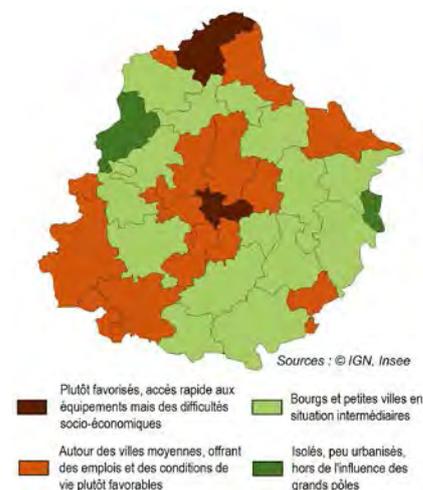
Avec le redécoupage des communautés de communes, la majorité des Epci regrouperont des habitants avec des habitudes de vie sur des territoires différents. Encore plus qu'auparavant, il faudra garder à l'esprit lorsque l'on raisonnera à l'échelle des nouveaux Epci, que les habitants n'ont pas encore leurs habitudes de vie à cette échelle. Les territoires étant étendus, ils pourront regrouper des profils de population et des habitudes d'utilisation des équipements très différents.

Appréhender la qualité de vie

A partir du découpage en territoires de vie, l'Insee a réalisé une étude² sur la qualité de vie en analysant 27 indicateurs recouvrant 13 dimensions.

En Sarthe, les territoires du Mans et Alençon cumulent une forte accessibilité aux services et à l'emploi avec des inégalités socio-économiques prononcées et une faiblesse du lien social. Les territoires gravitant autour des villes moyennes offrent un accès plutôt rapide aux équipements et services, des conditions de logement plutôt bonnes et de l'emploi à proximité. Autour de ces zones, se trouvent les zones moins urbanisées, qui cumulent un moindre accès aux équipements et services, une distance aux zones d'emploi, mais où les taux d'activité sont plus élevés.

Qualité de vie dans les territoires de vie



Sources : © IGN, Insee

Une approche des conditions de vie

Les territoires de vie étant les plus petits espaces au sein desquels s'organise la vie quotidienne des habitants, il est intéressant d'utiliser ces zonages pour appréhender les conditions de vie des populations.

L'Observatoire des Territoires a réalisé dans son rapport 2014 une typologie des territoires de vie s'appuyant sur des données Insee. Dans ce rapport, la typologie est réalisée en comparant les territoires de toute la France. Cette approche permet de situer le contexte sarthois à un niveau national et de dégager des tendances infra-départementales.

On peut analyser séparément les deux approches de la typologie².

En s'intéressant à la population, on constate que la Sarthe regroupe en son centre une population plutôt favorisée économiquement et plus âgée. Autour du Mans et sur le territoire de vie de Sablé-sur-Sarthe, la population est plus jeune. En périphérie, la population est plus âgée avec, sur les territoires du nord et de l'est, un profil économique défavorable.

Concernant le cadre de vie, la Sarthe est composée en son centre de villes grandes et moyennes proches des services et des emplois. Depuis Alençon jusqu'au sud du Mans, ainsi que sur le nord-est et les territoires de Sablé-sur-Sarthe et La Flèche, se trouvent des campagnes urbanisées. Dans l'est et l'ouest de la 2^{ème} couronne du Mans, se situent des espaces périurbains proches des services mais éloignés des emplois. Enfin, sur les territoires restants de l'est, du sud et de l'ouest, se trouvent des espaces peu denses éloignés des services.

La combinaison des deux typologies apporte une analyse plus complète des conditions de vie en Sarthe. Au centre de la Sarthe, se trouve le territoire de vie du Mans, espace urbanisé à la population à dominante âgée et plutôt favorisée.

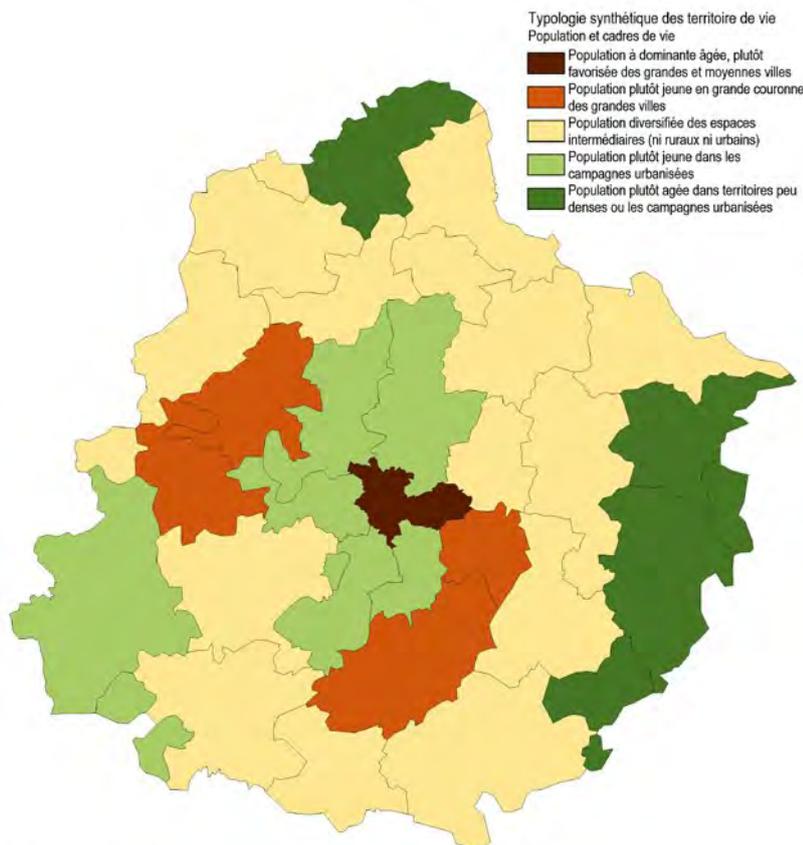
Au nord, à l'ouest et au sud du Mans, ainsi que sur le territoire de vie de Sablé-sur-Sarthe se regroupe une population plutôt jeune vivant en campagne urbanisée. Ce type de territoire se rencontre en Pays-de-Loire.

Au sud et à l'ouest de la 2^{ème} couronne du Mans, on trouve aussi des territoires de vie à la population plutôt jeune. Sur ces territoires les habitants sont proches des services mais éloignés de l'emploi. Cette typologie de territoire est peu fréquente en province. On la trouve plus fréquemment en Ile-de-France, dans la grande couronne des grandes villes.

Autour de ces zones se trouvent des territoires intermédiaires aux populations diversifiées. Ces territoires sont hétérogènes. En Sarthe, on y trouve majoritairement des territoires à la population âgée, vivant dans des zones peu denses ou de campagne.

Enfin, au nord et à l'est du département, se trouvent des territoires peu denses à la population âgée.

Typologie synthétique des territoires de vie : population et cadres de vie



Sources : © IGN, Insee, SOeS, traitement du Bureau de l'observatoire des territoires, CGET

Typologie détaillée des territoires de vie

Typologie synthétique	Typologie espaces	Typologie population	Nb	% Pop.
Population diversifiée des espaces intermédiaires (ni ruraux ni urbains)	Campagne urbanisée	Plutôt âgée	5	12 %
	Peu dense éloigné des services	Plutôt jeune	2	6,3 %
		Plutôt âgée	6	13,7 %
	Périurbain éloigné des emplois	Plutôt âgée	1	1,4 %
Population jeune, en campagne urbanisée	Campagne urbanisée	Plutôt jeune	6	27,2 %
Population jeune, grande couronne des grandes villes	Périurbain éloigné des emplois	Plutôt jeune	4	7,8 %
Population âgée, territoires peu denses	Campagne urbanisée	Plutôt défavorisée et plus âgée	1	1,4 %
	Peu dense éloigné des services		2	2,9 %
Population à dominante âgée et plutôt favorisée des grandes et moyennes villes	Villes grandes et moyennes, proches des services et des emplois	Plutôt favorisée et plus âgée	1	27,3 %

Source : Insee, SOeS, traitement du Bureau de l'observatoire des territoires, CGET

² Pour plus de détail, se référer à l'annexe 2

Quartiers politique de la ville

Créés dans le cadre de la loi programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les quartiers prioritaires de la politique de la ville remplacent les Zus et Cucs précédemment existants.

Ces quartiers ont été définis à partir d'un critère unique, le revenu. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent ainsi les zones de concentration urbaine de population à bas revenus.

En France métropolitaine, environ 1 300 quartiers de plus de 1 000 habitants ont été retenus comme quartiers prioritaires.

Le département de la Sarthe compte 7 quartiers prioritaires situés sur deux territoires de contrats de ville.

5 quartiers prioritaires se situent sur trois communes de la Cu Le Mans Métropole :

- Ronceray Glonnières Vauguyon (Le Mans)
- Les Sablons (Le Mans)
- L'Épine (Le Mans)
- Bellevue Carnac (Le Mans - Coullaines)
- Chaoué Perrières (Allonnes)

2 quartiers prioritaires se situent sur la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe :

- Montreux (Sablé-sur-Sarthe)
- La Rocade (Sablé-sur-Sarthe)

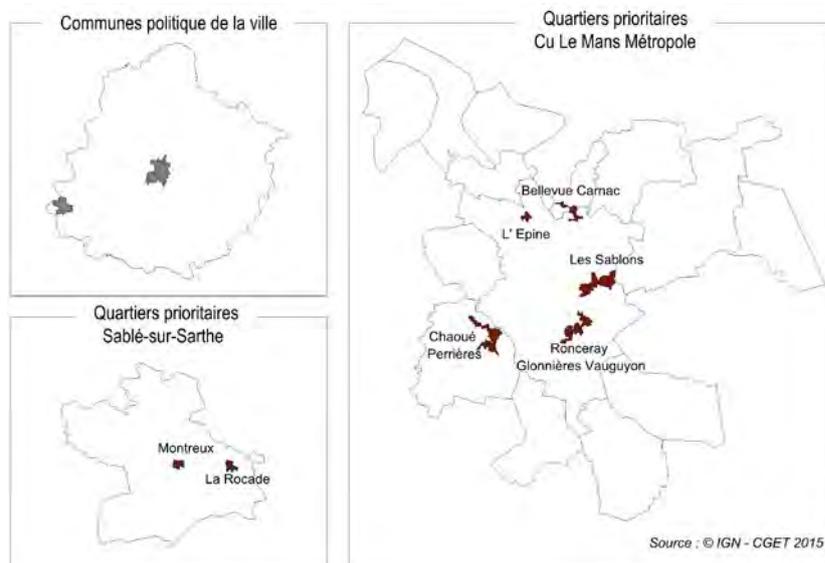
Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent 5 % des Sarthois.

- 26 030 personnes résident sur un quartier prioritaire du Mans, Allonnes ou Coullaines
- 16 % des habitants des trois villes,
- 13,1 % des habitants de l'Épci.
- 2 506 personnes résident sur un quartier prioritaire de Sablé-sur-Sarthe
- 20 % des habitants de la ville,
- 8,8 % des habitants de l'Épci.

Dans ces quartiers, la part des moins de 14 ans varie entre 20,6 % et 26,8 %. Du fait du mode de définition des quartiers prioritaires, la part des personnes à bas revenus est très élevée, oscillant entre 54,3 % et 68 %, contre 19,8 % en Sarthe.

9 421 allocataires résident dans un quartier prioritaire, soit 10 % des allocataires de la Sarthe. Sur ces quartiers, trois-quarts des habitants sont couverts par la Caf, contre moins de la moitié sur le département. Enfin, le poids des monoparents parmi les familles allocataires est élevé sur ces territoires.

Emplacement des quartiers prioritaires de Sarthe



Quartiers prioritaires – Indicateurs clés

Nom Quartier	Population générale			Allocataires Caf			
	Population des ménages fiscaux	Pois des moins 14 ans	Taux de bas revenus déclarés**	Allocataires	Nb de personnes couvertes	Nombre de familles	Poids de mono-parents
Ronceray Glonnières Vauguyon	6 310	21,4 %	62,8 %	2 234	4 734	907	53,9 %
Les Sablons	9 130	26,2 %	68,0 %	3 041	7 720	1 662	50,9 %
L'Épine	1 000*	24,7 %	66,7 %	344	681	139	64,0 %
Bellevue Carnac	4 060	26 %	67,6 %	1 369	3 329	756	61,4 %
Chaoué Perrières	5 530	20,6 %	54,3 %	1 706	3 804	781	49,9 %
Montreux	1 086	22,2 %	59,8 %	353	751	157	60,5 %
La Rocade	1 420	26,8 %	59,9 %	374	879	175	54,9 %
Sarthe	555 616	19 %	19,8 %	94 626	263 719	59 085	25,5 %

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal 2012 – Caf, BCA 2015

* Estimation – donnée non disponible

** Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60% du revenu déclaré par unité de consommation médian : part de la population sous le seuil de 60% du revenu déclaré par unité de consommation médian métropolitain

Evolution démographique de la Sarthe

Avec 567 382 habitants au 1er janvier 2012, le département de la Sarthe regroupe 16 % de la population régionale. Depuis 2007, la population a augmenté de près de 10 500 habitants, soit 2 000 habitants de plus chaque année.

La croissance de la population est négative dans les grandes communes de la Sarthe. C'est dans les zones périphériques aux pôles urbains que la dynamique de la population est la plus importante.

Variation de la population

Solde naturel et migratoire

Le taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2007 et 2012 est de 0,4 %.

- + 0,3% par le solde naturel (excédent des naissances par rapport aux décès)
- + 0,1% par le solde migratoire (excédent des arrivées par rapport aux sorties).

Depuis 2007, le solde naturel annuel moyen est de 1 578 habitants (6 805 naissances pour 5 227 décès). L'évolution de la population sarthoise est en grande partie liée à l'accroissement naturel de la population.

L'accroissement annuel moyen de la population sarthoise a été inférieur à celui de la région et de la France métropolitaine, qui sont respectivement de + 0,8 % et + 0,5 % sur la période 2007-2012.

Le taux de natalité sur la période 2007-2012 est de 12,3 ‰, un taux inférieur à celui de la métropole (12,7 ‰) et de la région (12,8 ‰). Le taux de mortalité sur la même période est de 9,1 ‰, contre 8,4 ‰ sur la région.

Vieillessement

En Sarthe, l'indice de vieillissement a progressé au fil des années :

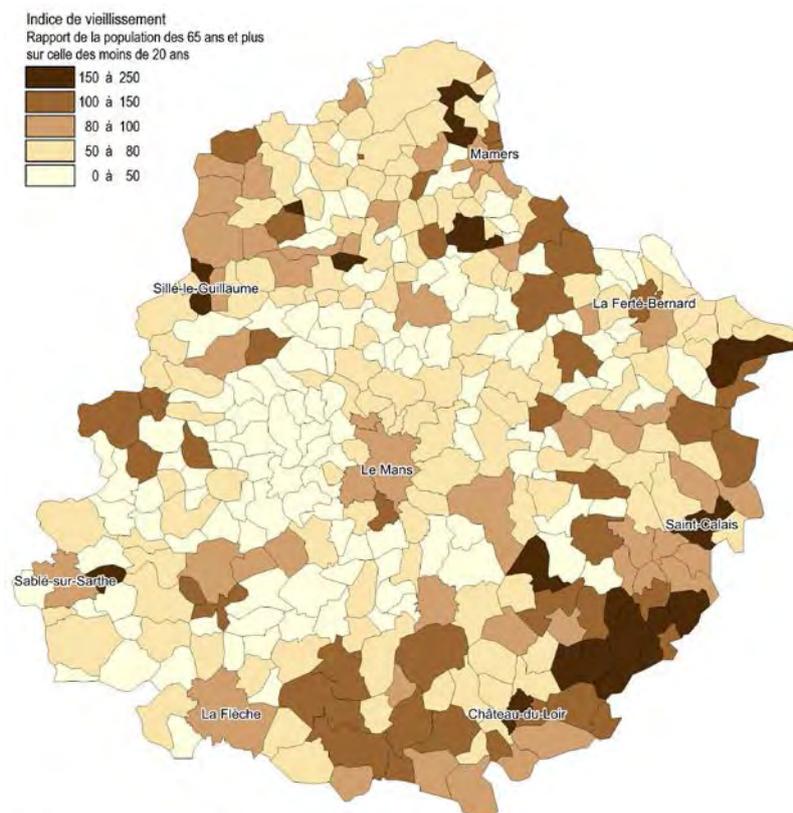
- 67,7% en 1999
- 72,2% en 2006
- 73,9% en 2011
- 75,5% en 2012

En 2012, la Sarthe enregistre un indice de vieillissement supérieur à celui des Pays de la Loire (69, 5%) et de la France Métropolitaine (70,6 %).

Le vieillissement de la population est surtout prononcé au sud-est de la Sarthe, zone où plusieurs communes présentent un indice de vieillissement compris entre 150 % et 250 %. Quelques communes à l'est et à l'ouest ont un indice de vieillissement supérieur à 100%.

A l'inverse, dans les communes à l'ouest et au sud du Mans, l'indice de vieillissement est inférieur à 50 %, indiquant une situation où les moins de 20 ans sont plus nombreux que les personnes de 65 ans et plus.

Vieillessement de la population en Sarthe



Lecture : Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Naissances et décès

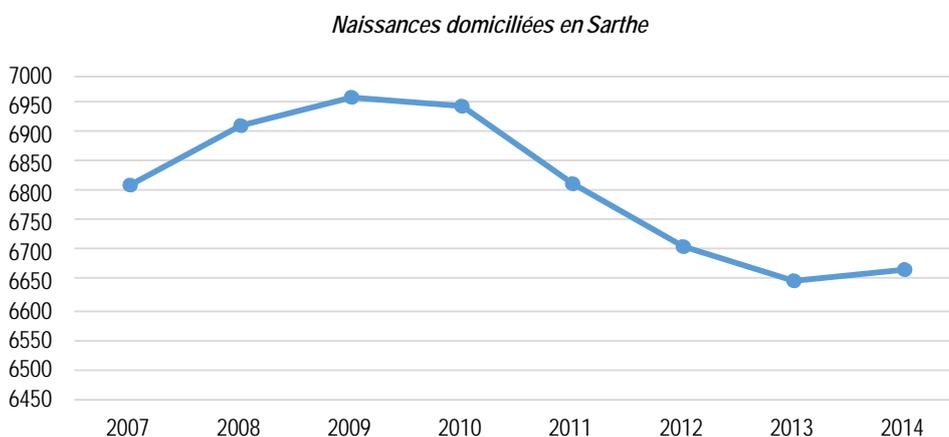
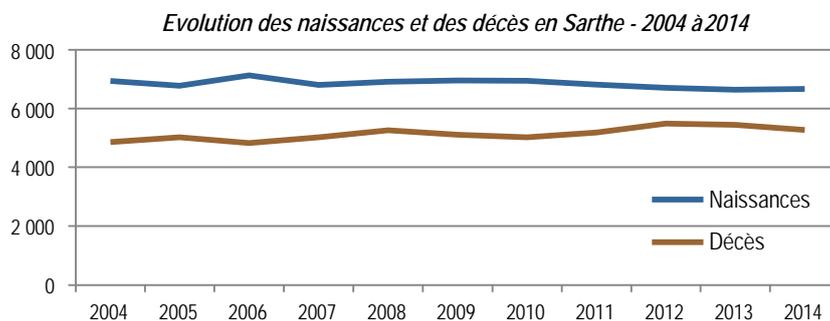
Des naissances supérieures aux décès...

En 2014, 6 664 naissances ont été enregistrées sur le département, pour 5 277 décès.

Entre 2007 et 2014, le nombre moyen de naissances est de 6 805. Ce nombre est inférieur à celui de la période 1999-2006, où l'on enregistrait 6 839 naissances par an.

... mais un solde naturel qui diminue

Si le nombre de naissances reste supérieur au nombre de décès, on note depuis quelques années un rapprochement des deux courbes et, donc, une baisse du solde naturel.



La Sarthe vue par la Caisse d'allocations familiales

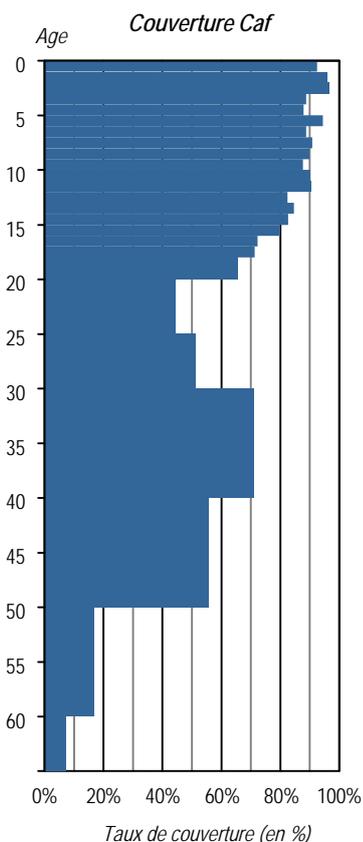
Démographie des allocataires

Au 31 décembre 2015, le département de la Sarthe compte 94 626 allocataires et 263 719 personnes couvertes (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge). Parmi les personnes couvertes, 121 011 sont des enfants à charge.

Une couverture variable selon l'âge

La Caf couvre 38,2 % des ménages¹ et 46,7 % des habitants². Du fait de l'orientation famille et précarité de ses prestations, la connaissance qu'a la Caf de la population varie fortement selon le profil des ménages et l'âge des individus.

Ainsi, la Caf couvre plus de 9 enfants de moins de 3 ans sur 10, mais seulement 1 personne de 50 ans et plus sur 10.



¹ Le taux de couverture Caf des ménages est calculé en rapportant le nombre d'allocataires au nombre de ménages (RP).

² Le taux de couverture Caf des habitants est calculé en rapportant le nombre de personnes couvertes par la Caf au 31/12/2011 à la population Insee au 01/01/2012 (RP).

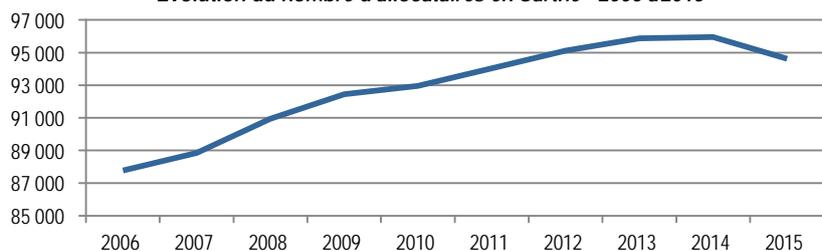
Evolution des allocataires

La population allocataire a fortement augmenté depuis dix ans. Cette hausse est liée à l'évolution législative et à l'entrée d'un nombre important de familles dans des prestations garantissant un revenu minimal (Aah et Rsa).

Toutefois, après un ralentissement de la croissance sur les dernières années, le nombre d'allocataires a diminué entre 2014 et 2015.

Cette situation ne devrait cependant pas se reproduire en 2016. En effet, la création de la prime d'activité génère l'immatriculation d'un nombre important de nouveaux allocataires. Ainsi, le nombre d'allocataires estimé au 31 mai 2016 est supérieur de 5,3 % à celui au 31 mai 2015.

Evolution du nombre d'allocataires en Sarthe - 2006 à 2015



Prestations versées

Les prestations perçues diffèrent selon le profil et les ressources des allocataires.

Au 31 décembre 2015, 20 824 foyers bénéficiaient de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Depuis 2010, le nombre de bénéficiaires de la Paje a diminué de 8,6 %.

50 142 allocataires ont bénéficié d'une prestation d'entretien, soit une hausse de 8,4 % entre 2010 et 2015. Parmi les bénéficiaires, 42 677 avaient un droit aux allocations familiales (Af) et 25 317 à l'allocation rentrée scolaire (Ars).

Des aides au logement ont été versées à 50 255 foyers, soit 2,9 % de plus qu'en 2010.

Enfin, la Caf a versé des prestations de revenu garanti à 23 978 allocataires. 7 447 foyers sarthois ont bénéficié de l'Aah et 16 537 du Rsa, dont 11 926 au titre du Rsa socle.

Profil familial des allocataires

62,1 % des ménages allocataires sont des familles avec enfants. Les familles monoparentales représentent 24,9 % des allocataires avec enfants et 15,4 % des allocataires sarthois. 9 monoparents sur 10 sont des femmes seules avec enfants.

Un tiers des allocataires sont des personnes isolées, c'est-à-dire vivant sans conjoint ni enfant à charge. On trouve autant d'hommes que de femmes chez ces allocataires. Parmi les allocataires isolés, il y a un nombre important de jeunes, 23,1 % ont moins de 25 ans contre 4,6% chez les allocataires en famille (couple ou allocataires avec enfants). On trouve aussi beaucoup de personnes de plus de 50 ans. Les plus de 50 ans représentent 40,9 % des personnes isolées, contre 10,3 % des allocataires en famille.

Bénéficiaires par prestations

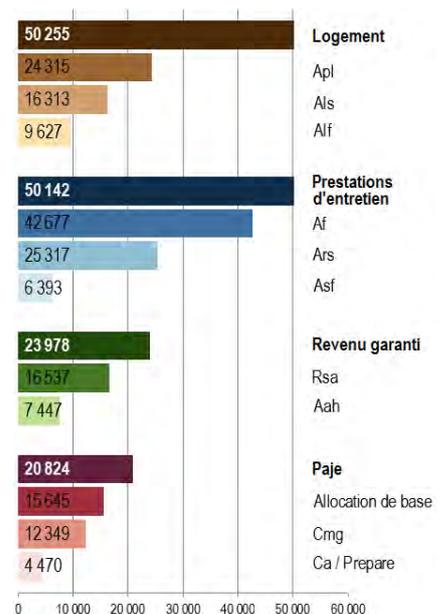


Table des matières

Connaître les familles – répondre à leurs besoins	78
• Profil des familles	78
- Répartition des familles	78
▪ Présence des familles	78
▪ Cu Le Mans Métropole	78
- Evolution des familles	79
▪ Cu Le Mans Métropole	79
▪ Evolution comparée	79
- Caractéristiques générales des familles	80
▪ Situation familiale	80
▪ Nombre d'enfants dans les familles	80
- Les familles allocataires	81
▪ Evolution des allocataires avec enfants	81
▪ Couverture des familles par la Caf	81
• Les familles avec de jeunes enfants	82
- Volume et visibilité	82
▪ Poids parmi les familles	82
- Familles allocataires Caf	83
▪ Evolution des familles allocataires	83
▪ Profil des familles	83
• Les familles avec des enfants de 6 à 11 ans	84
- Volume et visibilité	84
▪ Poids parmi les familles	84
• Les familles avec des enfants de 12 à 17 ans	85
- Volume et visibilité	85
▪ Poids parmi les familles	85
• Focus sur les familles des grosses communes et pôles urbains de Sarthe	86
▪ Poids des familles	86
▪ Profil des familles	86
• Etre parent : un parcours au pluriel	87
▪ La médiation familiale	87

Connaître les familles – répondre à leurs besoins

Profil des familles

Répartition des familles

En Sarthe, on compte 71 756 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans, soit 29,1 % des ménages.

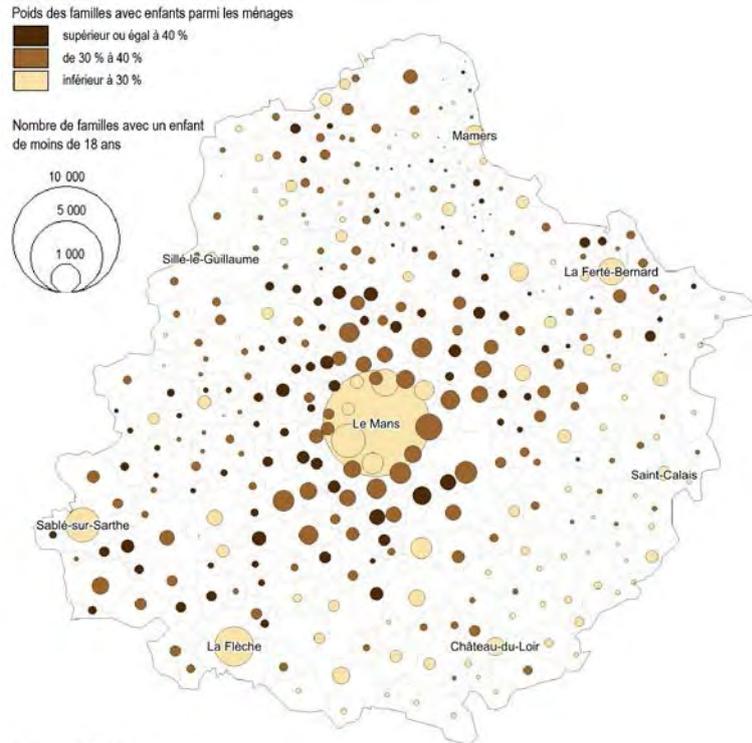
Les familles avec enfants de moins de 18 ans se concentrent au centre et au sud-ouest de la Sarthe. On note un nombre important de familles sur la Cu Le Mans Métropole, la Cdc du Sud-est du Pays Manceau et la Cdc de Sablé-sur-Sarthe. A l'inverse, l'effectif des familles est faible pour la Cdc du Saosnois (hors Mamers) et sur l'est de la Sarthe.

Présence des familles

Dans les couronnes éloignées des pôles urbains le poids des familles avec enfants de moins de 18 ans est élevé. Sur ces territoires, le nombre de familles est faible mais les familles représentent une part importante des ménages. Cette situation se retrouve dans les petites communes orbitant autour de la Flèche, la Ferté-Bernard et de Sablé-sur-Sarthe et, pour le Mans, sur les communes de la 2^{ème} couronne. A l'échelle de l'Epci, de forts taux de familles avec enfants sont constatés sur la communauté de communes des Portes du Maine (39,8 %), du Bocage Cénomans (38,2 %), de la Champagne Conlinoise (37,4 %) ou du Canton de Pontvallain (37 %).

A l'inverse, sur les pôles urbains, bien que ces zones regroupent un nombre important de familles avec enfants, le poids de ces familles parmi les ménages est assez faible.

Concentration des familles avec enfants de moins de 18 ans



Sur Allonnes et Coulaines la situation est différente. Les deux communes regroupent un nombre important de familles (1 314 sur Allonnes et 900 sur Coulaines) et ces familles pèsent pour plus de 28 % parmi les ménages. Ce poids est proche de la moyenne départementale (29,1 %).

Cu Le Mans Métropole

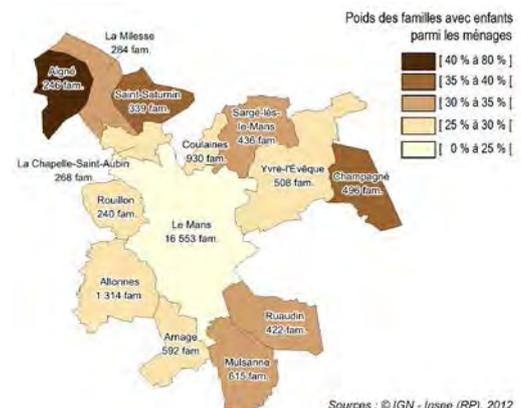
Avec 23 244 familles, la Cu Le Mans Métropole regroupe près du tiers des familles avec enfants de moins de 18 ans de la Sarthe. Si le nombre de familles est important, le poids parmi les ménages est plutôt faible, les familles avec enfants de moins de 18 ans représentant le quart des ménages de l'Epci. Toutefois, les profils diffèrent entre les communes. Au Mans, 23,1 % des ménages ont des enfants, contre 43,5 % à Aigné.

Familles avec enfants de moins de 18 ans – grandes communes et principaux pôles urbains

Commune	Ménages	Familles avec enfants	Poids des familles parmi les ménages	Poids des familles en Sarthe
Le Mans	71 579	16 553	23,1 %	23,1 %
La Flèche	6 758	1 727	25,6 %	2,4 %
Sablé-sur-Sarthe	5 824	1 396	24,0 %	1,9 %
Allonnes	4 636	1 314	28,4 %	1,8 %
La Ferté-Bernard	4 479	900	20,1 %	1,3 %
Coulaines	3 263	930	28,5 %	1,3 %
Mamers	2 659	534	20,1 %	0,7 %
Château-du-Loir	2 318	456	19,7 %	0,6 %
Sarthe	246 375	71 756	29,1 %	100 %

Source : Insee (RP) - 2012 (Bce2014)

Les familles de la Cu Le Mans Métropole



Evolution des familles

Le nombre de ménages sarthois avec enfants de moins de 25 ans est passé de 78 321 en 2007 à 79 190 en 2012, soit une augmentation de 1,1 %.

L'évolution du nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans est différente selon les zones géographiques.

Au nord, le nombre de familles avec enfants est en baisse (- 14,9 % à Mamers). Ce constat peut aussi être posé à l'est et au sud-est du département (- 7,8 % à Saint-Calais, - 7,2 % à Château-du-Loir).

Au centre du département s'observent deux tendances. Sur les communes à proximité immédiate du Mans (1^{ère} couronne), le nombre de familles avec enfants est en baisse. Au-delà de ces communes, le nombre de familles avec enfants a augmenté entre 2007 et 2012, cette augmentation étant plus importante sur les communes de l'ouest et du nord que sur celles de l'est.

Au sud du département, on note une progression du nombre de familles sur les communes des environs de La Flèche et, dans une moindre mesure, sur les communes autour de Sablé-sur-Sarthe.

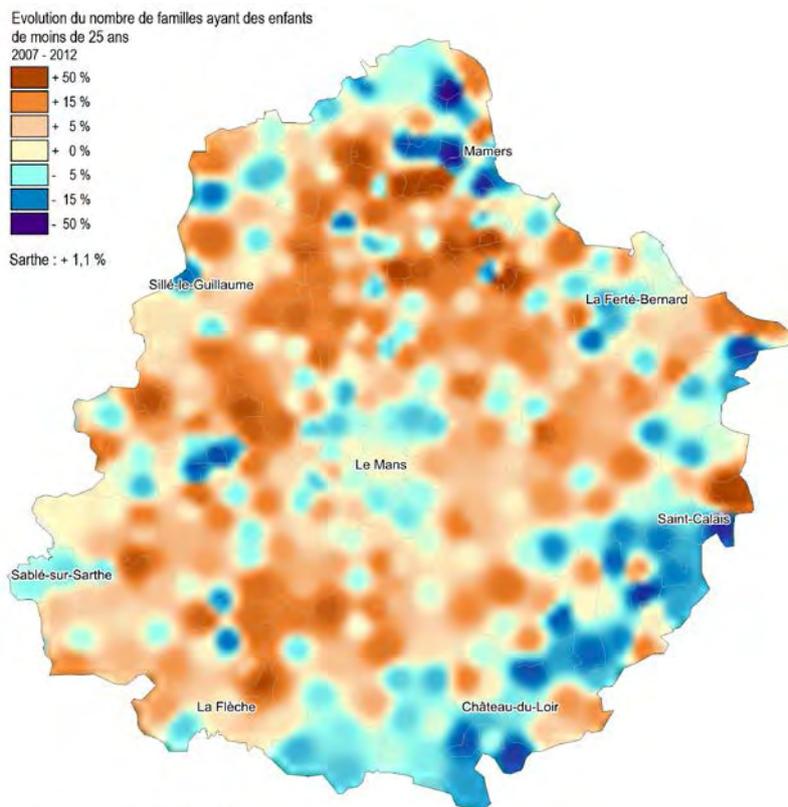
Familles avec enfants (moins de 25 ans) Nombre et évolution 2007-2012

	2012	Evolution
Le Mans	18 545	+ 1,0 %
La Flèche	1 926	+ 1,2 %
Sablé-sur-Sarthe	1 548	- 7,6 %
Allonnes	1 432	- 3,3 %
La Ferté-Bernard	992	- 6,8 %
Coulaines	1 057	- 8,4 %
Mamers	597	- 14,9 %
Château-du-Loir	516	- 7,2 %
Sarthe	79 190	+ 1,1 %

Source : Insee (RP), 2012 - 2007

Sur les pôles urbains, on constate une baisse des familles plus ou moins importante. Seules les communes de Le Mans et La Flèche enregistrent une hausse des familles dans une proportion proche de la moyenne de leur volume de familles.

Evolution des familles avec enfants

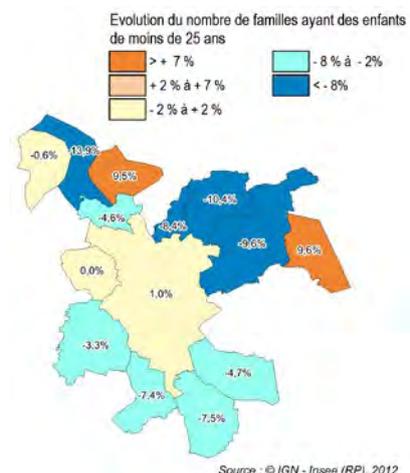


Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - 2007

Cu Le Mans Métropole

26 211 familles avec enfants de moins de 25 ans vivent sur une commune de la Cu Le Mans Métropole, soit 33,1 % des familles avec enfants du département. En 2007, on comptait 26 421 familles, soit une baisse de 210 familles (- 0,8 %) entre 2007 et 2012.

Evolution des familles - Le Mans Métropole



Source : © IGN - Insee (RP), 2012

Evolution comparée

Sur le département, la hausse du nombre de ménage a été plus forte au global (+ 3,6 %) que pour les familles avec enfants de moins de 25 ans (+ 1,1 %).

Toutefois, on constate pour 122 communes une hausse du nombre de ménages qui est supérieur d'au moins 2 points à la hausse constatée sur l'évolution enregistrée sur les ménages. La plupart de ces communes se trouvent sur la deuxième couronne du Mans. Sur la carte d'évolution des familles, elles correspondent en grande partie aux zones de points chauds (plages en rouge foncé).

Les deux-tiers des communes sur lesquelles le nombre de ménages baisse enregistrent aussi une diminution du nombre de familles avec enfants. L'inverse n'est cependant pas vrai, puisque sur les deux-tiers des communes où le nombre de familles avec enfants a diminué entre 2007 et 2012, on enregistre en parallèle une hausse d'au moins 0,5 % du nombre de ménages.

Caractéristiques générales des familles

Situation familiale

Parmi les familles de Sarthe, 17 999 sont des monoparents, soit 21,3 % des familles avec enfants. Le poids des monoparents parmi les familles est plus important en Sarthe que sur la région Pays de Loire (19,5 %).

Les familles monoparentales sont fortement présentes dans les pôles urbains, mais aussi dans les communes rurales de l'est du département. Dans une moindre mesure, le poids des monoparents est élevé autour de Sablé-sur-Sarthe et sur le nord-ouest.

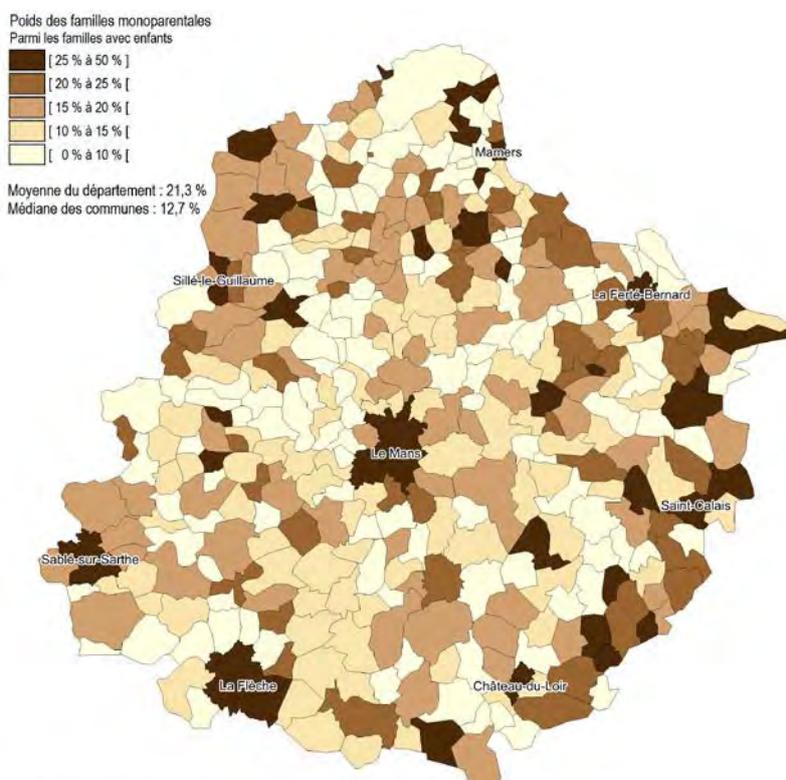
On observe entre 2007 et 2012 une hausse des monoparents, tant en volume (+ 16,2 %) qu'en poids parmi les familles (+ 2,9 pts).

Familles avec enfants

		Couples	Mono-parents
2012	nb	66 421	17 999
	poids	78,7 %	21,3 %
2007	nb	68 654	15 484
	poids	81,6 %	18,4 %
Evolution		- 3,3 %	+ 16,2 %

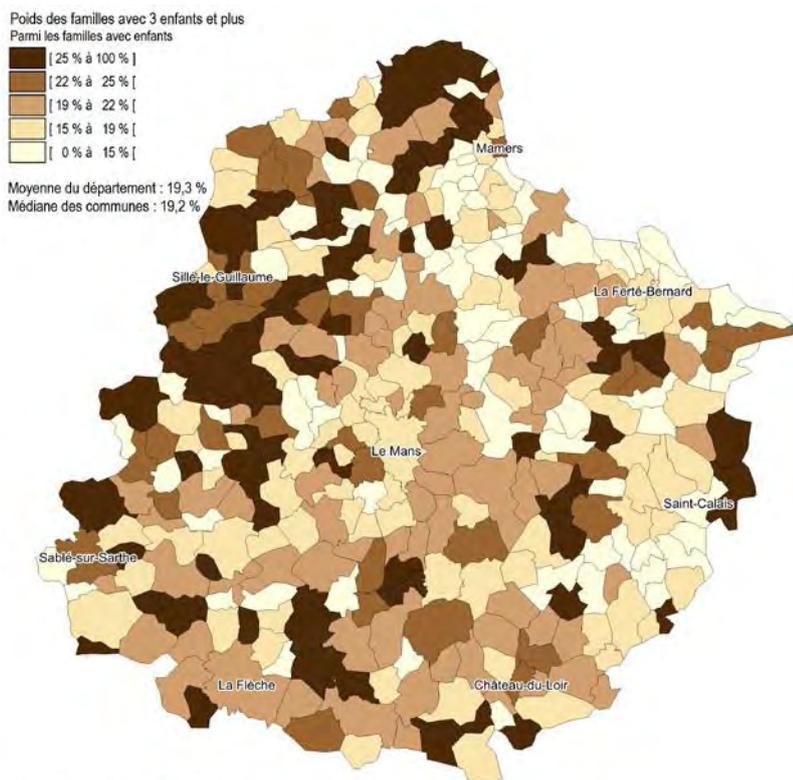
Source : Insee (RP), 2012

Poids des monoparents parmi les familles avec enfants



Source : © IGN - Insee (RP), 2012

Poids des familles nombreuses (trois enfants et plus) parmi les familles avec enfants



Source : © IGN - Insee (RP), 2012

Nombre d'enfants dans les familles

La majorité des familles avec enfants ont un ou deux enfants de moins de 25 ans à charge. Néanmoins, les familles de trois enfants et plus représentent, en Sarthe, près d'une famille sur cinq. On observe un poids très important de ces familles nombreuses sur les communes du nord et de l'est de la Sarthe. Ces familles se trouvent dans des zones rurales relativement isolées.

Le nombre de familles avec quatre enfants ou plus est restreint, avec moins de 3 300 familles sur le département (4,2 % des familles). Toutefois, ces familles sont à considérer avec attention car elles peuvent rencontrer des difficultés particulières sur l'équipement, la taille du logement, ...

Familles avec enfants (moins de 25 ans)

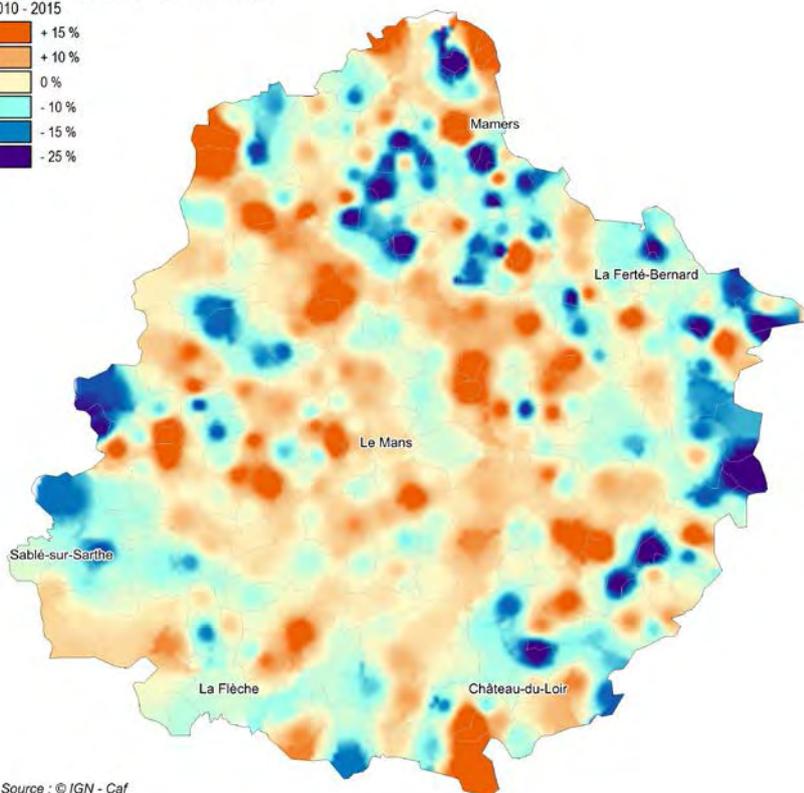
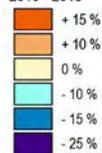
Familles de Sarthe		
	Nombre	Poids
1 enfant	31 501	39,8 %
2 enfants	32 369	40,9 %
3 enfants	12 030	15,2 %
4 enfants et +	3 290	4,2 %

Source : Insee (RP), 2012

Les familles allocataires

Evolution des allocataires avec enfants à charge

Evolution du nombre d'allocataires avec enfants
 2010 - 2015

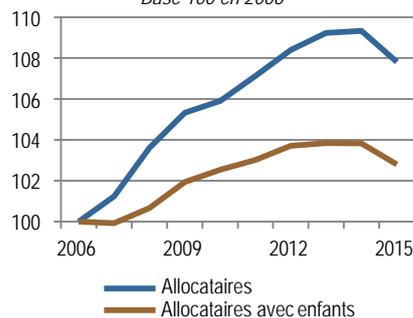


Source : © IGN - Caf

Evolution du nombre d'allocataires avec enfants

Le nombre de familles sarthoises allocataires Caf avec enfants a augmenté plus faiblement que le nombre total d'allocataires. Entre 2010 et 2015, le nombre d'allocataires a progressé de 1,8 %, passant 92 956 à 94 626. Sur la même période, les familles allocataires sont passées de 58 938 à 59 085, soit une hausse de 0,25 %.

Evolution des allocataires
 Base 100 en 2006



L'évolution du nombre d'allocataires avec enfants n'a pas été identique selon les territoires. A la périphérie du département, le nombre d'allocataires avec enfants tend à diminuer. A l'inverse, sur les communes en périphérie éloignée du Mans, le nombre de familles avec enfants tend à augmenter.

Couverture des familles par la Caf

La Caf de la Sarthe couvre 46,5 % des sarthois¹ et 38,4 % des ménages². Le taux de couverture est beaucoup plus élevé pour les familles avec enfants, les trois-quarts des familles du département étant allocataires.

Des taux de couverture à utiliser avec précaution

Il faut être vigilant dans l'utilisation des taux de couverture, notamment sur les petites communes. En effet, bien que l'on compare des périodes similaires (recensement au 1^{er} janvier 2012 et données Caf au 31/12/2011), les données du recensement ne correspondent pas à une connaissance exhaustive de la population sur une année donnée. En effet, depuis 2004, l'Insee procède par sondage sur les communes de

plus de 10 000 habitants (8 % des logements), et par passage tous les 5 ans sur les plus petites communes.

D'autre part, le recensement étant déclaratif, les habitants peuvent déclarer des choses qui ne sont pas conformes à la réalité ou à l'appréciation de la Caf. Cela peut notamment se rencontrer sur les informations par âge, avec la réalisation d'arrondis, ou sur les situations familiales où l'appréciation de la situation est différente entre le ressenti du recensé et la législation Caf.

Il peut donc y avoir des écarts de quelques personnes entre la réalité et l'Insee qui, sur des petites communes ou des sous-populations, peuvent se traduire par plusieurs points de couverture. De plus, cela peut conduire à des aberrations, avec des taux de couvertures supérieurs à 100 % pour certaines communes ou sous-groupes de population.

Les taux de couverture sont donc à privilégier sur de grands territoires ou en tendance géographique.

Quand les taux de couverture Caf sont élevés, il est plus intéressant de s'appuyer sur les données Caf. En effet, les Caf disposent de données actualisées et très précises des personnes qu'elles couvrent. Dans les autres cas, l'utilisation comparée des données est intéressante, et les données recensement permettent de situer les données Caf dans le contexte plus général du territoire.

¹ Le taux de couverture Caf est calculé en rapportant le nombre de personnes couvertes par la Caf au 31/12/2011 à la population Insee au 01/01/2012 (RP).

² Le taux de couverture Caf des ménages est calculé en rapportant le nombre d'allocataires au nombre de ménage (RP).

Les familles avec de jeunes enfants

Volume et visibilité

Sur le département, 31 575 foyers ont à charge au moins un enfant de 0 à 5 ans, soit 12,8 % des ménages.

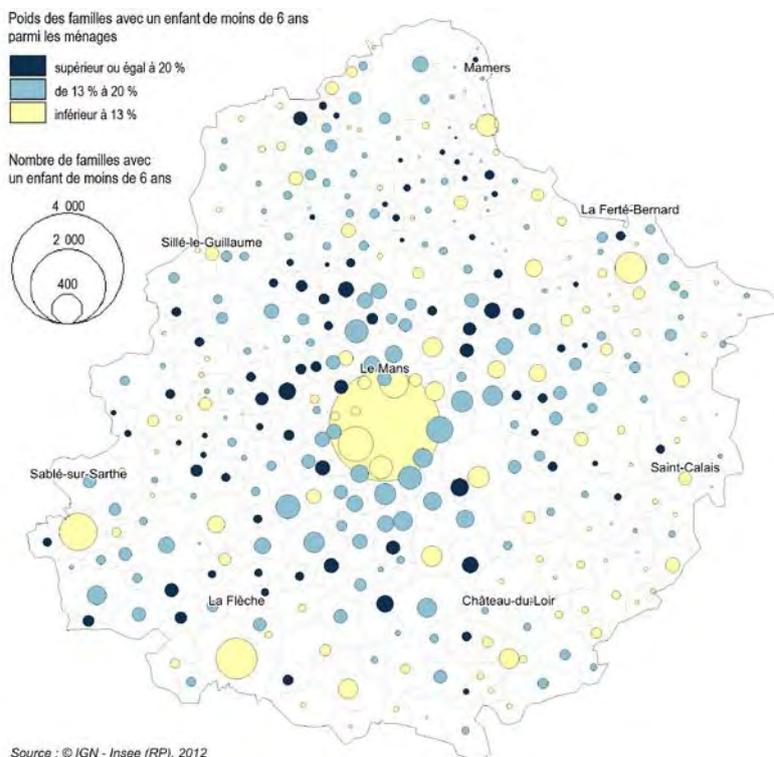
La majorité des familles avec au moins un enfant de moins de 6 ans vivent au centre du département, sur Le Mans et ses alentours.

Rapporté au nombre de ménages, les familles avec enfants de jeunes enfants sont peu représentées dans les pôles urbains. Ces familles représentent moins de 11 % des ménages aussi bien sur Le Mans et ses communes limitrophes, que sur les pôles secondaires de Sablé-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard, La Flèche ou Mamers.

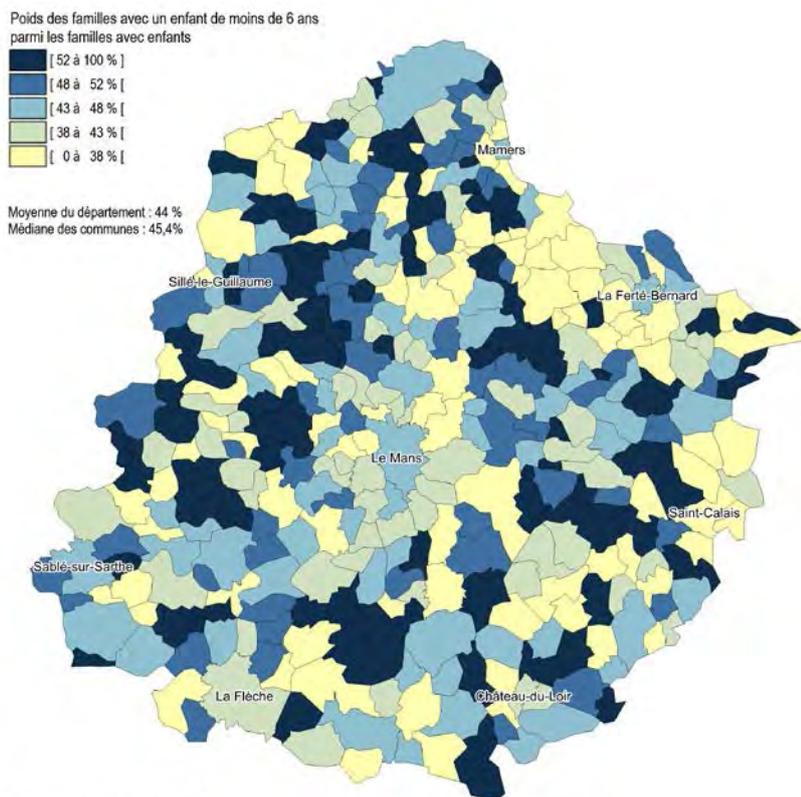
Dans l'est et le sud du département, le nombre de familles avec de jeunes enfants est faible, tout comme leur poids parmi les ménages.

A l'inverse, dans les petites communes de la couronne éloignée du Mans et sur quelques communes autour de la Flèche, le poids des familles avec de jeunes enfants est élevé, se situant entre 20 et 40 %.

Volume et poids des familles avec jeunes enfants parmi les ménages



Représentativité des familles avec de jeunes enfants parmi les familles



Poids parmi les familles

44 % des familles du département ont à charge un enfant de moins de 6 ans.

Une tendance centrifuge est observée sur la répartition par poids des familles avec un enfant de 0 - 5 ans. Ainsi, si le poids des familles avec de jeunes enfants est faible à proximité immédiate du Mans, ce poids augmente à mesure que l'on s'éloigne du centre du département.

Une installation dans la 2^{ème} couronne

Sur les communes plus éloignées, le poids des familles avec de jeunes enfants devient supérieur à la moyenne du département. Cette tendance est encore plus marquée à l'ouest du Mans où, sur de nombreuses communes, les familles avec de jeunes enfants représentent au moins la moitié des familles avec enfants. Les communautés de communes du Pays Belmontais et de la Champagne Conlinoise présentent ainsi un taux élevé de ces familles. Sur certaines communes, ce taux est d'ailleurs supérieur à 52 %. Cette répartition est caractéristique de la tendance récente à l'installation de jeunes ménages dans la 2^{ème} couronne du Mans.

Au nord-ouest, autour de La Ferté-Bernard, le poids des familles avec enfants est faible.

Les communes de l'est et du sud-est enregistrent peu de familles avec de jeunes enfants mais, pour certaines communes, celles-ci pèsent fortement parmi les familles. Sur ces zones, le nombre de familles avec enfants est restreint, tant du fait de la faible densité de population que du vieillissement des ménages. Toutefois, sur certaines de ces communes, les familles avec de jeunes enfants sont surreprésentées parmi les familles.

Au sud du Mans, sur le territoire de la Cdc du Canton de Pontvallain, quelques communes regroupent un nombre de familles avec de jeunes enfants moyen mais ces familles représentent plus de 53 % des familles avec enfants de moins de 18 ans.

Familles allocataires Caf

Au 31 décembre 2015, 28 138 familles avec au moins un enfant de 0 à 5 ans étaient allocataires Caf. Sur le département, 93,5 % des familles avec un enfant de moins de 6 ans sont allocataires à la Caf. Le taux de couverture passe à 97,1 % si on tient compte des allocataires couverts par la Msa.

Cette excellente couverture fait qu'il est tout à fait justifié de s'appuyer sur les données de la Caf pour dresser un portrait des familles avec un enfant en bas âge en Sarthe. De plus, ce très fort taux de couverture signifie aussi que la majorité des parents de jeunes enfants bénéficie d'un soutien financier de la part de la Caf ou de la Msa.

Evolution des familles allocataires

Entre 2010 et 2015 le nombre d'allocataires avec au moins un enfant de 0 à 5 ans a diminué de 4,9 % en Sarthe.

L'évolution a été différente selon les territoires. On note une hausse des allocataires avec enfants de moins de 6 ans sur les communes à proximité immédiate du Mans et, dans une moindre mesure, sur la 2^{ème} couronne. Le nombre de familles allocataires a aussi augmenté au nord du département, autour de Mamers, de Sillé-le-Guillaume et de la Ferté-Bernard, et sur le sud-est, autour de Sillé-le-Guillaume.

Sur la partie sud-ouest ainsi qu'au nord-est, la tendance est différente, avec une baisse généralisée du nombre d'allocataires avec enfants de 0 - 5 ans.

Profil des familles allocataires

Parmi les allocataires de la Caf avec un enfant de moins de 6 ans, on peut dresser le profil suivant :

- 17,4 % sont des monoparents,
- 26,2 % ont 2 jeunes enfants à charge,
- 2,6 % ont au moins 3 jeunes enfants à charge,
- 25,7 % sont des allocataires à bas revenu
- 13,2 % sont des allocataires fragiles

Les prestations versées aux allocataires avec de jeunes enfants diffèrent de celles versées à l'ensemble des allocataires.

- 73,5 % bénéficient d'une prestation Naissance – jeune enfant
- 15,9 % bénéficient de la *Prepave* ou du *complément d'activité*
- 43,5 % bénéficient de la *Cmg*
- 67,9 % bénéficient des Af
 - 37,1 % bénéficient des Al
 - 16,4 % bénéficient du Rsa
 - 1,0 % bénéficient de l'Aah

Des monoparents précaires

Chez les allocataires avec de jeunes enfants, les monoparents sont dans une situation financière plus précaire que les couples. Ainsi, 68,1 % des monoparents sont des familles à bas revenus, contre 16,8 % chez les couples. De même, 21,5 % des monoparents sont des familles fragiles, contre 11,4 % chez les couples. Au total, 89,6 % des monoparents avec de jeunes enfants sont en situation de vulnérabilité financière, contre 28,2 % pour les couples.

Un important besoin de garde

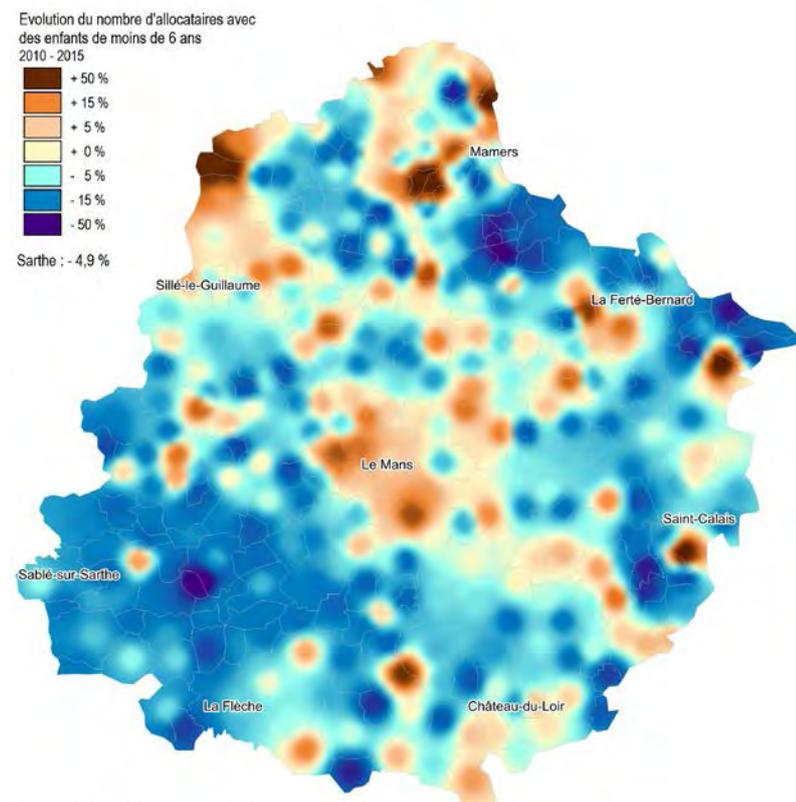
Une part importante de parents avec de jeunes enfants a besoin d'une offre de garde en continu. Ainsi, 72,6 % des familles sont composées de personnes en activité¹, soit 20 428 familles et 25 683 enfants avec un besoin potentiel en mode de garde.

17 093 familles ont un besoin impératif de mode de garde (60,8 % des familles) car les membres du foyer sont en emploi². Ces familles représentent 21 534 enfants.

¹ Familles en activité : monoparents en emploi ou au chômage et couple pour lesquels les deux membres occupent un emploi ou sont au chômage.

² Familles en emploi : monoparents en emploi et couples pour lesquels les deux membres occupent un emploi.

Evolution du nombre d'allocataires avec de jeunes enfants



Source : © IGN - Caf 31/12/2010 - 31/12/2015

Les familles avec des enfants de 6 à 11 ans

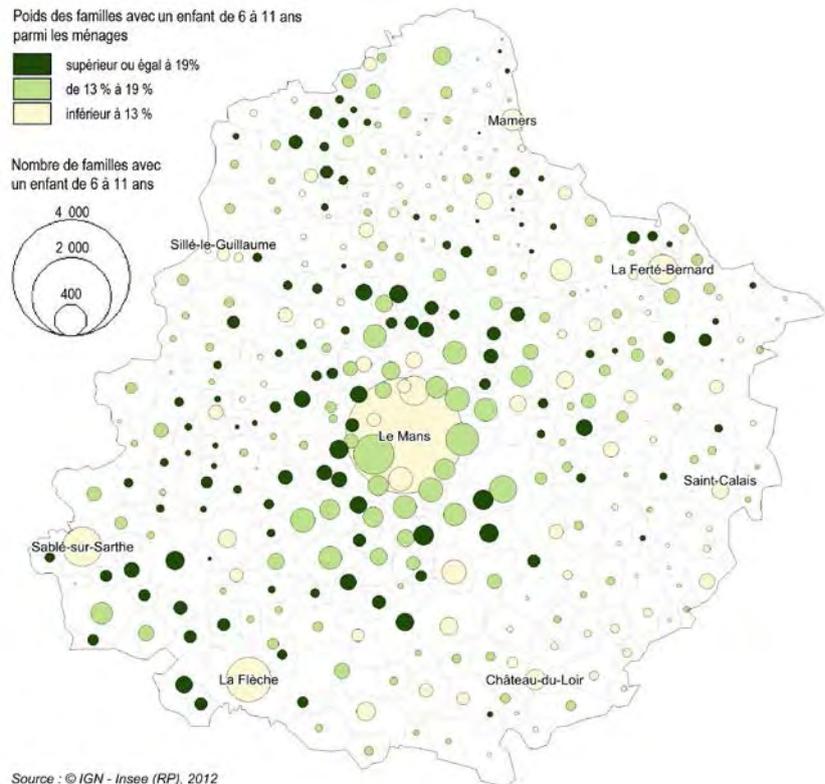
Volume et visibilité

Sur le département, 32 535 foyers ont à charge au moins un enfant de 0 à 5 ans, soit 13,3 % des ménages. La majorité des familles ayant au moins un enfant de 6 - 11 ans est située au centre de la Sarthe.

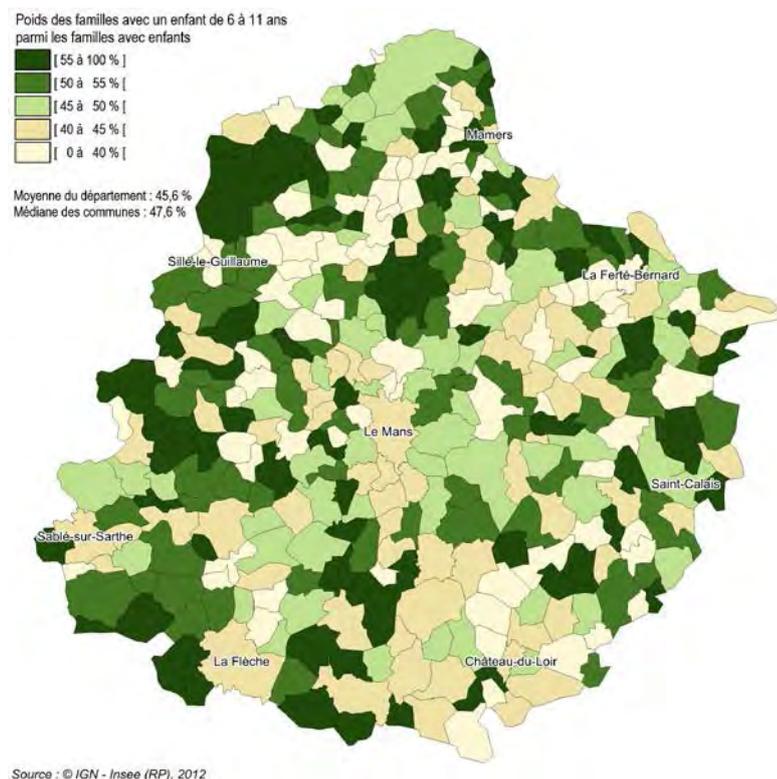
Rapporté au nombre de ménages, le poids des familles avec enfants de 6 - 11 ans est faible dans les pôles urbains. Les familles avec des 6 - 11 ans représentent moins de 11 % des ménages aussi bien au Mans que sur les pôles secondaires de Sablé-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard, La Flèche ou Mangers. Si, dans les grandes communes, le nombre de familles est important mais leur poids faible, sur les communes des couronnes, ce poids est assez élevé pour un nombre de familles dans la moyenne. Ce constat peut aussi être posé au nord de la Sarthe où les communes ont un profil familial et sont dans la zone d'attractivité d'Alençon.

Sur les petites communes à l'est de la Sarthe ainsi que sur la couronne éloignée du Mans, le poids des familles avec enfants de 6 - 11 ans parmi les ménages est plus élevé que sur le reste du département. Toutefois, le nombre de familles sur ces zones est faible.

Répartition des familles avec de jeunes enfants



Représentativité des familles avec des enfants de 6-11 ans parmi les familles



Poids parmi les familles

Sur les pôles urbains, le poids des familles avec enfants de 6 - 11 ans parmi les familles est inférieur à la moyenne du département.

Une grande partie des communes pour lesquelles plus de 50 % de familles sont des familles enfants de 6 - 11 ans se situent à la périphérie du département, particulièrement sur la limite ouest. Les territoires les plus concernés sont la Cdc des Alpes Mancelles (55,5 %), les communes de l'ouest de la Cdc Loué - Brûlon - Noyen et les communes situées autour de La Flèche et Sablé-sur-Sarthe. Au Nord du Mans, la Cdc des Portes du Maine enregistre un taux de familles avec enfants de 6 à 11 ans très élevé (54,2 %), tout comme plusieurs communes de la Cdc du Maine 301 et du Saosnois.

Il est intéressant de noter qu'à l'est, sur certaines communes peu peuplées, il y a peu de familles avec enfants de 6 à 11 ans, mais ces familles représentent plus de 60 % des familles avec enfants du territoire.

Les familles avec des enfants de 12 à 17 ans

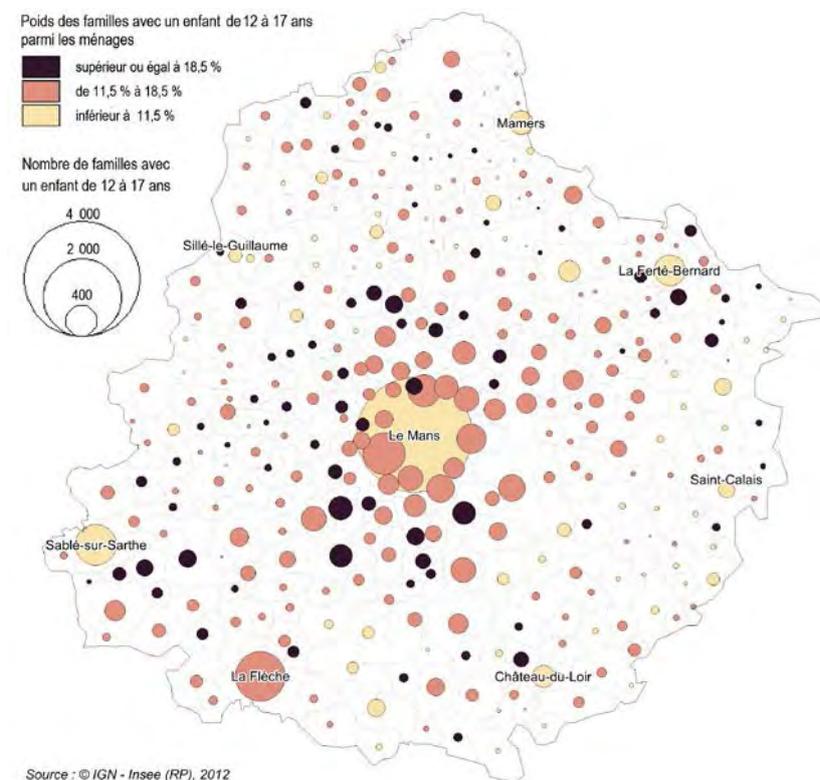
Volume et visibilité

Sur le département, 32 162 foyers ont à charge au moins un enfant de 0 à 5 ans, soit 13,1 % des ménages. La majorité des familles ayant au moins un enfant de 12 à 17 ans réside au centre de la Sarthe, sur Le Mans et sa couronne.

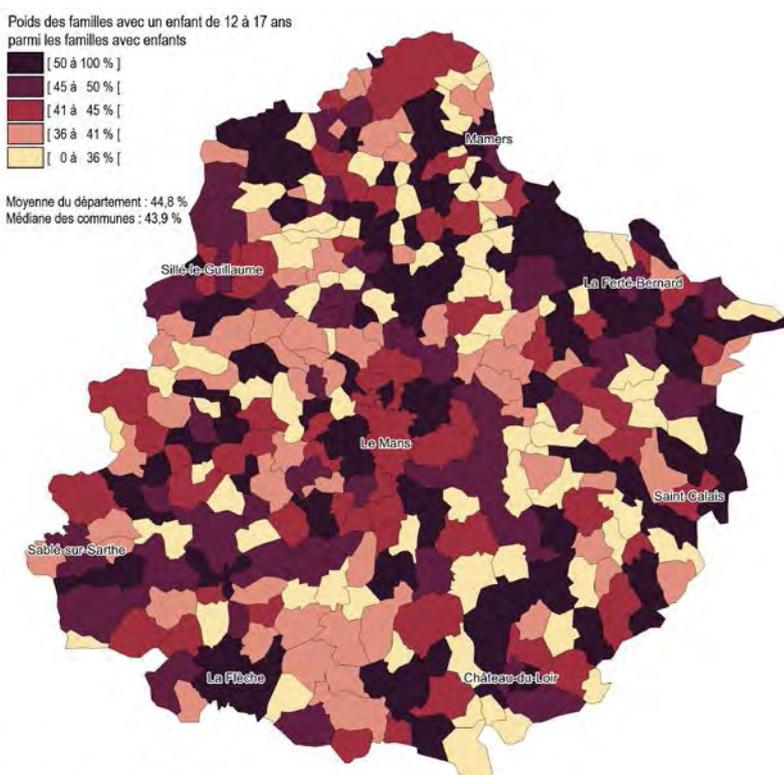
Par rapport au nombre de ménages, le poids des familles avec enfants de 12 à 17 ans est faible pour les pôles urbains : inférieur à 10 % sur Saint-Calais, Sillé-le-Guillaume, La Ferté-Bernard, Mamers et Château-du-Loir ; 10,1 % sur Le Mans ; 11,3 % à Sablé-sur-Sarthe. Avec 13,4 % de familles avec un enfant de 12-17 ans parmi les ménages, La Flèche présente un taux dans la moyenne mais supérieur aux autres pôles d'attraction.

On retrouve autour du Mans et, dans une moindre mesure, autour de Sablé-sur-Sarthe et La Ferté-Bernard, un nombre important de petites et moyennes communes avec un poids élevé de familles avec enfants de 12 à 17 ans. Avec 17,9 % de ménages avec enfants de 12-17 ans, les communautés de communes du Bocage Cénomans et des Portes du Maine se distinguent d'ailleurs par la forte représentation de ces ménages.

Répartition des familles avec des enfants de 12 à 17 ans



Répartition des familles avec des enfants de 12 à 17 ans



Poids parmi les familles

La part des familles avec enfants de 12 à 17 ans parmi les familles avec enfants de moins de 18 ans est élevée sur les communes de l'est et du nord de la Sarthe. On trouve aussi une part importante de ces familles avec des adolescents autour de Sablé-sur-Sarthe et sur les communes de la couronne du Mans.

La Flèche est le seul pôle urbain du département parmi lequel plus de la moitié des familles avec enfants hébergent un adolescent. Sur cette commune, 52,5 % des familles ont un enfant de 12 - 17 ans.

Contrairement aux autres tranches d'âges, les communes se trouvant aux alentours de la ville du Mans cumulent un nombre important de familles avec des adolescents et une forte représentation parmi les familles. Certaines communes autour du Mans présentent un nombre moyen de familles avec un 12 - 17 ans mais qui pèsent pour plus de 50 % parmi l'ensemble des familles (Rouillon : 63 %, Sargé-Lès-le-Mans : 59 %, Yvré-l'Évêque : 54 %, Mulsanne : 53 %, Téloché : 53 %, Allonnes : 51 %).

Focus sur les familles des grosses communes et pôles urbains de Sarthe

En Sarthe, neuf communes comptent plus de 5 000 habitants et regroupent 38 % des habitants et 34,6 % des familles :

- Le Mans (143 599 hab.)
- La Flèche (14 963 hab.)
- Sablé-sur-Sarthe (12 510 hab.)
- Allonnes (11 097 hab.)
- La Ferté-Bernard (9 074 hab.)
- Coulaines (7 687 hab.)
- Changé (6 340 hab.)
- Mamers (5 143 hab.)
- Arnage (5 143 hab.)

Sur ces communes, cinq sont des pôles urbains et les quatre autres communes appartiennent à l'aire urbaine du Mans. En plus de ces communes, on trouve en Sarthe quatre petits pôles urbains de moins de 5 000 habitants : Château-du-Loir (4 731 hab.), Le Lude (3 949 hab.), Saint-Calais (3 359 hab.), Sillé-le-Guillaume (2 375 hab.) et Bessé-sur-Braye (2 311 hab.).

Poids des familles

Bien que de tailles différentes, ces territoires ont des profils familiaux proches. On distingue toutefois deux catégories de communes : les pôles urbains, où les familles sont moins présentes, et les grosses communes de l'aire urbaine du Mans (Allonnes, Coulaines, Changé et Arnage).

Sur les pôles urbains, le poids des familles avec enfants parmi les ménages est inférieur à la moyenne du département. Sur La Flèche, 25,6 % des ménages sont des familles avec enfants. Ce taux descend à 17,3 % sur Saint-Calais.

La situation est différente sur les communes des aires urbaines puisque le poids des familles avec enfants est légèrement inférieur à celui du département sur trois communes, mais largement supérieur à la moyenne sur Changé, où 36,6 % des ménages ont des enfants de moins de 18 ans.

La faible présence des familles dans les ménages des pôles urbains se retrouve dans le poids des familles sur les ménages selon l'âge des enfants.

Profil des familles

Bien que la répartition des familles selon la tranche d'âge des enfants soit différente selon les communes, on note quelques similitudes.

Sur la majorité des pôles urbains, le poids des familles avec de jeunes enfants est proche ou légèrement supérieur à la moyenne, tout comme le poids des familles avec 12 – 17 ans. A l'inverse, le poids des familles avec des enfants de 6 – 11 ans est généralement légèrement inférieur.

Sur le Lude, le poids des familles avec un enfant de 12 à 17 ans est faible (37 %), alors que les familles avec des 0 – 5 ans sont très présentes (45,9 %). Sur cette commune le poids des familles est faible (21,9 % des ménages), mais le territoire semble attirer de jeunes ménages. La tendance est la même sur la commune de Bessé-sur-Braye.

Sur Saint-Calais, le poids des familles parmi les ménages est très faible (17,3 %) et ces familles sont vieillissantes. En effet, seuls 34,6 % des familles ont un enfant de moins de 6 ans, alors que 44,9 % ont un enfant de 12 à 17 ans. La tendance est identique sur La Flèche (40,2 % de familles avec 0 - 5 ans pour 52,5 % avec 12 - 17 ans), mais les familles pèsent plus parmi les ménages.

Sur les quatre grosse communes de l'aire urbaine du Mans, le poids des familles avec des enfants de moins de 6 ans est inférieur à celui du département. Ce poids est particulièrement faible sur Changé qui, bien que présentant un profil très familial (36,6 % des ménages sont des familles), semble avoir des familles vieillissantes (seuls 38,4 % des familles ont un enfant de 0 - 5 ans).

D'autre part, on notera sur Allonnes la forte présence de familles avec des enfants plus âgés : 47,1 % ont un enfant de 6 – 11 ans et 51,2 % de 12 à 17 ans.

Répartition des familles dans les grandes communes et les pôles urbains

Nom Epci	Familles avec enfants (< 18 ans)	Familles avec enfants de 0 à 5 ans		Familles avec enfants de 6 à 11 ans			Familles avec enfants de 12 à 17 ans			
		Nombre	% des ménages	% des familles	Nombre	% des ménages	% des familles	Nombre	% des ménages	% des familles
Le Mans	16 553	7 588	10,6 %	45,8 %	7 064	9,9 %	42,7 %	7 206	10,1 %	43,5 %
La Flèche	1 727	695	10,3 %	40,3 %	741	11,0 %	42,9 %	907	13,4 %	52,5 %
Sablé-sur-Sarthe	1 396	608	10,4 %	43,6 %	607	10,4 %	43,5 %	658	11,3 %	47,2 %
Allonnes	1 314	534	11,5 %	40,6 %	619	13,4 %	47,1 %	673	14,5 %	51,2 %
Coulaines	930	376	11,5 %	40,5 %	371	11,4 %	39,9 %	414	12,7 %	44,5 %
La Ferté-Bernard	900	416	9,3 %	46,2 %	356	7,9 %	39,6 %	408	9,1 %	45,3 %
Changé	869	334	14,1 %	38,4 %	418	17,6 %	48,1 %	370	15,6 %	42,6 %
Arnage	592	256	11,5 %	43,2 %	260	11,7 %	43,9 %	264	11,9 %	44,6 %
Mamers	534	239	9,0 %	44,8 %	214	8,0 %	40,1 %	248	9,3 %	46,4 %
Château-du-Loir	456	192	8,3 %	42,1 %	192	8,3 %	42,1 %	224	9,7 %	49,1 %
Le Lude	405	186	10,1 %	45,9 %	166	9,0 %	41,0 %	150	8,1 %	37,0 %
Saint-Calais	272	94	6,0 %	34,6 %	125	7,9 %	46,0 %	122	7,8 %	44,9 %
Bessé-sur-Braye	232	108	10,0 %	46,6 %	111	10,3 %	47,8 %	85	7,9 %	36,6 %
Sillé-le-Guillaume	214	97	9,0 %	45,3 %	85	7,9 %	39,7 %	93	8,6 %	43,5 %
Sarthe	71 756	31 575	12,8 %	44,0 %	32 733	13,3 %	45,6 %	32 162	13,1 %	44,8 %

Source : Insee (RP), 2012 (Bce 2014)

Etre parent : un parcours au pluriel

La notion de parentalité couvre les multiples facettes de l'idée « être parent ». Cette notion est plus large que celle de parenté qui s'inscrit dans le champ de la filiation, du statut des parents.

La notion de parentalité convient donc bien à la description de la fonction de parent, que l'acteur de cette fonction soit en filiation direct avec l'enfant ou un tiers sans lien de parenté.

En sociologie, comme dans le champ de l'action politique et sociale, le concept de parentalité fait référence à un ensemble de fonctions sociales*. Il permet de s'intéresser aux nouvelles structures familiales et de mettre en avant la complexité et la diversité des fonctions parentales.

Le terme parentalité permet donc de décrire les situations familiales atypiques. Car derrière l'idée première d'être parent, ce sont différents parcours qui se dessinent selon le profil du parent, l'enfant à naître et en devenir et les aléas de la vie qui pourront faire bifurquer le parcours du parent.

Derrière la fonction parentale, on retrouve aussi les responsabilités juridiques, morales et éducatives de la société.

En action politique et sociale, la parentalité sera aussi appréhendée comme un champ d'intervention, la fonction de parent pouvant présenter des défaillances qu'il faudra combler. L'objectif sera alors de soutenir les familles et protéger les intérêts des enfants.

Voir l'article de B. Lamboy, **Soutenir la parentalité : pourquoi et comment ? Différentes approches pour un même concept*

La médiation familiale

La médiation familiale s'adresse aux familles en situation de crise. Elle aide autant des parents séparés ou en cours de séparation, des grands-parents et leurs enfants sur la question des relations avec leurs petits-enfants que de jeunes majeurs en rupture avec les parents.

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échange et de négociation dans une démarche librement consentie, autonome et indépendante. Grâce à l'aide d'un médiateur familial diplômé, les parents essaient de dépasser le conflit et de trouver un accord pour préserver les liens familiaux.

En Sarthe, la Caf soutient l'activité de médiation familiale par le financement de deux structures labellisées, les associations Sauvegarde Mayenne Sarthe (Le Mans) et Montjoie (Sargé-lès-le Mans).

La médiation familiale en 2015

	Cadre judiciaire		Hors cadre judiciaire
	décision	invitation	
Entretiens d'information préalable			
Nombre	140	438	446
Bénéficiaires	210	877	543
Médiations achevées			
Nombre	55	420	113

Sources : Caf 2015

Au titre de l'année 2015, la Caf a financé 1,8 poste de médiateurs par une subvention de plus de 100 000 €.

588 médiations se sont terminées dans l'année et les deux associations ont réalisé 1 024 entretiens d'information préalables, pour un total de 1 630 bénéficiaires.

La majorité de l'activité de médiation concerne des cas de divorce ou séparation et plus de la moitié de l'activité de médiation est réalisée dans un cadre judiciaire, que ce soit sur invitation ou sur décision.

Table des matières

Les jeunes enfants	89
· Population cible et couverture Caf	89
- Vue générale des 0-5 ans	89
▪ Implantation des enfants	89
▪ Evolution du nombre d'enfants	89
- L'action de la Caf – couverture Caf et prestations versées	90
▪ Couverture Caf	90
▪ Les aides Caf	90
- Situation par tranches d'âge détaillées	91
▪ Les enfants de 0 à 2 ans	91
▪ Les enfants de 3 à 5 ans	91
· Evaluer les besoins des parents	92
- Assurer un mode de garde pour les parents	92
▪ Les parents actifs occupés	92
▪ Les parents actifs	93
· Les services à destination des parents et l'adéquation des besoins	94
- Les modes de garde	94
▪ L'offre de garde individuelle	94
▪ L'offre de garde collective	96
· La scolarisation des enfants de moins de trois ans	97
· Etre à l'écoute des parents et des professionnels	98
▪ Les relais assistants maternels – Ram	98
▪ Les aides aux assistants maternels	98
▪ Les lieux d'accueil enfants parents – Laep	99

Les jeunes enfants

Population cible et couverture Caf

Vue générale des 0-5 ans

Implantation des enfants

En Sarthe, on compte 42 331 enfants âgés de 0 à 5 ans. Ces jeunes enfants représentent 7,5 % de la population du département et le tiers des moins de 18 ans. Parmi ces enfants, 20 587 ont moins de 3 ans et 21 744 ont entre 3 et 5 ans.

En 2015, la Caf couvre 37 042 enfants de 0 à 5 ans, soit 14 % de l'ensemble des personnes couvertes et le tiers des moins de 18 ans. Parmi eux, 18 160 enfants ont moins de 3 ans et 18 882 ont entre 3 et 5 ans.

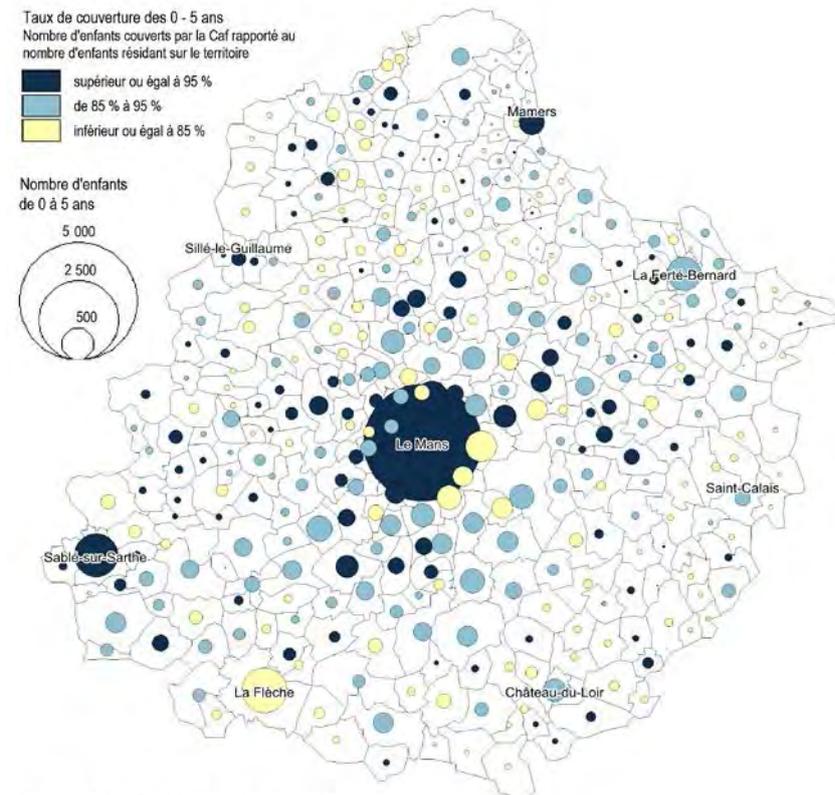
Chez les 0 - 5 ans, le taux de couverture Caf est de 92,6 % pour 2012. La couverture Caf évolue avec l'âge. Elle est supérieure à 95 % chez les enfants de 1 à 2 ans, puis elle passe sous le seuil de 90 % pour les 3 - 4 ans et remonte chez les enfants de 5 ans. En tenant compte des enfants couverts par la Msa, le taux de couverture des moins de 6 ans passe à 96,2 %.

Les enfants de 0 à 5 ans se concentrent au centre et au sud-ouest de la Sarthe, sur les grands pôles urbains et les communes adjacentes. On note un taux de couverture Caf élevé sur les communes comptant un grand nombre d'enfants (Le Mans, Sablé-sur-Sarthe, Allonnes, Coulaines, Mamers...).

Evolution du nombre d'enfants

A l'échelle de la Caf, le nombre d'enfants couverts de 0 à 5 ans a diminué de 5,1 % entre le 31/12/2010 et le 31/12/2015. La baisse a été de 7,3 % pour les 0 - 2 ans et de 2,9 % pour les 3 - 5 ans.

Volume et couverture des 0 - 5 ans

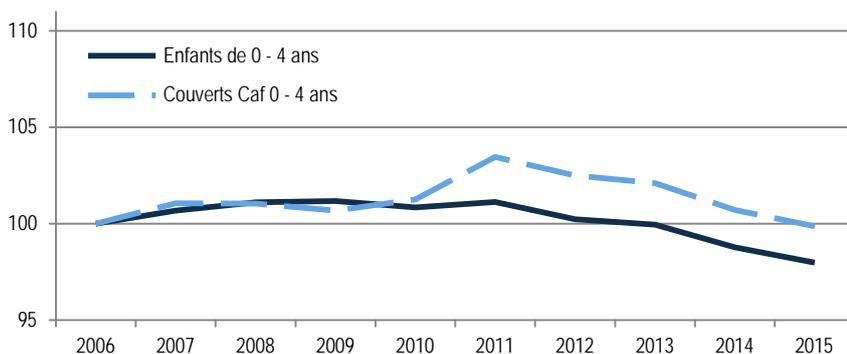


Si nous ne disposons pas de données Insee détaillées sur l'évolution du nombre d'enfants par âge, il existe toutefois des estimations de la population départementale, par tranche d'âge, au 1^{er} janvier de chaque année.

Entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2015, le nombre d'enfants de 0 à 4 ans a diminué de 2,8 %. Si on regarde la tendance depuis le 1^{er} janvier 2006, on constate une légère augmentation du nombre d'enfants entre 2006 et 2008 puis une stagnation entre 2009 et 2011. Depuis 2011, le nombre d'enfants de moins de 5 ans diminue chaque année.

Le taux de couverture Caf des moins de 5 ans a progressé entre 2006 et 2015, passant de 90,7 % à 92,4 % (+ 1,8 point). En effet, si entre 2006 et 2010, le nombre d'enfants couverts par la Caf a augmenté dans des proportions proches de la progression globale des 0 - 5 ans, entre 2010 et 2011 on note une progression plus forte des enfants couverts par la Caf qui, par extension, a généré une hausse du taux de couverture.

Evolution du nombre d'enfants de 0 à 4 ans, base 100 au 01/01/2006



Source : Insee - Estimations de population au 1er janvier - 2006 - 2015

L'action de la Caf - couverture Caf et prestations versées

Couverture Caf

La Caf couvre un nombre important d'enfants. Toutefois, la couverture n'est pas totale et évolue selon l'âge. Avant six ans, la Paje couvre un nombre important d'enfants par son attribution conditionnée par un critère de ressources peu ou pas exclusif. Bien qu'elles ne soient versées qu'aux familles avec au moins deux enfants, les allocations familiales permettent à la Caf, par leur universalité de couvrir de nombreux enfants.

Le taux de couverture par âge des jeunes enfants est révélateur du champ d'action Caf. Avant 6 ans, le taux de couverture est à son maximum entre 1 et 2 ans. Les parents d'enfants de ces âges peuvent bénéficier de l'allocation de base, d'une aide finançant une partie des dépenses liées à la garde de l'enfant (Cmg) ou apportant un complément de revenu en cas de cessation / réduction d'activité (Ca / Prepare).

A 3 ans, l'enfant entre à l'école. Si les parents ne font plus appel à une assistante maternelle, qu'ils ne bénéficient pas d'une aide sous condition de ressources et qu'il n'y a qu'un enfant dans la famille, ils sortent du champ d'action des Caf. On note ainsi une baisse des taux de couverture à 3 et 4 ans.

A 5 ans, le taux de couverture augmente, ce qui est probablement lié à l'arrivée d'un 2^{ème} enfant dans les familles.

Taux de couverture par âge

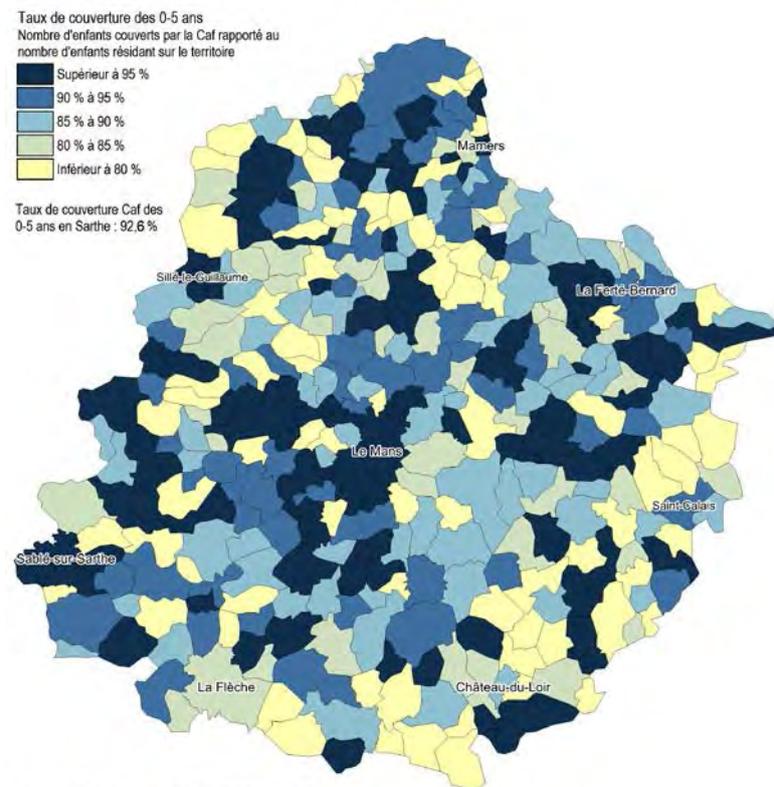
Age	Enfants en Sarthe	
	Nombre	Taux de couverture
0 ans	6 758	92,5 %
1 an	6 930	95,9 %
2 ans	6 898	96,5 %
3 ans	7 234	88,8 %
4 ans	7 317	87,9 %
5 ans	7 194	94,4 %
Sarthe	42 331	92,6 %

Sources : Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

La carte des taux de couverture indique une très bonne couverture des zones urbaines (pôles urbains et communes des couronnes).

Au niveau départemental, le taux de couverture est faible pour les petites communes de l'est du département, ainsi que sur le nord-ouest, entre la zone d'influence du Mans et d'Alençon.

Taux de couverture des 0-5 ans par commune



Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

A l'échelle des communautés de communes, le taux de couverture Caf des 0-5 ans varie entre 82 % et 97 %. La Communauté urbaine Le Mans Métropole possède le taux de couverture des jeunes le plus élevé (97,3 %), avec la Cdc du Pays de Sillé (96,5 %), la Cdc de Sablé-sur-Sarthe (95,9 %) et la Cdc des Portes du Maine (95,5 %).

A l'inverse, avec un taux de couverture de 82 %, c'est sur la Cdc du Val de Loir que la couverture par la Caf des moins de 6 ans est la plus faible.

Sur les pôles urbains et sur plusieurs communes secondaires, la Caf couvre plus de 95 % des 0 - 5 ans. On note toutefois un taux de couverture limité sur certaines grosses communes : La Flèche (81 %), Changé (82,5 %), Parigné-l'Évêque (87 %), Yvré-l'Évêque (88,1 %), Bonnétable (87,3 %)

Les aides Caf

La Caf verse le Complément mode de garde (Cmg) à 12 349 parents, la Prepare à 1 216 parents et le Complément d'activité à 3 259 parents.

Au total, plus du tiers des enfants de moins de 6 ans ouvrent un droit au Cmg assistante maternelle, et un enfant sur cinq est couvert par la Prepare ou le Complément d'activité.

La Caf verse les Allocations familiales aux parents de 27 949 jeunes de 0 à 5 ans, soit près de 7 enfants sur 10 et 75 % des moins de 6 ans connus par la Caf.

Plus du tiers des enfants de la classe d'âge sont couverts par une aide au logement et 13 % ont un parent bénéficiaire d'un revenu garanti (Rsa ou Aah).

Aides perçues par les parents

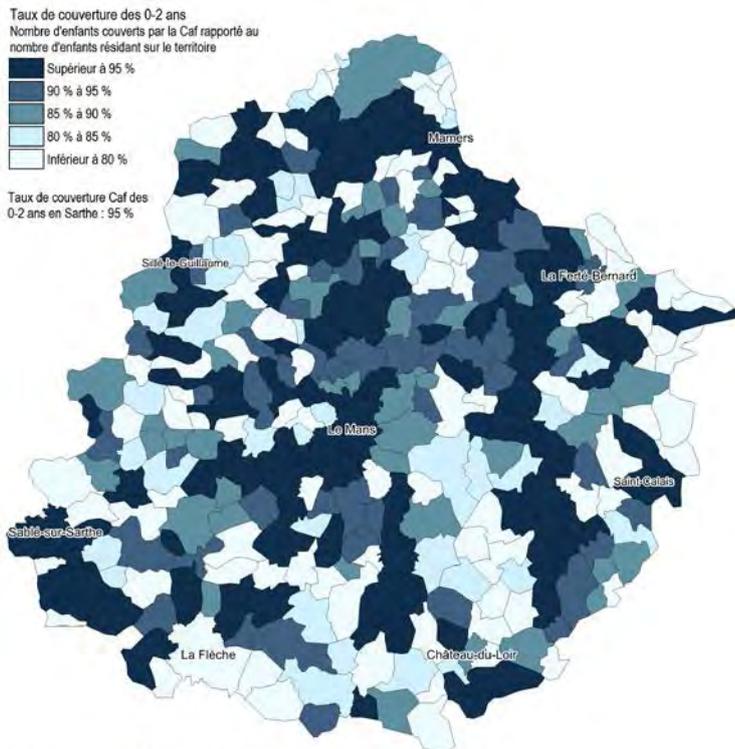
	Enfants de 0-5 ans		
	Nombre	% des 0-5 ans Caf	% des 0-5 ans*
Af	27 949	75 %	69 %
Cf	3 537	10 %	8 %
Asf	3 241	9 %	7 %
Al	14 403	39 %	34 %
Rsa	6 259	17 %	12 %
Aah	393	1 %	1 %

Sources : Caf 31/12/2015

* Caf 31/12/2011 - Insee (RP), 2012

Situation par tranches d'âge détaillées

Couverture Caf des 0-2 ans

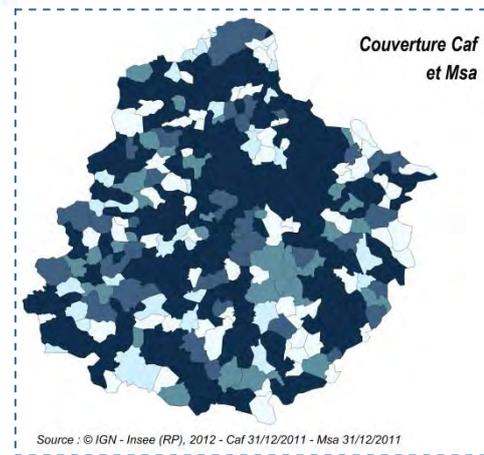


Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

Les enfants de 0 à 2 ans

On compte en Sarthe 20 586 enfants de moins de 3 ans. En 2012, 95 % de ces enfants étaient couverts par la Caf et 98,5 % par la Caf ou la Msa.

La couverture des moins de 3 ans est très forte sur les pôles urbains et les villes des couronnes. En tenant compte de la Msa, la majorité des communes ont un taux de couverture supérieur à 95 %. Les zones les moins bien couvertes se situent à l'ouest et à l'est du département.



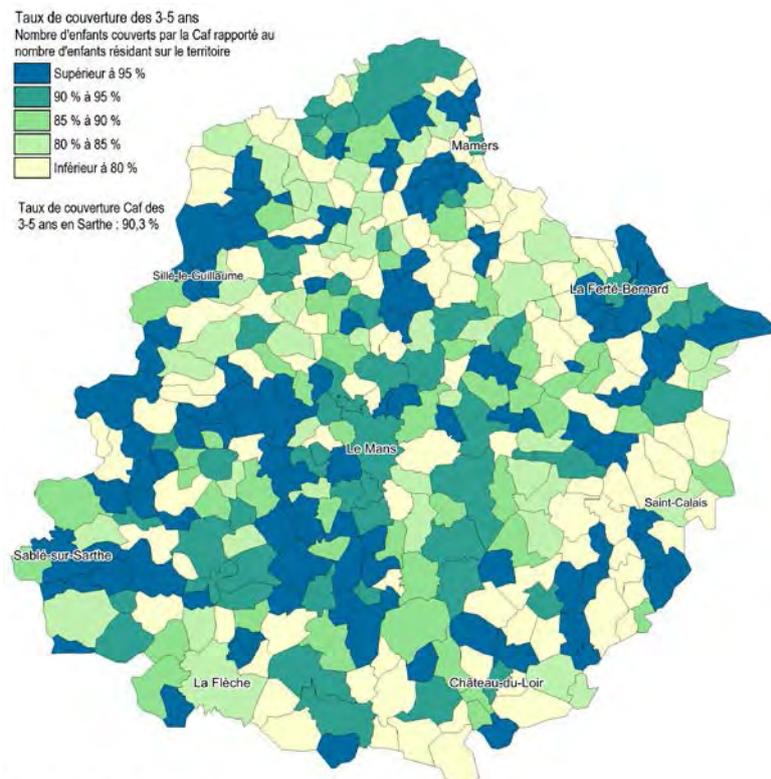
Les enfants de 3 à 5 ans

On compte en Sarthe 20 586 enfants de 3 à 5 ans. En 2012, 90,3 % de ces enfants étaient couverts par la Caf et 94 % par la Caf ou la Msa.

Contrairement aux enfants de moins de 3 ans pour lesquels le besoin d'un mode de garde est très important, sur cette tranche d'âge les enfants sont majoritairement scolarisés. Néanmoins, un mode de garde peut toujours être nécessaire avant ou après l'école.

Pour ces raisons, les taux de couverture des 3 – 5 ans restent élevés, mais inférieurs à ceux de la tranche d'âge précédente. On note toujours une plus faible couverture des enfants sur les communes de périphérie de l'ouest et de l'est du département.

Couverture Caf des 3-5 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

Evaluer les besoins des parents

Assurer un mode de garde pour les parents

Les parents actifs occupés

Parmi les enfants d'allocataires Caf, 58,1 % des 0 - 5 ans vivent dans un foyer en emploi¹. A l'échelle des familles, le constat est le suivant :

- 60,7 % des familles avec un enfant de 0 à 5 ans sont en emploi.
- 57,1 % des familles avec un enfant de 0 à 2 ans est en emploi.
- 61,6 % des familles avec un enfant de 3 à 5 ans sont en emploi.

La Caf couvre 21 534 enfants de moins de 6 ans répartis dans 17 093 foyers en emploi. Ces parents ont besoin d'un mode de garde pour pouvoir exercer leur activité.

56 % des 0-2 ans ont un parent en emploi

10 160 enfants de moins de 3 ans ont des parents en emploi, ce qui représente 55,9 % des enfants de la classe d'âge. Ces enfants ont un besoin impératif de mode de garde.

En Sarthe, le taux d'emploi des familles avec enfants de moins de 3 ans est plus élevé sur la couronne des grandes communes.

Sur les grandes communes, le taux d'emploi est inférieur à la moyenne départementale. Les taux d'emploi sont aussi plus faibles dans les communes du sud de la Sarthe.

Taux d'emploi des foyers

	0-2 ans	3-5 ans
Le Mans	41,2 %	43,2 %
La Flèche	44,8 %	58,4 %
Sablé-sur-Sarthe	31,3 %	36,9 %
Allonnes	30,3 %	35,4 %
La Ferté-Bernard	43,8 %	51,2 %
Coulaines	27,6 %	34,2 %
Mamers	34,2 %	33,3 %
Château-du-Loir	23,8 %	35,6 %

Source : Caf 31/12/2015

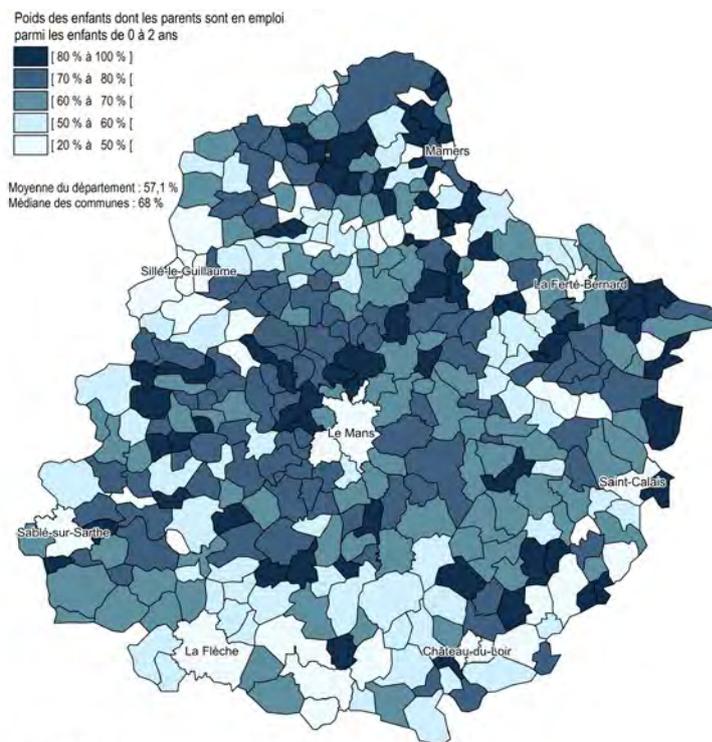
60 % des 3-5 ans ont un parent en emploi

13 374 enfants de 3 à 5 ans ont des parents en emploi, ce qui représente 60,2 % des enfants de la classe d'âge.

Comme pour les enfants de moins de 3 ans, le taux d'emploi est élevé sur la couronne des grandes communes et faible sur les pôles urbains.

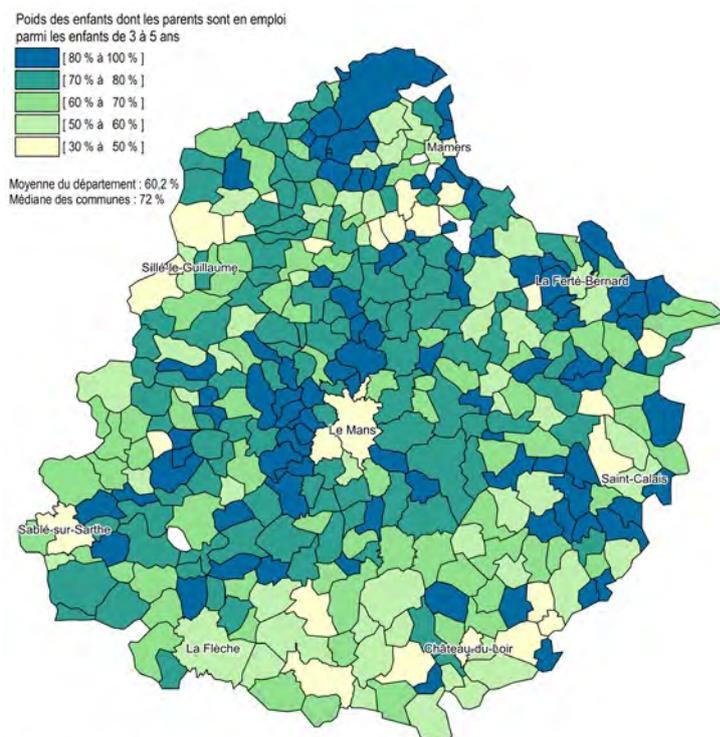
¹ Familles en emploi : monoparents en emploi et couples où les deux membres occupent un emploi.

Enfants de 0-2 ans selon l'activité des parents



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Enfants de 3-5 ans selon l'activité des parents



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Les parents actifs

Parmi les enfants d'allocataires Caf, 69,3 % des 0 - 5 ans ont un parent en activité¹. A l'échelle des familles, le constat est le suivant :

- 72,6 % des familles avec un enfant de 0 à 5 ans est en actives.
- 68,4 % des familles avec un enfant de 0 à 2 ans sont actives.
- 72,8 % des familles avec un enfant de 3 à 5 ans sont actives.

La Caf couvre 25 683 enfants de moins de 6 ans répartis dans 20 428 foyers où le monoparent ou le couple parental sont en emploi ou en recherche d'emploi. Ces foyers ont probablement besoin d'un mode de garde, ce besoin pouvant être ponctuel, sur des créneaux horaires restreints ou pour l'ensemble de la journée.

67 % des 0-2 ans ont un parent en activité

12 169 enfants de moins de 3 ans ont des parents en emploi, ce qui représente 67 % des enfants de la classe d'âge.

En Sarthe, le taux d'activité des familles avec enfants de moins de 3 ans est plus faible sur les grandes communes. On note aussi des taux d'activité plus faibles en périphérie du département : sur les communes du sud de la Sarthe et dans les zones hors de l'influence des pôles urbains.

Taux d'activité des foyers

	0-2 ans	3-5 ans
Le Mans	56,6 %	59,7 %
La Flèche	58,3 %	69,6 %
Sablé-sur-Sarthe	47,6 %	54,3 %
Allonnes	45,7 %	50,6 %
La Ferté-Bernard	57,1 %	66,4 %
Coulaines	43,7 %	50,7 %
Mamers	48,0 %	51,9 %
Château-du-Loir	47,5 %	52,9 %

Source : Caf 31/12/2015

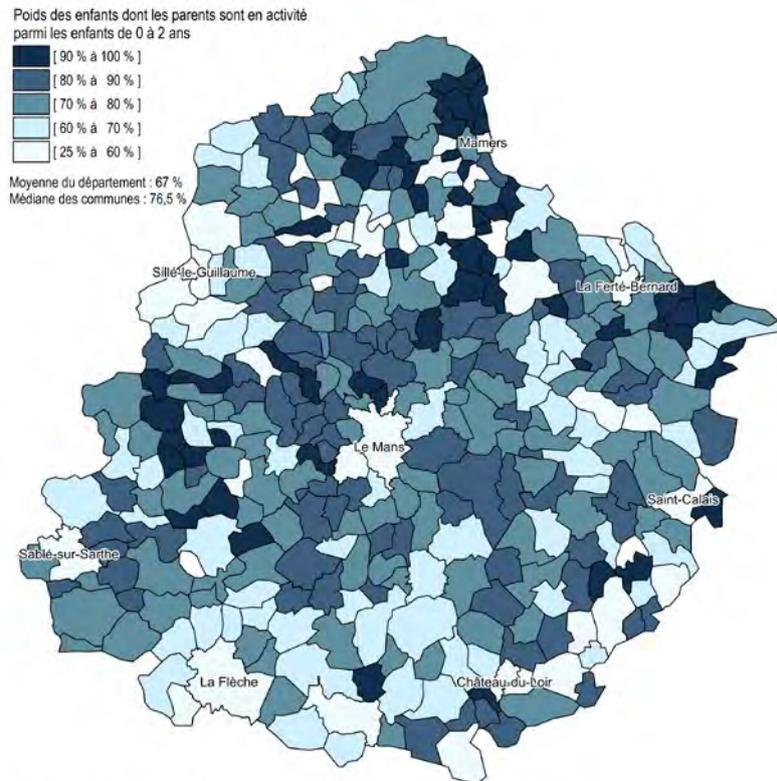
72 % des 3-5 ans ont un parent en activité

13 514 enfants de 3 à 5 ans ont des parents en emploi, ce qui représente 71,6 % des enfants de la classe d'âge.

Comme pour les enfants de moins de 3 ans, le taux d'activité est élevé en couronne des grandes communes et faible sur les pôles urbains.

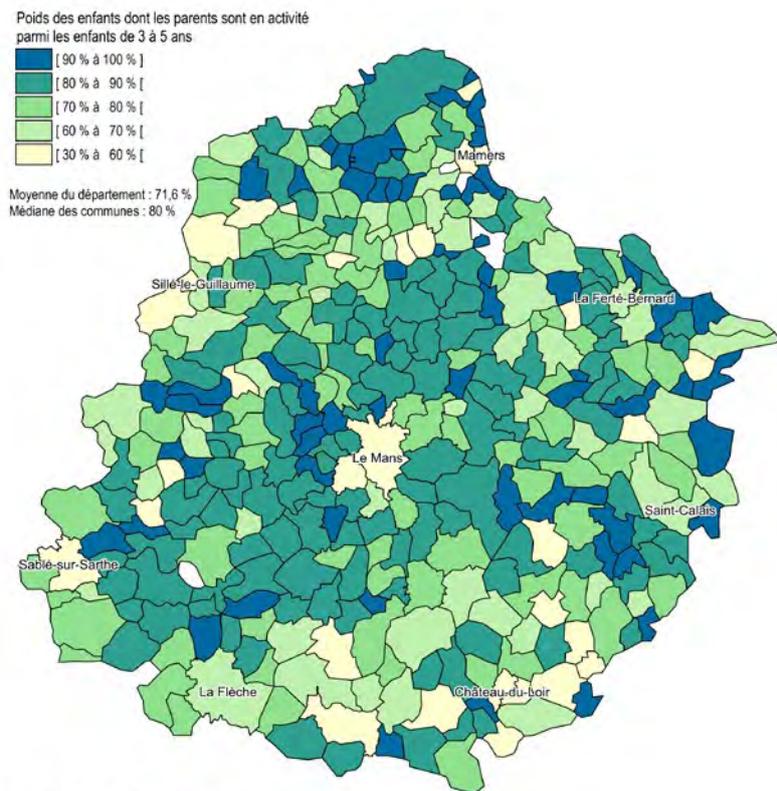
¹ Familles en activité : monoparents en emploi ou au chômage et couple où les deux membres occupent un emploi ou sont au chômage.

Enfants de 0-2 ans selon l'activité des parents



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Enfants de 3-5 ans selon l'activité des parents



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Les services à destination des parents et l'adéquation aux besoins

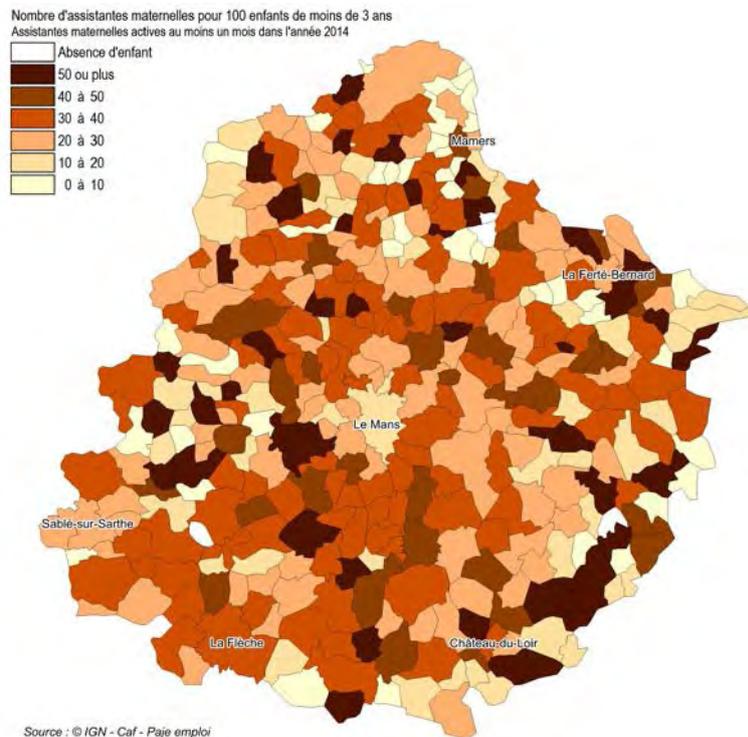
Les modes de garde

L'offre de garde individuelle

En Sarthe, 5 947 assistants maternels agréés en 2015 proposant 22 125 places. Parmi ces professionnels, 4 276 sont actifs dont 567 avec un enfant gardé, 765 avec 2 enfants gardés et 2 944 avec 3 enfants et plus gardés.

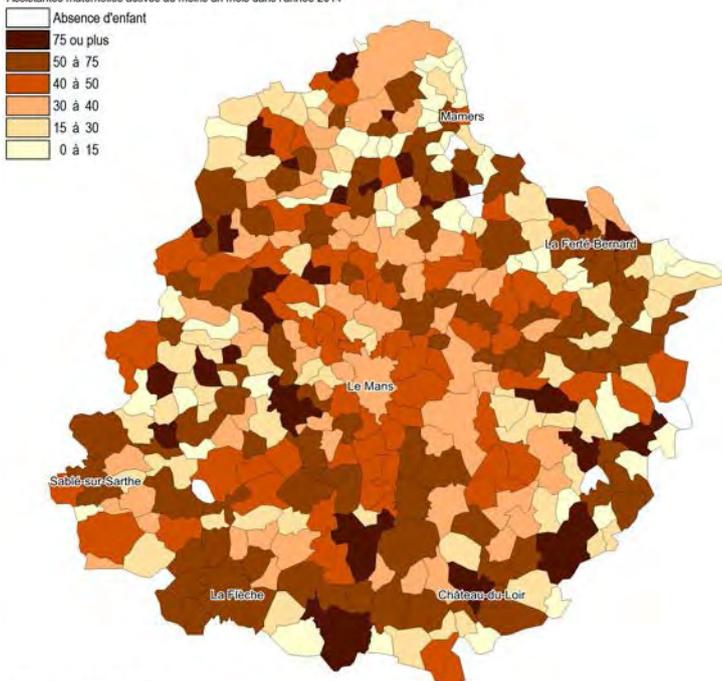
12 660 places sont proposées, soit une moyenne départementale de 28 assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans. Dans les pôles urbains, cette offre théorique est variée, notamment sur La Flèche et Château-du-Loir où le nombre d'assistants maternels pour 100 enfants est supérieur à 30 alors qu'au Mans, on compte 18 assistants maternels pour 100 enfants de 0-2 ans.

Nombre d'assistants maternels pour 100 enfants



Nombre d'assistants maternels pour 100 enfants demandeurs potentiels de garde

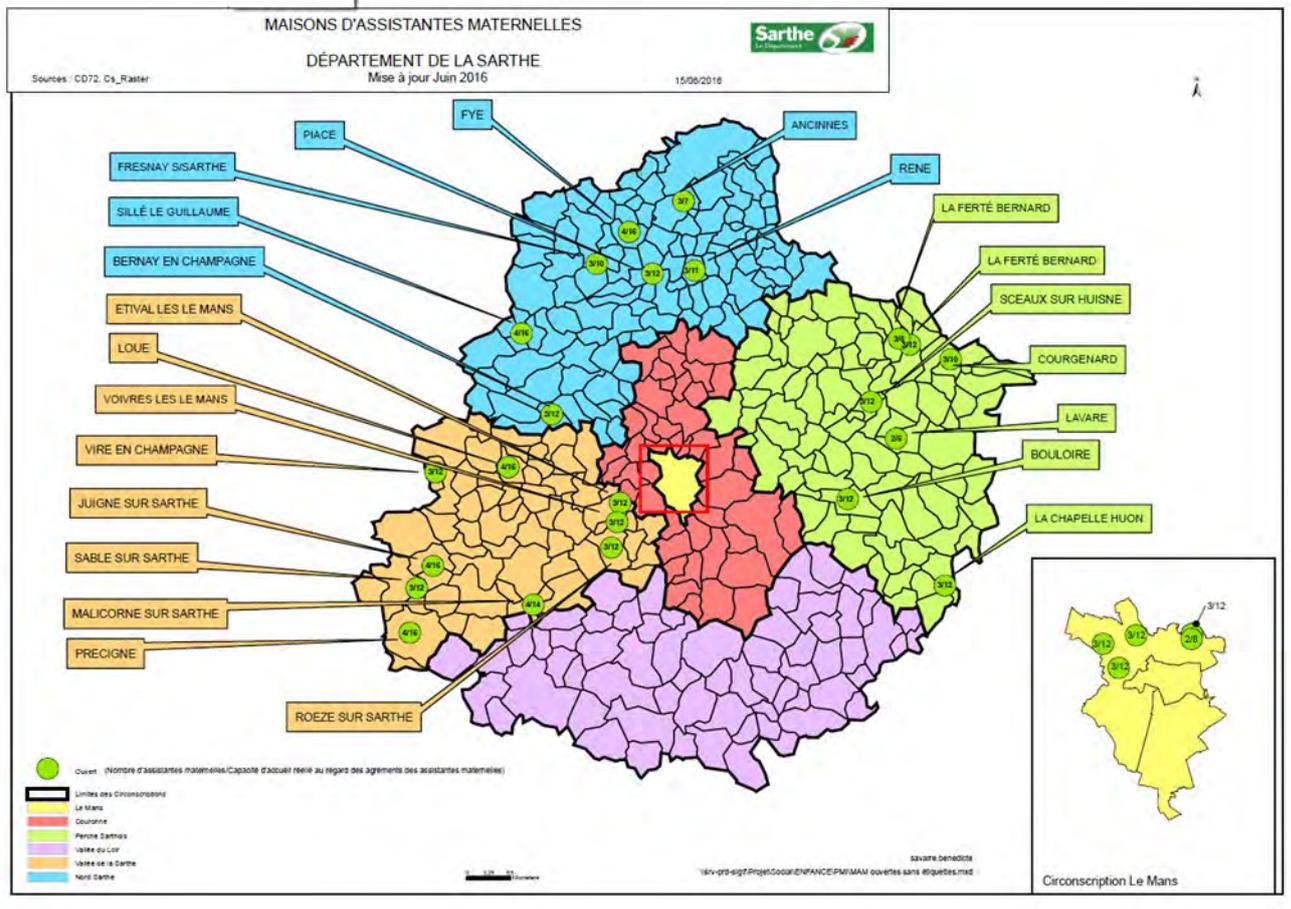
Nombre d'assistants maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans avec parents actifs
Assistants maternelles actives au moins un mois dans l'année 2014



Les enfants dont les parents sont actifs sont considérés comme étant les potentiels demandeurs de garde. 12 169 enfants de moins de 3 ans et potentiellement demandeurs de garde sont recensés en Sarthe.

En moyenne, une offre de 42 assistants maternels pour 100 enfants potentiels demandeurs est enregistrée sur le département. Ce taux est diversifié selon les communes : 37 communes enregistrent une offre supérieure ou égale à 75 assistants maternels pour 100 enfants potentiellement demandeurs de garde ; alors que dans 49 autres communes, on enregistre 0 à 15 assistants maternels pour 100 enfants potentiels demandeurs, ce qui représente une grande proportion d'enfants pour un nombre insuffisant d'assistants maternels.

L'implantation des Mam en Sarthe



Les Mam représentent la diversification des modes d'accueil de la petite enfance.

En juin 2016, 28 Mam sont ouvertes en Sarthe. Elles couvrent 24 communes.

88 assistants maternels agréés y exercent avec une capacité d'accueil de 334 places pour l'ensemble des locaux.

11 nouveaux projets sont recensés (128 places d'accueil) pour une ouverture éventuelle en 2016/2017.

L'offre de garde collective

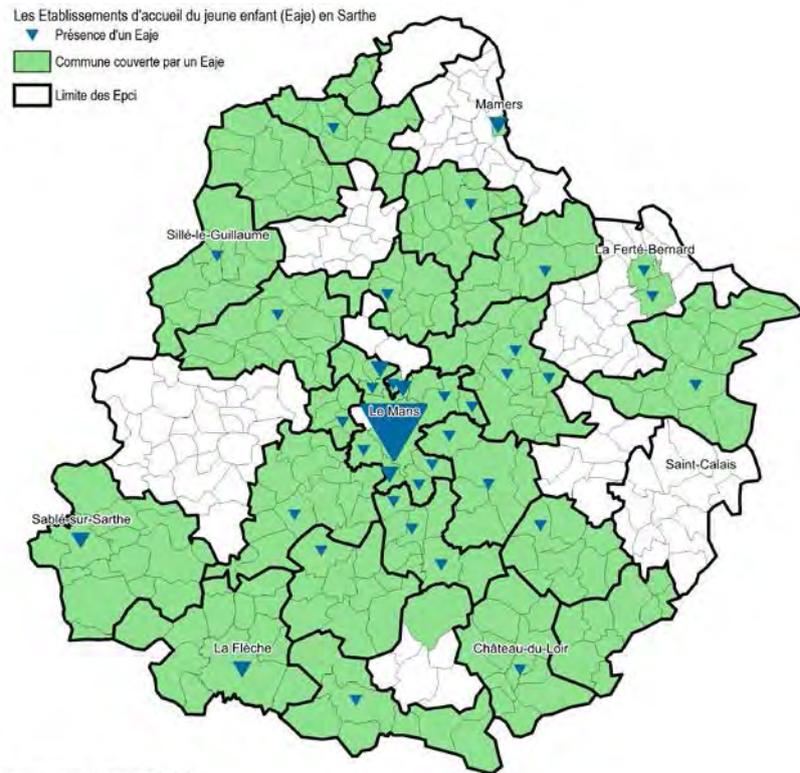
Les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)

Les Eaje accueillent collectivement les jeunes enfants de moins de 6 ans. 59 Eaje sont implantés en Sarthe dont 50 Eaje en accueil collectif, 7 Eaje en accueil familial, 1 Eaje en accueil parental et 1 Eaje en micro-crèche PSU. Ces Eaje sont présents dans 38 communes couvrant 21 Epci et 245 communes.

1 484 places Eaje sont dénombrées pour 12 169 enfants de moins de 3 ans potentiellement demandeurs de place en Eaje.

Avec un taux d'occupation de 56,1 % en 2015, on note une évolution annuelle moyenne de 0,4 % sur trois ans.

Implantation des Eaje en Sarthe



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

La scolarisation des enfants de moins de trois ans

Année scolaire 2015/2016

La circulaire du 18 décembre 2012 précise que la scolarisation des enfants entre deux et trois ans doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. Le code de l'éducation le rappelle aussi dans l'article L113-1 :

« Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus (...) en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer ».

En sarthe, depuis 2013, une hausse du taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans est notée (Cf. schéma ci-joint).

Tous les acteurs sont mobilisés pour réussir le développement de cette scolarisation. Il s'agit notamment d'améliorer la coordination entre l'Éducation Nationale et les acteurs des politiques sociales et familiales dans les territoires afin de mieux informer les parents d'élèves de la possibilité et de l'intérêt de scolariser leurs enfants dès l'âge de 2 ans <http://www.education.gouv.fr/cid100762/reussir-le-developpement-de-la-scolarisation-des-enfants-de-moins-de-3-ans.html>

SCOLARISATION DES ENFANTS DE « MOINS DE TROIS ANS » EVOLUTION DU TAUX DE SCOLARISATION

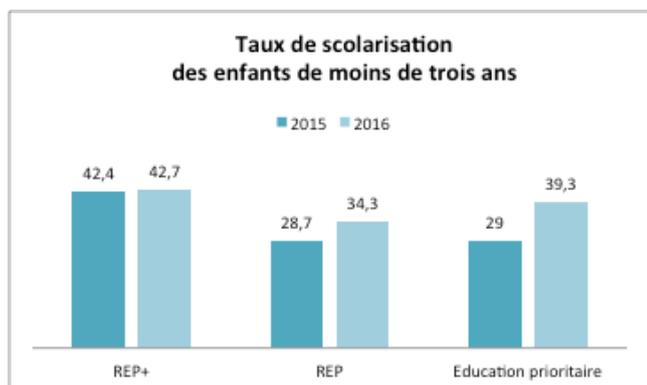
(SOURCE MENESR DEPP 2015, RECTORAT ET DSDEN SARTHE 2015)



- Depuis 2013, hausse du taux de scolarisation des enfants de 2 à 3 ans scolarisés en Sarthe majoritairement due à une forte augmentation de cette scolarisation en éducation prioritaire (9,59% hors éducation prioritaire et 32,55% en éducation prioritaire, début 2015).



Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale de la Sarthe



Le département de la Sarthe accueille presque 30% des enfants de moins de trois ans dans les zones socialement défavorisées (42,4% en REP+ et 28,7% en REP), nous poursuivons notre objectif de scolarisation dans ces secteurs et dans la limite des places disponibles dans les autres secteurs. L'objectif national étant d'atteindre 50% d'enfants scolarisés en REP+ et 30% en REP.

NB : Tableau chiffres DSDEN Constats 2015 et Prévisions rentrée 2016

Dix postes spécifiques sont dédiés à la scolarisation des enfants de moins de trois ans dont cinq ont été implantés dans les zones d'éducation prioritaire. Les conditions de scolarisation des enfants de « moins de 3 ans » sont assurées aussi dans les autres écoles même si elles ne disposent pas d'une classe spécifique, dans la limite des places disponibles.

En 2015-2016

10 écoles ayant une classe dédiée « moins de trois ans »

- 5 écoles en éducation prioritaire
- 2 écoles en secteur « sensible »
- 3 écoles en milieu rural
- 1 école en secteur urbain
- 1 école avec un dispositif passerelle

8 écoles associées aux formations en REP+

En 2016-2017

11 écoles ayant une classe dédiée « moins de 3 ans »

- 6 écoles en éducation prioritaire
- 1 école en secteur « sensible »
- 3 écoles en milieu rural
- 1 école en secteur urbain
- 1 école avec un dispositif passerelle

13 écoles associées aux formations en éducation prioritaire
3 écoles rurales

Il est essentiel de continuer et d'approfondir, le partenariat de qualité qui s'est établi :

- avec les collectivités locales et les usagers de l'école, permettant de travailler ensemble à la réussite des élèves;
- avec les structures petites enfance pour développer des « actions passerelles ».

Etre à l'écoute des parents et des professionnels

En complément des aides attribuées aux parents pour la garde de leurs enfants et des subventions versées aux structures d'accueil pour jeunes enfants, la Caf joue un rôle important dans l'accompagnement des parents et des professionnels.

A ce titre, la Caf participe au financement des Relais assistants maternels (Ram) et assure l'animation du réseau départemental des Ram. Elle aide aussi directement les assistants maternels en proposant une prime à l'installation et des prêt à l'amélioration du lieu d'accueil.

Enfin, la Caf joue un rôle important dans le soutien de la fonction parentale. Ce rôle s'exerce autant par l'action des travailleurs sociaux que l'octroi de financements pour la médiation familiale, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ou les lieux d'accueil enfants parents.

Les Relais assistants maternels (Ram)

Les Relais assistants maternels sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des assistants maternels, des parents et des professionnels de la petite enfance.

Ces espaces permettent aux parents de s'informer sur l'ensemble des modes d'accueil, des aides financières et des démarches à accomplir en tant que parent employeur. Pour les professionnels et les personnes intéressées par le métier d'assistant maternel, les animateurs des Ram sont une source d'information sur le métier et un appui dans les démarches. Les ateliers proposés par les Ram permettent aussi les rencontres et l'échange entre les professionnels et entre les enfants.

Un département bien couvert

Au 31 décembre 2015, la Caf de la Sarthe finançait 34 dossiers de Ram, à hauteur de plus de 933 000 €. 42,65 animateurs en équivalent temps plein sont employés par ces Ram.

Les Ram peuvent être gérés par une collectivité territoriale ou un gestionnaire privé. Leur rayon d'action différant selon l'acteur portant le Ram, la couverture peut ne pas être homogène au sein d'un territoire.

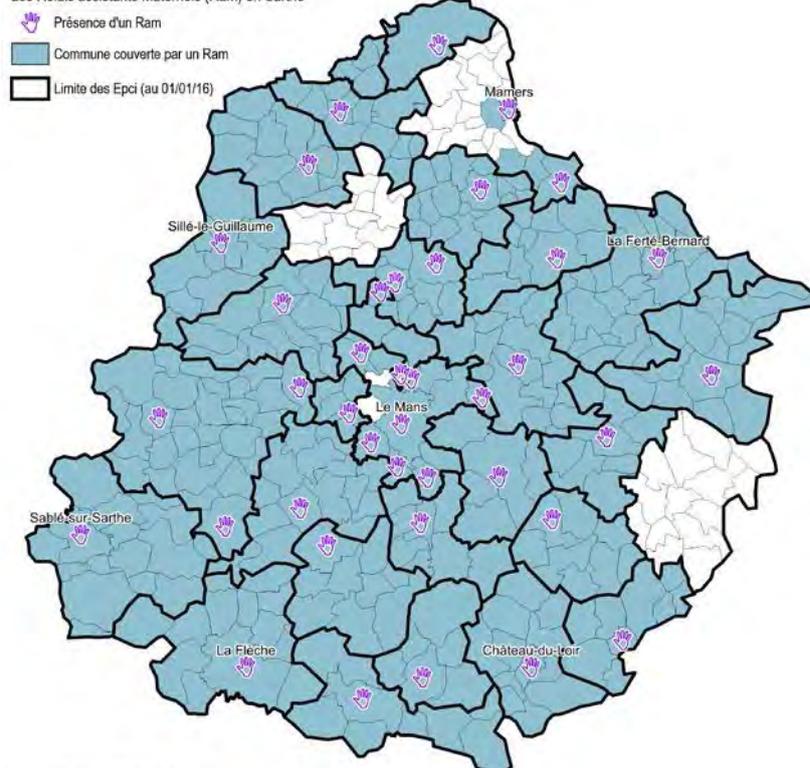
A l'échelle du département, la couverture par les Ram est bonne. Implantés sur 39 communes de Sarthe, les Ram couvrent 87 % des communes et plus de 95 % des enfants de moins de 6 ans.

Les aides aux assistants maternels

En 2015, 11 assistants maternels du département ont bénéficié par la Caf du prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala). Ce prêt à taux zéro, pouvant atteindre 10 000 €, peut être accordé aux assistants maternels agréés réalisant des travaux destinés à améliorer l'accueil, la santé et la sécurité des enfants.

Implantation des Ram en Sarthe

Les Relais assistants maternels (Ram) en Sarthe



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

On note toutefois quelques zones blanches. A l'est et au nord, deux Epci sont totalement dépourvus de Ram : la Cdc du Pays Calaisien et la Cdc du Pays Belmontais. Deux communes de la Cu Le Mans Métropole se distinguent par leur absence de Ram : La Chapelle-Saint-Aubin et Rouillon.

Enfin, sur la Cdc du Saosnois la situation n'est pas homogène. On note la présence d'un Ram à Mangers et une couverture des communes du sud du territoire par le Ram de Saint-Cosme-en-Vairais. Sur le reste de l'Epci, les communes ne sont pas couvertes par un Ram.

En complément, la Caf de la Sarthe a versé la prime d'installation à 92 assistants maternels. Cette prime permet aux assistants maternels agréés pour la première fois d'accueillir les enfants dans des conditions optimales.

Enfin, en mettant à disposition des parents et des professionnels le site mon-enfant.fr, la Caf se fait le relais de l'offre de garde et permet aux assistants maternels de se donner une plus grande visibilité.

Les Lieux d'accueil enfants parents (Laep)

Les Lieux d'accueil enfants parents (Laep) sont des espaces d'échange, de jeux et de rencontre ouverts aux enfants de moins de 4 ans et aux adultes qui les accompagnent.

Le Laep contribue à :

- accompagner les jeunes parents dans leur nouveau rôle,
- préparer l'autonomie de l'enfant et l'ouvrir aux autres,
- rompre l'isolement des parents,
- conforter la relation parents-enfants.

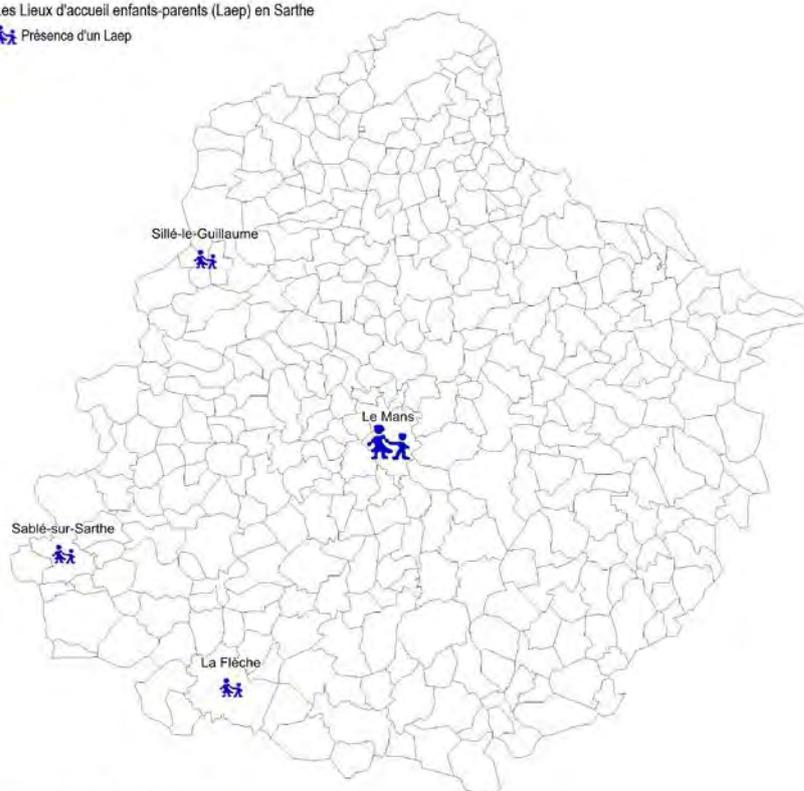
Un des parents de l'enfant doit être présent pendant toute la durée de l'accueil. C'est un lieu ouvert, accessible sans rendez-vous ni limite de temps.

La Sarthe compte 6 Lieux accueils parents et enfants. 3 sont implantés au Mans, les autres se situant sur Sablé-sur-Sarthe, La Flèche et Sillé-le-Guillaume. Les zones nord et est du département sont totalement dépourvues de ces lieux d'accueil.

La Caf soutient les Laep en mobilisant des ressources financières et humaines avec l'intervention des travailleurs sociaux. En 2015, la Caf a aidé financièrement les Laep du département à hauteur de 31 200 €.

Implantation des Laep en Sarthe

Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) en Sarthe
Présence d'un Laep



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Table des matières

De l'enfance à l'adolescence	101
· Population cible et couverture Caf	101
- Vue générale des 6-17 ans	101
▪ Implantation des enfants	101
▪ Evolution du nombre d'enfants	101
- L'action de la Caf – couverture Caf et prestations versées	102
▪ Couverture Caf	102
▪ Les aides Caf	102
- Situation par tranches d'âge détaillées	103
▪ Les enfants de 6 à 11 ans	103
▪ Les enfants de 12 à 15 ans	104
▪ Les enfants de 16 à 17 ans	105
· scolarisation	106
▪ Scolarisation sur les pôles urbains	106
▪ Taux de scolarisation par âge	107
▪ Les jeunes non scolarisés	108
· Equipements à destination des enfants et des jeunes	109
- Faire garder son enfant	109
▪ L'accueil périscolaire	109
▪ Alsh du mercredi	110
▪ Alsh sur les petites vacances	111
▪ Alsh sur les grandes vacances	111
- Les lieux de sociabilité à destination des jeunes et des moins jeunes	112
▪ Les structures jeunesse	112
▪ Quelques autres initiatives à destination des jeunes	113

De l'enfance à l'adolescence

Population cible et couverture Caf

Vue générale des 6-17 ans

Implantation des enfants

En Sarthe, on compte 86 794 enfants âgés de 6 à 17 ans. Ces jeunes représentent 15 % de la population du département et 67 % des moins de 18 ans. Parmi ces enfants, 43 809 sont âgés de 6 à 11 ans, 28 739 de 12 à 15 ans et 14 245 de 16 à 17 ans.

En 2015, la Caf couvre 74 876 enfants de 6 à 17 ans, soit 28,4 % de l'ensemble des personnes couvertes et 86 % des moins de 18 ans. Parmi eux, 39 262 enfants ont entre 6 et 11 ans, 25 273 entre 12 et 15 ans et 10 341 entre 16 et 17 ans.

Chez les 6-17 ans, le taux de couverture Caf est de 84,2 % pour 2012. La couverture Caf diminue progressivement avec l'âge. Si la Caf couvre 90 % des enfants de 6 à 11 ans, le taux de couverture passe à 82 % pour les 12 - 15 ans et à 72 % pour les 16 - 17 ans.

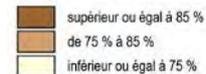
Les enfants de 6 à 17 ans se concentrent au centre et au sud-ouest de la Sarthe, sur les grands pôles urbains et les communes adjacentes. On note aussi un nombre important d'enfants sur la Cdc de Sablé-sur-Sarthe. A l'inverse, l'effectif des familles est faible pour la Cdc du Saosnois (hors Mamers) et sur l'est de la Sarthe.

Evolution du nombre d'enfants

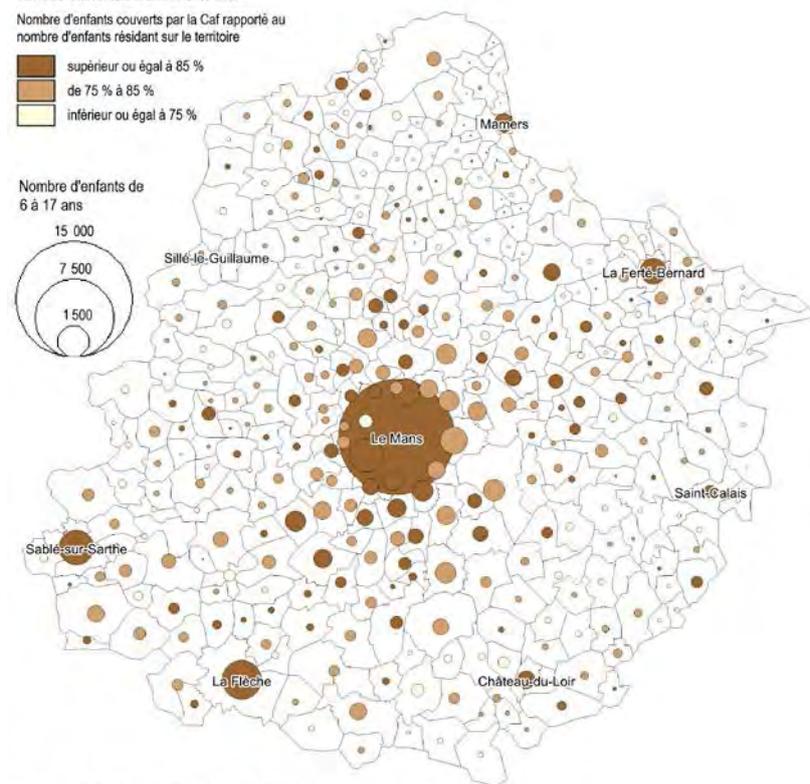
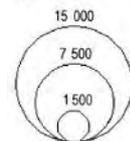
A l'échelle de la Caf, le nombre d'enfants couverts de 6 à 17 ans a augmenté de 3,6 % entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2015. La hausse a été de 0,9 % pour les 6 - 11 ans, 7,4 % pour les 12 - 15 ans et 5,1 % pour les 16 - 17 ans.

Volume et couverture des 6-17 ans

Taux de couverture Caf des 6-17 ans
Nombre d'enfants couverts par la Caf rapporté au nombre d'enfants résidant sur le territoire



Nombre d'enfants de 6 à 17 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

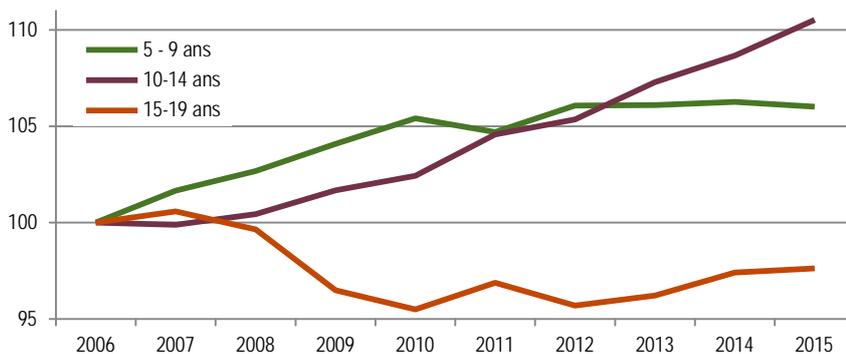
Si nous ne disposons pas de données Insee détaillées sur l'évolution du nombre d'enfants par âge, il existe toutefois des estimations de la population départementale, par tranche d'âge, au 1^{er} janvier de chaque année.

Entre 2010 et 2015, le nombre d'enfants de 5 à 19 ans a augmenté de 3,5 %. Cette hausse a été plus faible chez les enfants de 5 à 9 ans (+ 0,6 %), que chez les 15 - 19 ans (+ 2,2 %) et les 10 - 14 ans (+ 7,9 %).

Sur une échelle temporelle plus longue, les tendances d'évolution diffèrent selon l'âge. Le nombre d'enfants de 5 à 9 ans a fortement progressé sur 2006 - 2010 mais, depuis, il tend à stagner. On constate une hausse continue des enfants de 10 à 14 ans. Enfin, chez les 15 - 19 ans, après une baisse des effectifs entre 2007 et 2010, le nombre d'enfants a légèrement augmenté, mais sans atteindre le niveau initial.

Entre 2006 et 2015, le taux de couverture Caf a stagné chez les 5 - 14 ans, mais il a progressé chez les 15-19 ans, passant de 67,8 % à 72,7 % début 2015 (+ 4,9 points).

Evolution du nombre d'enfants par tranche d'âge, base 100 en 2006



Source : Insee - Estimations de population au 1er janvier - 2006 - 2015

L'action de la Caf - couverture Caf et prestations versées

Couverture Caf

La Caf couvre un nombre important d'enfants. Toutefois, la couverture n'est pas totale et tend à diminuer avec l'âge de l'enfant. Si, avant six ans, la Paje couvre un nombre important d'enfants par son attribution conditionnée par un critère de ressources peu ou pas exclusif, après six ans, ce sont les allocations familiales qui, par leur universalité, permettent à la Caf de connaître beaucoup d'enfants. Toutefois, cette prestation n'étant versée qu'aux familles de deux enfants et plus, les familles n'ayant pas de droit à une prestation sous condition de ressources et n'ayant qu'un enfant à charge (enfant unique ou cadets dont l'aîné n'est plus à charge) échappent au périmètre des Caf. Ce mécanisme explique la diminution progressive du taux de couverture à partir de six ans.

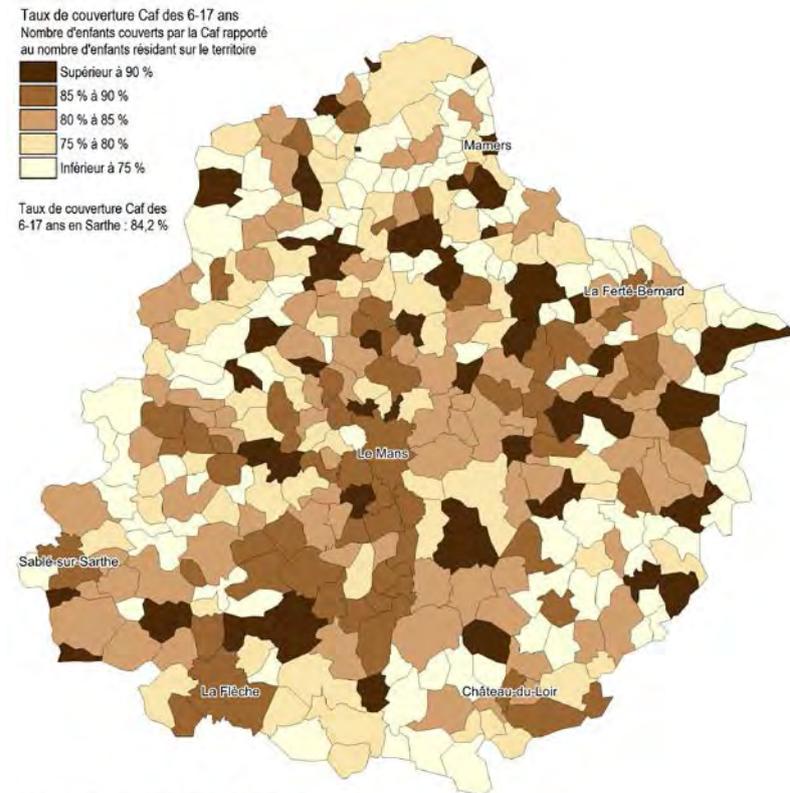
Taux de couverture par âge

Age	Enfants en Sarthe	
	Nombre	Taux de couverture
6 ans	7 204	88,7 %
7 ans	7 230	90,8 %
8 ans	7 398	89,9 %
9 ans	7 436	87,7 %
10 ans	7 276	90,3 %
11 ans	7 266	90,5 %
12 ans	7 421	82,4 %
13 ans	7 200	84,7 %
14 ans	7 082	82,7 %
15 ans	7 036	80,0 %
16 ans	7 241	72,2 %
17 ans	7 004	71,3 %
Sarthe	86 794	84,3 %

Source : Insee (RP), 2012 – Caf 31/12/2011

A l'échelle des communautés de communes, le taux de couverture par la Caf des 6-17 ans varie entre 75 % et 87 %. La Communauté urbaine Le Mans Métropole possède le taux de couverture des jeunes le plus élevé (87,3 %), avec la Cdc du Val de Braye (87,2 %). A l'inverse, avec un taux de couverture de 75,2 %, c'est sur la Cdc de Lucé que la couverture des 6 - 17 ans par la Caf est la plus faible.

Taux de couverture des 6-17 ans par commune



Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

Outre les pôles urbains, plusieurs communes secondaires ont un taux de couverture Caf des 6-17 ans supérieur à la moyenne : Bonnétable (93,8 %), Coulaines (92,4 %), Bessé-sur-Braye (91,6 %), Saint-Calais (90,3 %), Mulsanne (89,7 %), La-Suze-sur-Sarthe (89,5 %), Allonnes (88,1 %), Moncé-en-Belin (87,2 %) ...

De même, au sud, à l'ouest et au nord du Mans, plusieurs groupes de communes ont un important taux de couverture des jeunes : Souillé (96,2 %), Souigné-Flacé (94,1 %), Ligné-en-Belin (86,3 %)...

On trouve aussi un taux de couverture élevé autour de La Flèche, de Château-du-Loir et sur certaines communes des environs de la Ferté-Bernard.

A l'inverse, le taux de couverture est faible pour les communes à la périphérie du département, que ce soit au sud autour du Lude ; sur la bande ouest allant de Villeneuve-en-Perseigne à Sablé-sur-Sarthe ; ou, à l'est, à la frontière du Loir-et-Cher et sur les communes à l'ouest de Saint-Calais.

Les aides Caf

La Caf verse les Allocations familiales aux parents de 68 697 jeunes de 6 à 17 ans, soit près de 8 jeunes sur 10 et 92 % des 6 - 17 ans connus par la Caf.

La moitié des 6 - 17 ans vivent dans un foyer bénéficiaire de l'Ars, 30 % sont couverts par une aide au logement et 10 % ont un parent bénéficiaire d'un revenu garanti (Rsa ou Aah).

Aides perçues par les parents

	Enfants de 6-17 ans		
	Nombre	% des 6-17 ans Caf	% des 6-17 ans*
Af	68 697	92 %	77 %
Cf	20 954	28 %	23 %
Asf	7 868	11 %	8 %
Ars	43 900	59 %	49 %
Al	26 185	35 %	30 %
Rsa	9 874	13 %	9 %
Aah	1 159	2 %	1 %

Sources : Caf 31/12/2015

*Caf 31/12/2011 - Insee (RP), 2012

Situation par tranches d'âge détaillées

Les enfants de 6 à 11 ans

Avec plus de 43 000 enfants, les 6 - 11 ans pèsent fortement en Sarthe, que ce soit par leur volume, leur poids parmi les moins de 18 ans (33,9 %) ou sur l'ensemble des habitants (7,7 %).

Cette tranche d'âge correspond majoritairement à des enfants scolarisés, n'ayant plus besoin d'un mode de garde permanent, mais pour lesquels la question de la garde périscolaire ou en période de vacances se pose fréquemment.

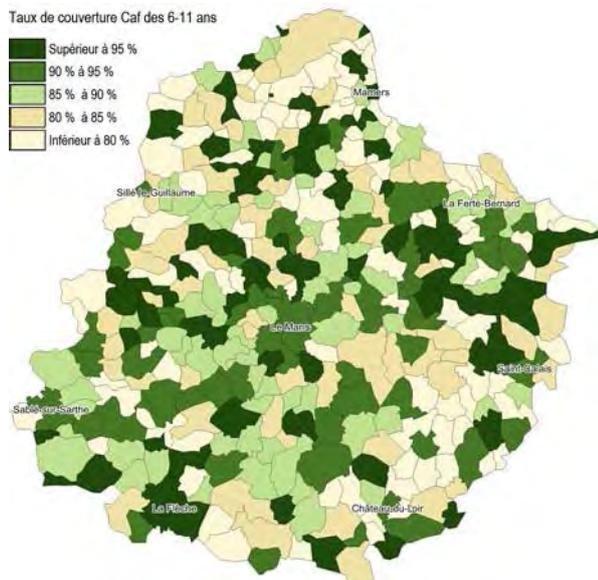
Neuf enfants sur dix couverts par la Caf

Parmi les enfants de 6 à 11 ans, plus de 39 000 sont couverts par la Caf, soit une couverture Caf de 9 enfants sur 10. Entre 2010 et 2015, le nombre d'enfants couverts par la Caf a augmenté de 0,9 %.

Par Epci, le taux de couverture est compris entre 78,7 % sur la Cdc des Portes du Maine Normand et 96,8 % sur la Cdc du Pays Belmontais.

Cinq Epci enregistrent un taux de couverture des 6 - 11 ans supérieur ou égal à 90 % : Cdc du Pays Belmontais (96,8 %), Cdc du Val de Braye (93,8 %), Cu Le Mans Métropole (93,4 %), Cdc du Pays Fléchois (92 %) et Cdc du Val de Sarthe (90 %). Ces 5 Epci regroupent 46,3 % des sarthois de 6-11 ans. Dans les pôles urbains, la Caf couvre au moins 9 enfants de 6 à 11 ans sur 10. Le taux de couverture est particulièrement élevé sur Mangers, La Flèche et Le Mans.

Couverture des 6-11 ans



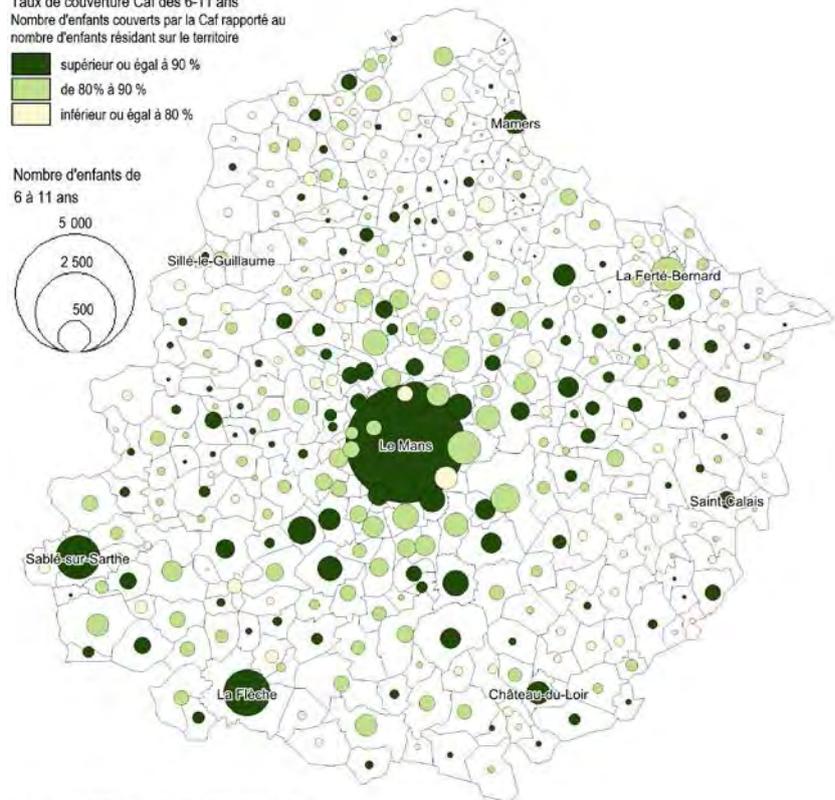
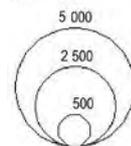
Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

Volume et couverture des 6-11 ans

Taux de couverture Caf des 6-11 ans
Nombre d'enfants couverts par la Caf rapporté au nombre d'enfants résidant sur le territoire

■ supérieur ou égal à 90 %
■ de 80% à 90 %
■ inférieur ou égal à 80 %

Nombre d'enfants de 6 à 11 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

Les communes ayant un taux de couverture très élevé (supérieur à 95 %) se trouvent à proximité du Mans (Coulaines, Mulsanne, La Milesse, Aigné, Spay), mais aussi dans des zones éloignées du centre. On retrouve ainsi de nombreuses communes avec un fort taux de couverture au nord de la Sarthe, entre Mangers et Sillé-le-Guillaume, à l'est entre La Ferté-Bernard et Saint-Calais, et au sud à proximité de La Flèche.

L'action de la Caf

La Caf verse les Allocations familiales aux parents de 36 924 jeunes de 6 à 11 ans, soit 84 % des jeunes et 94 % des 6 - 11 ans connus par la Caf.

La moitié des 6 - 11 ans vivent dans un foyer bénéficiaire de l'Ars, 31 % sont couverts par une aide au logement et 14 % ont un parent bénéficiaire d'un revenu garanti (Rsa ou Aah).

Aides perçues par les parents

	Enfants de 6-11 ans		
	Nombre	% des 6-11 ans Caf	% des 6-11ans
Af	36 924	94 %	84 %
Cf	10 379	26 %	23 %
Asf	3 743	10 %	8 %
Ars	22 977	59 %	53 %
Al	13 922	35 %	32 %
Rsa	5 457	14 %	10 %
Aah	507	1 %	1 %

Sources : Caf 31/12/2015
*Caf 31/12/2011 - Insee (RP), 2012

Les enfants de 12 à 15 ans

La tranche d'âge des 12 - 15 ans est constituée de plus de 28 000 enfants, dont 82 % sont couverts par la Caf. Les 12-15 ans représentent 22,3 % des enfants de moins de 18 ans résidant en Sarthe.

Les enfants de cet âge sont à un tournant où, entre apprentissage de l'autonomie et besoin d'encadrement, les parents sont confrontés à la difficulté de trouver des modes de garde leur correspondant (désaffection pour les Alsh), mais où il reste délicat de les laisser en totale autonomie sur de longues périodes.

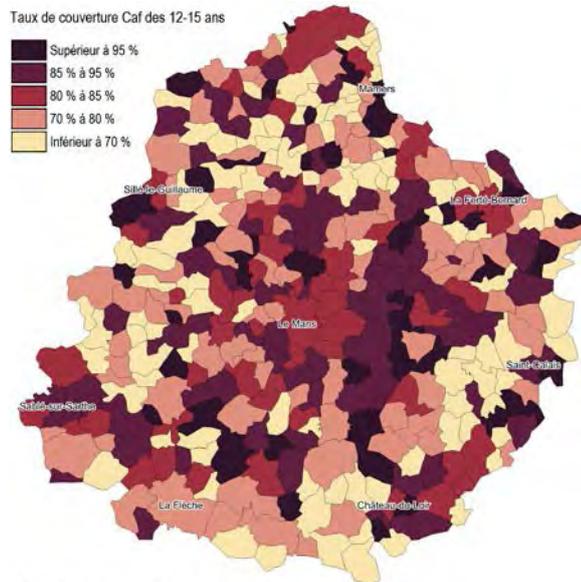
Une couverture Caf de 75 % à 90 %

Sur le département, la Caf couvre plus de huit enfants sur dix. Entre 2010 et 2015, le nombre d'enfants couverts par la Caf a augmenté de 7,4 %.

Le taux de couverture varie fortement selon les territoires. A l'échelle des Epci, il est compris entre 68,6 % (Cdc du Pays Belmontais) et 90,7 % (Cdc du Saosnois).

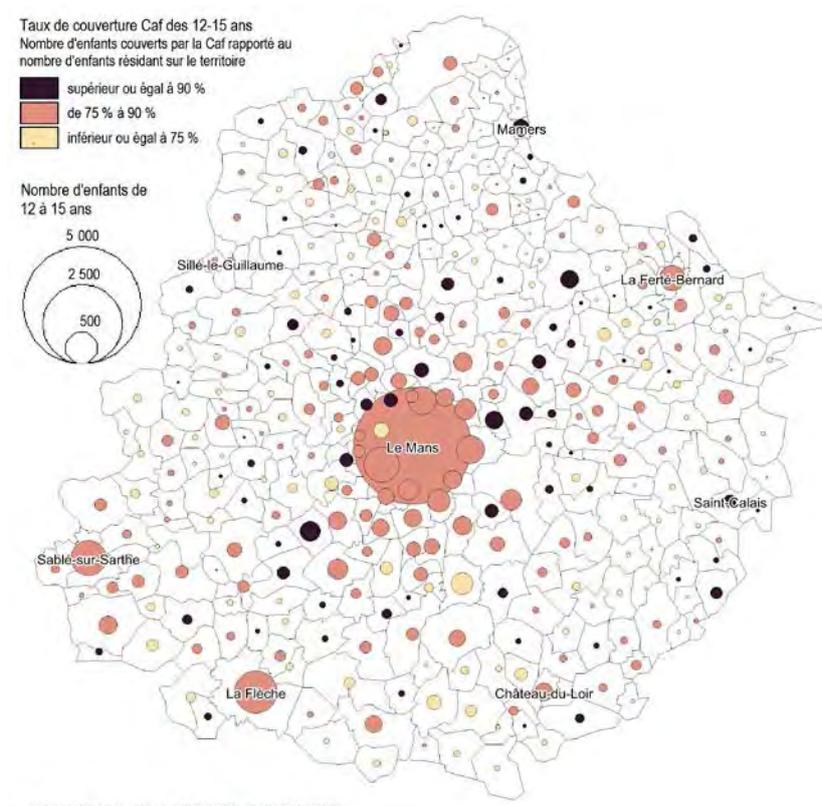
Le taux de couverture Caf des enfants âgés de 12 à 15 ans est notable au centre du département. En effet, la majorité des communes ayant un taux de couverture Caf des 12-15 ans élevé sont concentrées autour du Mans, notamment dans la première et la deuxième couronne. On trouve également un taux de couverture important des 12-15 ans sur Mamers et les communes aux alentours, sur de petites communes autour de la Ferté-Bernard et sur quelques petites communes de l'est du département. Il faut toutefois rester prudent sur l'interprétation des taux de couvertures sur les petites communes.

Couverture des 12-15 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

Volume et couverture des 12-15 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

A l'inverse, le taux de couverture Caf des enfants de 12 à 15 ans est faible sur les communes de périphérie :

- Cdc du Bassin Ludois (69,9 %),
- Cdc Aune et Loir (71,1 %),
- Cdc Loué - Brülön - Noyen (75 %),
- Cdc de Lucé (75 %),
- Cdc du Val du Loir (76,5 %).

Cette tendance est encore plus marquée au nord et à l'ouest de la Sarthe, où une majorité de communes possèdent un taux de couverture Caf des 12 - 15 ans inférieur à 70 %.

L'action de la Caf

La Caf verse les Allocations familiales aux parents de 23 036 jeunes de 12 à 15 ans, soit trois-quarts des enfants de cette classe d'âge et 91 % des 12 - 15 ans connus par la Caf.

Près de la moitié des 12 - 15 ans vivent dans un foyer bénéficiaire de l'Ars, 28 % sont couverts par une aide au logement et 9 % ont un parent bénéficiaire d'un revenu garanti (Rsa ou Aah).

Aides perçues par les parents

	Enfants de 12-15 ans		
	Nombre	% des 12-15 ans Caf	% des 12-15 ans
Af	23 036	91 %	75%
Cf	7 577	30 %	25 %
Asf	2 768	11 %	8 %
Ars	14 763	58 %	48 %
Al	8 598	34 %	28 %
Rsa	3 055	12 %	8 %
Aah	415	2 %	1 %

Sources : Caf 31/12/2015
*Caf 31/12/2011 - Insee (RP), 2012

Les enfants de 16 à 17 ans

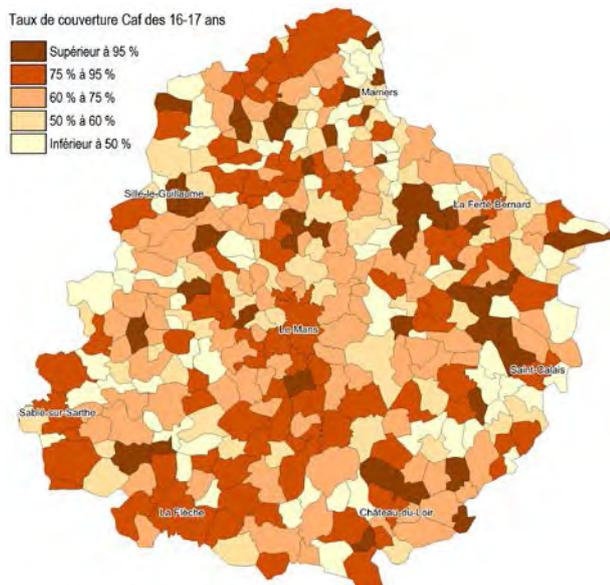
On compte en Sarthe près de 15 000 jeunes de 16 à 17 ans, soit 11 % des moins de 18 ans. Parmi eux, 70,4 % ont des parents allocataires à la Caf et 1,7 % sont eux-mêmes allocataires, soit un taux de couverture de 71,7 % sur la classe d'âge.

Les enfants de cet âge sont autonomes et, pour eux, ce n'est plus la question de la garde qui se pose mais celle de l'accompagnement vers l'âge adulte. Encore plus fortement que chez les 12-15 ans, les jeunes de cette tranche d'âge n'ont pas nécessairement besoin d'un lieu où se retrouver. La structuration de cette classe d'âge peut se faire hors structure via, notamment, les réseaux numériques, sur des activités ponctuelles ou en structure lors de projets accompagnés.

Sur le département, la Caf couvre sept jeunes de 16 à 17 ans sur dix, ce qui est largement inférieur au taux de couverture des autres classes d'âge. Entre 2010 et 2015, le nombre d'enfants couverts par la Caf a augmenté de 5,1%.

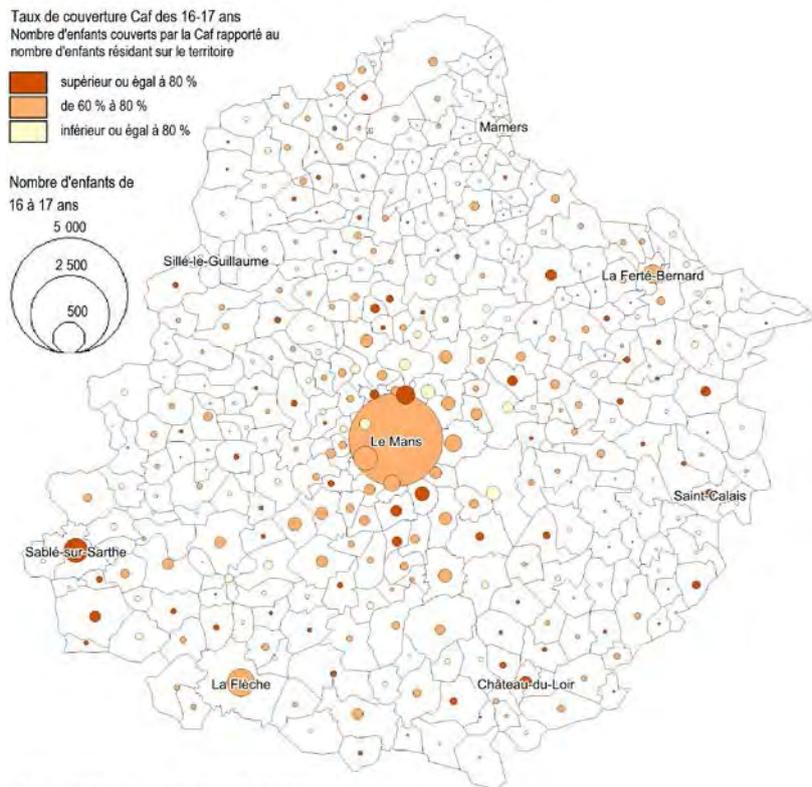
Les taux de couverture à l'échelle des Epci sont étendus, allant de 57,5 % sur la Cdc du Saosnois à 80,5 % sur la Cdc du Val de Braye. Seules cinq communautés de communes ont un taux de couverture des 16 – 17 ans supérieur à 75 % : Cdc du Val de Braye (80,5 %), Cdc du Maine 301 (78,1 %), Cdc de Loir et Bercé (76,4 %), Cu Le Mans Métropole (75,9 %) et Cdc Orée de Bercé et Belinois (75,6 %).

Couverture des 16-17 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

Volume et couverture des 16-17 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012 - Caf 31/12/2011

Contrairement à la situation pour les 12-15 ans, les communes dont le taux de couverture Caf des enfants de 16 à 17 ans est très élevé sont peu nombreuses et se situent dans les zones éloignées du centre.

Le taux de couverture Caf est important sur les pôles urbains (compris entre 70 % et 85 %), sauf à Mâmers (52,1 %) et à Sillé-le-Guillaume (37,6 %).

Sur les communes du nord, des environs de Sablé-sur-Sarthe, ou se situant entre La Ferté-Bernard et Saint-Calais et entre La Flèche et Le Mans, au moins trois-quarts des enfants sont couverts par la Caf.

Sur le reste du territoire, la Caf a une connaissance des 16 - 17 ans beaucoup plus limitée.

L'action de la Caf

La Caf verse les Allocations familiales aux parents de 8 737 jeunes de 16 à 17 ans, soit 6 jeunes sur 10 et 92 % des 16 – 17 ans connus par la Caf.

42 % des 16 - 17 ans vivent dans un foyer bénéficiaire de l'Ars, 25 % sont couverts par une aide au logement et 9 % ont un parent bénéficiaire d'un revenu garanti (Rsa ou Aah).

Aides perçues par les parents

	Enfants de 16-17 ans		
	Nombre	% des 16-17 ans Caf	% des 16-17 ans
Af	8 737	84 %	60 %
Cf	2 998	29 %	20 %
Asf	1 357	13 %	9 %
Ars	6 160	60 %	42 %
Al	3 665	35 %	25 %
Rsa	1 362	13 %	7 %
Aah	237	2 %	2 %

Sources : Caf 31/12/2015
*Caf 31/12/2011 - Insee (RP), 2012

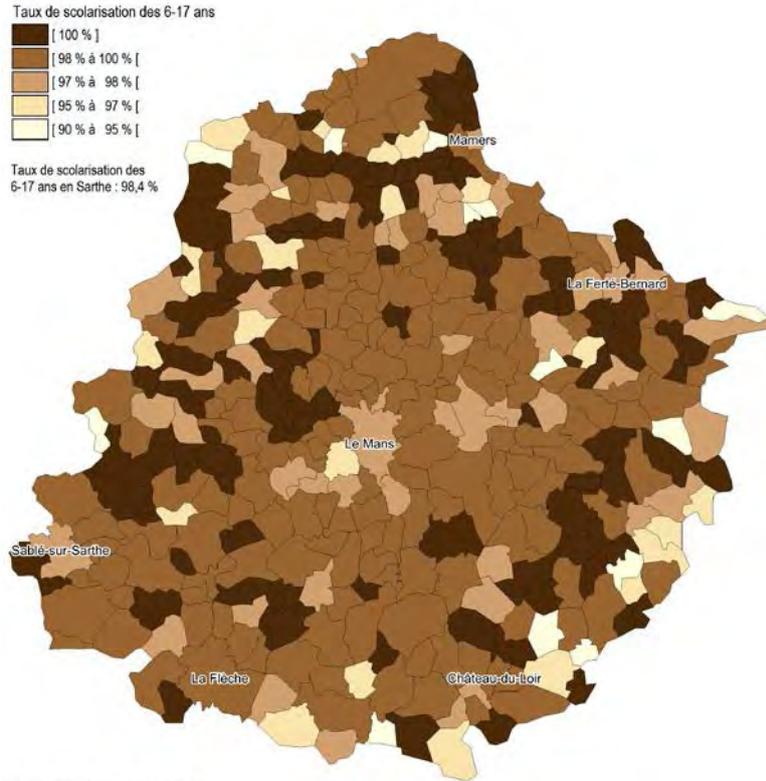
Scolarisation

Avec 85 398 enfants de 6 à 17 ans scolarisés en Sarthe, le taux de scolarité du département est de 98,4 %. Les personnes scolarisées sont celles inscrites dans un établissement d'enseignement (y compris apprentissage) au moment du recensement.

Sur l'ensemble des Epci de Sarthe, cinq se détachent avec un taux de scolarisation supérieur ou égal à 99 % : Cdc du Bocage Cénomans (99,7 %), Cdc des rives de Sarthe (99,2 %), Cdc du Sud-est du Pays Manceau (99 %) et Cdc Orée de Bercé et Belinois (99 %). A l'inverse, la Cdc du Val du Loir enregistre le taux de scolarisation des 6-17 ans le plus faible : 96,9 %.

Les communes sur lesquelles l'ensemble des 6 - 17 ans sont scolarisés se situent majoritairement à la périphérie de la Sarthe ou à l'ouest du Mans (Trangé, Cures, Fay, Chaufour-Notre-Dame, Coulans-sur-Gée, La Quinte, Lavardin, La Chapelle-Saint-Fray.). Il est intéressant de noter que c'est aussi en périphérie que l'on trouve les communes avec des taux de scolarisation inférieurs à 97 %. D'autre part, Allonnes enregistre un taux de scolarisation des 6 - 17 ans assez faible, étant de 96,9 %.

Scolarisation des 6-17 ans



Scolarisation sur les pôles urbains

A l'exclusion d'Allonnes, les taux de scolarisation des 6 - 17 ans sur les grandes communes et pôles urbains sont supérieurs à 97 %. Cependant, ils sont majoritairement inférieurs au taux départemental. Seules les communes de La Flèche (99,1 %) et Château-du-Loir (98,8 %) ont un taux au-dessus du seuil de 98,4 %.

Les taux de scolarisation dans les pôles urbains sont dans la moyenne chez les 6 - 10 ans, avec des taux généralement supérieurs à 98 %. Cependant, comme pour le taux de scolarisation général, seules les communes de La Flèche (99,7 %) et Château-du-Loir (99,6 %) ont un taux supérieur à la moyenne départementale (98,8 %).

Sur la classe d'âge 11-14 ans, classe d'âge correspondant aux enfants de collège, la situation est différente selon les communes. Sur La Flèche, La Ferté-Bernard, Mamers et Château-du-Loir, les taux de scolarisation sont très élevés et atteignent 100 % sur deux communes. Sur les autres communes les taux de scolarisation sont plus faibles.

Sur Allonnes, la scolarisation des plus âgés est assez basse, avec un taux à 97 % pour les 11 - 14 ans et de 94,5 % pour les 15 - 17 ans. Dans les autres communes importantes de Sarthe, ce n'est qu'à partir de la tranche d'âge 15 - 17 ans que les taux de scolarisation décrochent de la moyenne. Sauf pour La Flèche qui, sur cette tranche d'âge encore, se distingue par un fort taux de scolarisation : 97,6 %.

Taux de scolarisation dans les grandes communes et les principaux pôles urbains

Nom Epci	Enfants scolarisés				Taux de scolarisation (en %)			
	6 - 10 ans	11 - 14 ans	15 - 17 ans	6 - 17 ans	6 - 10 ans	11 - 14 ans	15 - 17 ans	6 - 17 ans
Le Mans	7 603	6 210	4 846	18 658	98,3	98,5	96,2	97,8
La Flèche	836	764	890	2 190	99,7	99,6	97,6	99,1
Sablé-sur-Sarthe	712	598	435	1 745	97,6	98,9	94,0	97,1
Allonnes	660	590	415	1 664	98,3	97,0	94,5	96,9
Coulaines	425	391	310	1 126	98,3	98,8	94,3	97,3
La Ferté-Bernard	447	352	276	1 075	98,0	99,7	95,2	97,8
Mamers	245	186	182	613	98,5	100,0	94,5	97,7
Château-du-Loir	240	180	139	559	99,6	100,0	95,9	98,8
Sarthe	36 099	28 704	20 594	85 398	98,8	99,1	96,8	98,4

Source : Insee (RP), 2012

Taux de scolarisation par âge

En France, l'école est obligatoire de 6 à 16 ans. Malgré cette obligation, le taux de scolarisation n'est pas de 100 % et on observe des différences géographiques et par tranche d'âge.

Il faut faire attention dans l'interprétation des taux de scolarité à l'échelle communale. La petite taille des communes et le taux de scolarité globalement élevé font qu'un taux de scolarisation dit faible concerne un faible volume d'enfants non scolarisés.

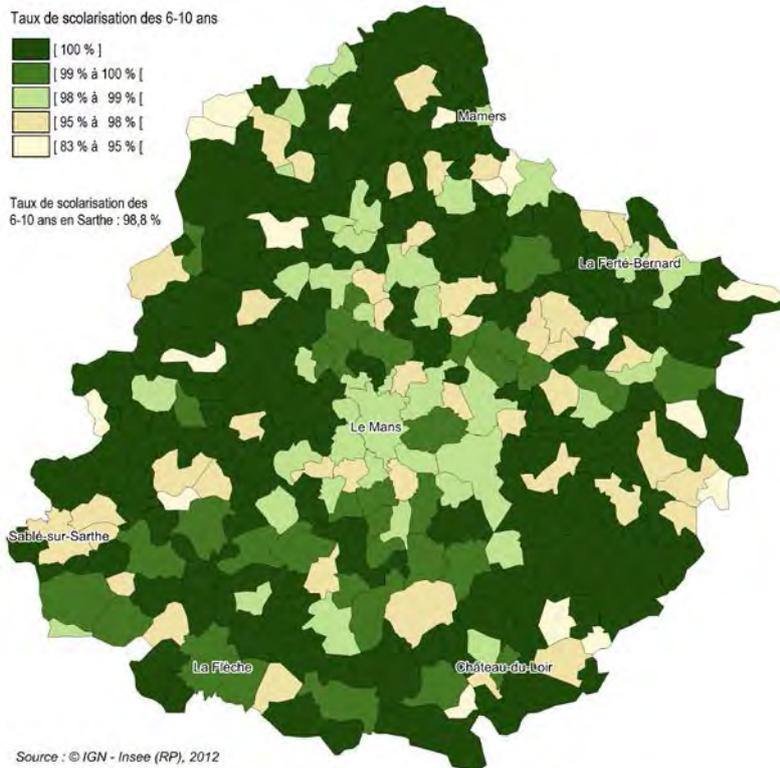
Par exemple, chez les 6 – 10 ans, en dehors de Le Mans, Sablé-sur-Sarthe et Allonnes, aucune commune n'a plus de 9 enfants de 6 à 10 ans non scolarisés.

98,8 % des 6 – 10 ans sont scolarisés

Le taux de scolarisation des 6 – 10 ans est de 98,8 % en Sarthe, avec 36 099 enfants scolarisés en 2012 pour 36 543 enfants recensés. Tous les Epci enregistrent un taux de scolarisation compris entre 98 % et 100 % sur la tranche d'âge, sauf sur la Cdc du Val du Loir où le taux de scolarisation est de 96,5 %. Sur ce territoire, 3 communes de l'Epci enregistrent un taux de scolarisation faible : Chahaignes (91,8 %), La Chartre-sur-le-Loir (91,8 %) et Marçon (96,1 %).

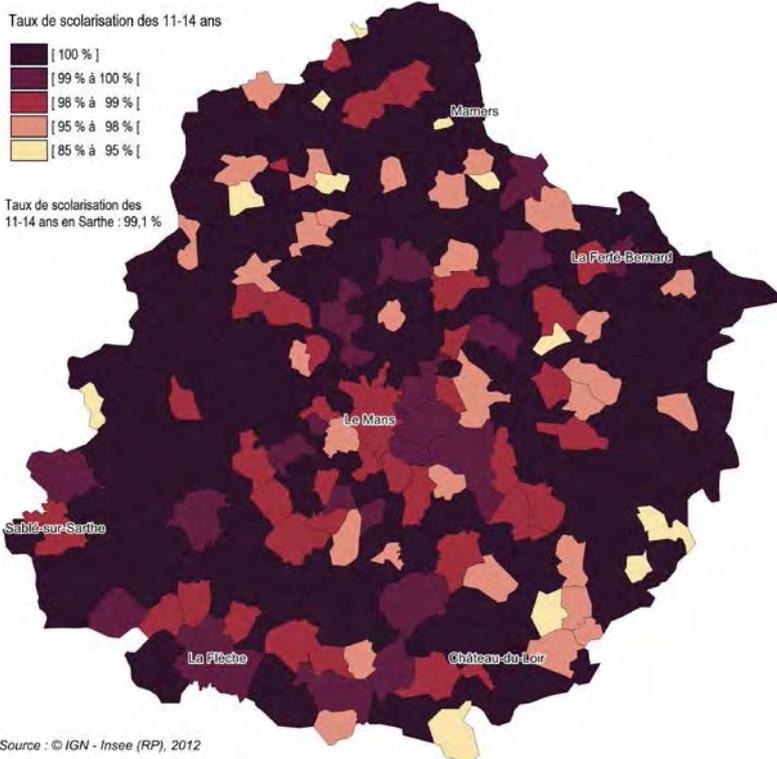
Près des deux-tiers des communes ont un taux de scolarisation de 100 %. 72 % des communes ont un taux de scolarisation supérieur ou égal à 99 %. On note des taux de scolarisation plus faible sur les communes du centre du département, mais qui restent proches de la moyenne départementale (entre 98 % et 99 %). Les communes avec des taux de scolarisation inférieurs à 98 % sont réparties sur toute la Sarthe, il n'y a pas de poches de moindre scolarisation.

Scolarisation des 6-10 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012

Scolarisation des 11 - 14 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012

99,1 % des 11 – 14 ans sont scolarisés

Le taux de scolarisation des 11 – 14 ans est de 99,1 % en Sarthe, avec 28 704 enfants scolarisés en 2012 pour 38 969 enfants recensés. C'est sur cette tranche d'âge que le taux de scolarisation est le plus élevé. Tous les Epci enregistrent un taux de scolarisation compris entre 98,5 % et 99,7% chez les 11 – 14 ans, sauf la Cdc du Val du Loir où le taux de scolarisation est de 96,5 %.

Plus de sept communes sur dix ont un taux de scolarisation des 11 – 14 ans de 100 %. 78,5 % des communes ont un taux de scolarisation supérieur ou égal à 99 %.

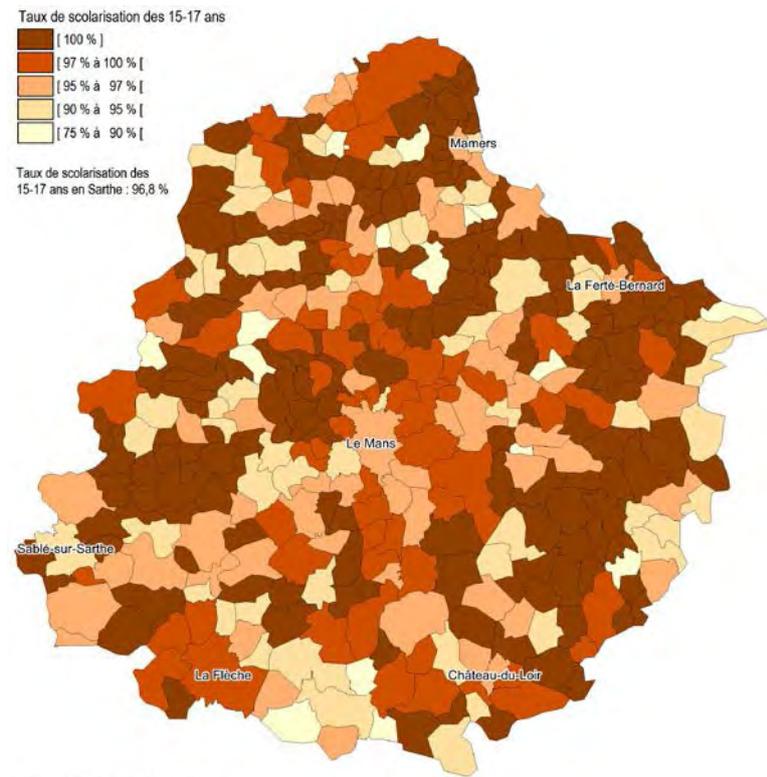
96,8 % des 15 – 17 ans sont scolarisés

Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 17 ans est de 96,8 % en Sarthe, avec 20 594 enfants scolarisés en 2012 pour 21 282 enfants recensés. Sont considérés comme scolarisés l'ensemble des jeunes inscrits en établissements d'enseignement, qu'ils suivent une scolarisation « classique » ou un apprentissage.

Les taux de scolarisation par Epci sont compris entre 93,6 % (Cdc du Bassin Ludois) et 99,6 % (Cdc du Bocage Cénomans).

Moins de la moitié des communes ont un taux de scolarisation à 100 %. On note des taux de scolarisation inférieurs à la moyenne sur les grandes et moyennes communes (Le Mans : 96,2 %, La Ferté-Bernard : 95,2 %, Allennes : 94,5 %, Le Lude : 94,4 %, Sablé-sur-Sarthe : 94 % ...). En dehors de la situation des grandes et moyennes communes, on ne note pas de clivage géographique entre les zones de forte ou de faible scolarisation. On constate plus des poches avec de forts taux de scolarisation et des zones plus éparpillées où la scolarisation est moins élevée.

Scolarisation des 15-17 ans



Source : © IGN - Insee (RP), 2012

Les jeunes non scolarisés

En 2011 en Sarthe, 22,5 % des jeunes de 18 à 25 ans sont des jeunes non insérés, c'est-à-dire que ce sont que ce sont des jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires. Ce taux est de 21,2 % sur la France métropolitaine, la situation en Sarthe est donc plutôt moins bonne qu'en métropole.

En parallèle, on constate que 10,1 % des jeunes ont quitté prématurément le système scolaire, contre 11,7 % en métropole. Cet indicateur de décrochage scolaire indique que moins de jeunes décrochent du système scolaire en Sarthe qu'en métropole¹.

¹ L'indicateur de décrochage scolaire correspond à la part des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans diplôme ou n'ayant que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale, et qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement.

Equipements à destination des enfants et des jeunes

Préalable à l'analyse

Les équipements destinés à accueillir un enfant répondent à une réalité très différente selon qu'ils s'adressent à un enfant de 6 ans ou de 18 ans. Derrière cette évidence se cache le fait que si, pour de jeunes enfants, on peut aisément raisonner avec des notions de « structure », « équipement », « lieu d'accueil », pour les adolescents ces notions sont trop ancrées dans un espace pour correspondre aux pratiques de terrain et aux besoins des jeunes, particulièrement des plus de 15 ans. On parlera alors plutôt d'offre de loisirs ou d'actions destinées aux jeunes.

Les actions à destination des adolescents peuvent avoir lieu dans des structures dédiées (espaces jeunes), se déplacer dans des lieux où ils ont leurs habitudes (collèges), dans l'espace public, notamment lors de moments festifs, ou être itinérants (multi-locaux, bus itinérants). La notion de « hors les murs » est très forte pour ces actions, où il faut aller vers les jeunes et non les attendre dans la structure.

De même, bien que les notions de couverture en mode de garde et taux d'utilisation des équipements présentent des limites, il est tout à fait possible de réfléchir l'adéquation offre / besoin en petite enfance sous forme de taux (taux d'occupation, de couverture, ...). On peut facilement rapporter les utilisateurs aux demandeurs, l'offre étant structurée et les utilisateurs captifs.

Pour les enfants, ces notions peuvent aussi être utilisées, mais il faut être plus vigilant. En effet, l'offre de garde et les besoins sont plus diversifiés. Au niveau de l'offre, les âges couverts ou les créneaux d'ouverture peuvent être très différents. Concernant les utilisateurs, tous n'ont pas la même attente ; on peut avoir un besoin en mode de garde avant et après l'école, pendant tout ou partie des vacances ou utiliser les structures pour le loisir, et non plus comme mode de garde. La question du mode de garde devient moins impérative avec la montée en âge de l'enfant et s'articule fortement autour du rythme scolaire. Il est alors plus difficile de déterminer le besoin potentiel.

Pour les équipements à destination des adolescents, les contours sont encore plus flous. Le périmètre de disponibilité d'un adolescent pour une action va dépendre de sa propre mobilité et non plus seulement de celle de ses parents. La question de la garde ne se posant plus, l'offre doit être suffisamment attractive pour que les jeunes se déplacent, mobile pour aller directement à la rencontre du public cible ou dématérialisée en allant chercher les jeunes dans leur vie numérique.

La participation n'étant plus nécessairement encadrée par des horaires, se pose alors la question de la comptabilisation des participants. Les animateurs se font l'écho d'entrées-sorties dans les activités et les lieux. Les lieux à destination des adolescents étant des espaces de sociabilité, on peut y passer de 5 minutes à plusieurs heures.

Il devient dès lors difficile de parler de taux de fréquentation ou d'adéquation offre / besoin, l'offre comme le besoin étant difficile à définir et encore plus à quantifier.

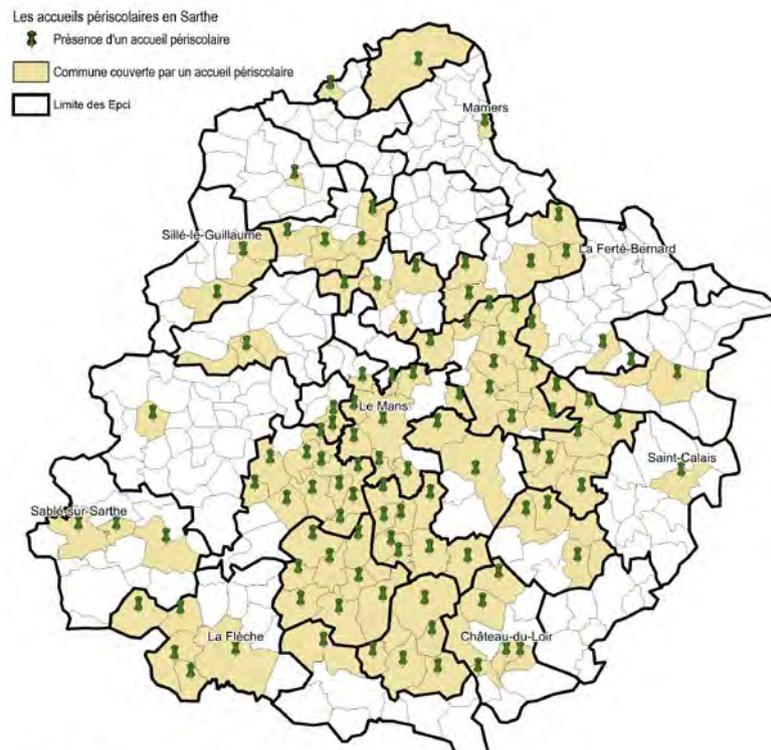
Faire garder son enfant

L'accueil périscolaire

105 communes ont au moins un lieu d'accueil périscolaire déclaré à la Ddcs et 119 communes sont couvertes par ces accueils.

65 % des enfants de 6 à 11 ans résident dans une commune couverte par un accueil périscolaire déclaré à la Ddcs. Ce chiffre est à interpréter avec précaution. D'une part, parce que ne sont considérés comme couverts que les enfants résidant dans les communes couvertes. Peuvent être exclus des enfants résidant dans une commune non couverte mais scolarisés dans une école disposant d'un accueil périscolaire. D'autre part, certaines communes disposent d'accueils périscolaires non déclarés à la Ddcs. L'absence de couverture par un accueil périscolaire Ddcs ne signifie donc pas forcément une absence de solution de garde avant ou après l'école pour les parents.

Implantation des accueils périscolaires déclarés à la Ddcs et couverture des communes



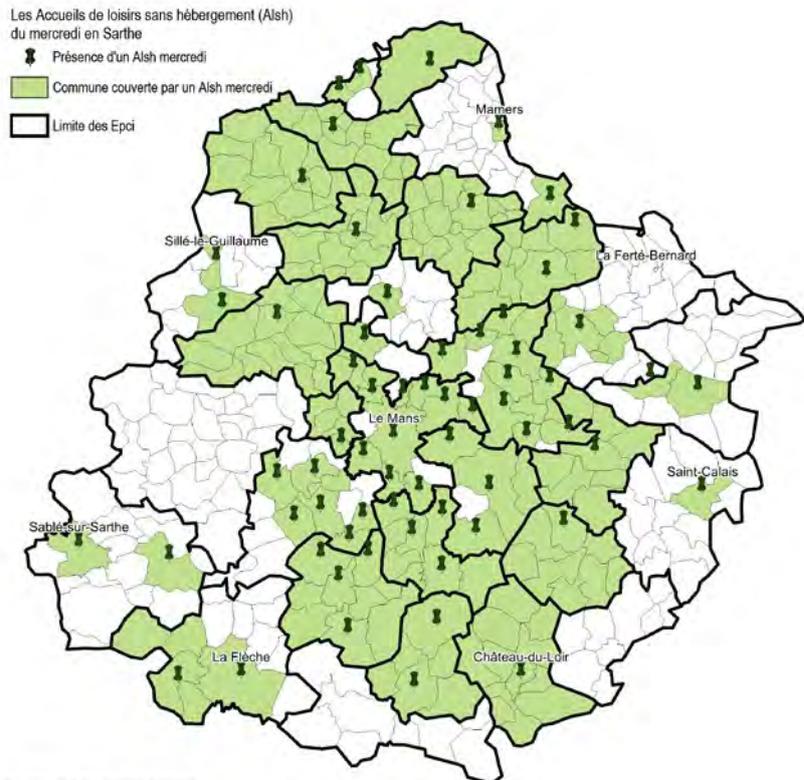
Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Alsh du mercredi

En Sarthe, 66 communes ont au moins un accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) sur le temps du mercredi et 198 communes sont couvertes par ces accueils. 74 % des enfants de 6 à 11 ans résident dans une commune couverte par un Alsh le mercredi.

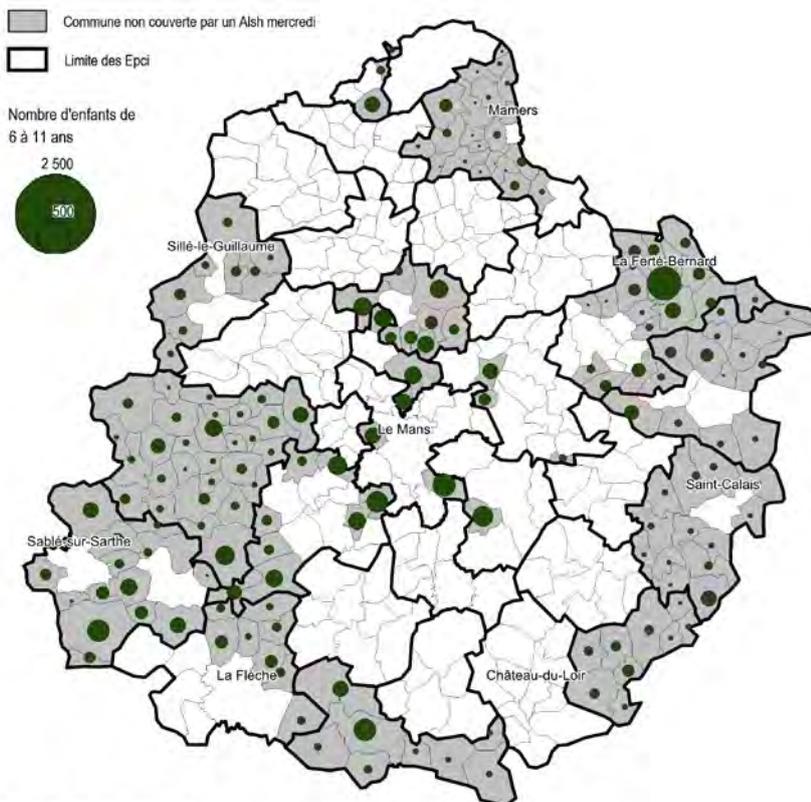
La couverture des communes n'est pas uniforme. Globalement, la couverture est meilleure sur les communes de la diagonale nord-ouest - sud-est. Certains Epci se distinguent par l'absence totale de couverture sur leur territoire : Cdc Loué - Brûlon - Noyen, Cdc du Bassin Ludois, Cdc du Val de Loir. Sur certaines communautés de communes la couverture concerne la ou les communes principales : Mamers et Saint-Cosme-en-Varais, Lavaré et Vibraye, Saint-Calais, Montbizot, La Bazoge, Parcé-sur-Sarthe et Sablé-sur-Sarthe, Sillé-le-Guillaume et Rouez. Sur d'autres Epci, la moitié des communes sont couvertes (Cdc du Val-de-Sarthe, Cdc du pays Fléchois, Cdc du Pays de l'Huisne Sarthoise) ou, à l'inverse, seules quelques communes ne disposent pas d'un Alsh le mercredi.

Implantation des Alsh du mercredi déclarés Ddcs et couverture des communes



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Enfants non couverts par un accueil déclarés Ddcs le mercredi



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Les communes non couvertes par un Alsh le mercredi sont majoritairement de petites communes. En périphérie du département, ces communes concernent peu d'enfants, sauf à La Ferté-Bernard où vivent près de 550 enfants. Toutefois, sur cette commune, le Centre de Loisirs du Valmer propose des activités sur la journée du mercredi, avec un accès prioritaire aux familles fertaises scolarisant leurs enfants dans les écoles publiques et privées de la ville. D'autre part, dans le sud du département, les communes des environs de Sablé-sur-Sarthe regroupent aussi un nombre non négligeable d'enfants de 6 à 11 ans qui ne sont pas couverts par un accueil le mercredi.

La situation autour du Mans n'est pas homogène, avec une absence de couverture sur des communes où vivent de nombreux enfants (Ruaudin : 275 enfants, Spay : 245 enfants, Ballon-Saint-Mars : 186 enfants, Saint-Corneille : 144 enfants ...). Sur ces zones, les enfants d'une même communauté de communes n'ont pas accès aux mêmes services. La présence de poches non couvertes interroge sur la gestion globale de l'accueil du mercredi et les solutions à proposer pour un accueil plus homogène.

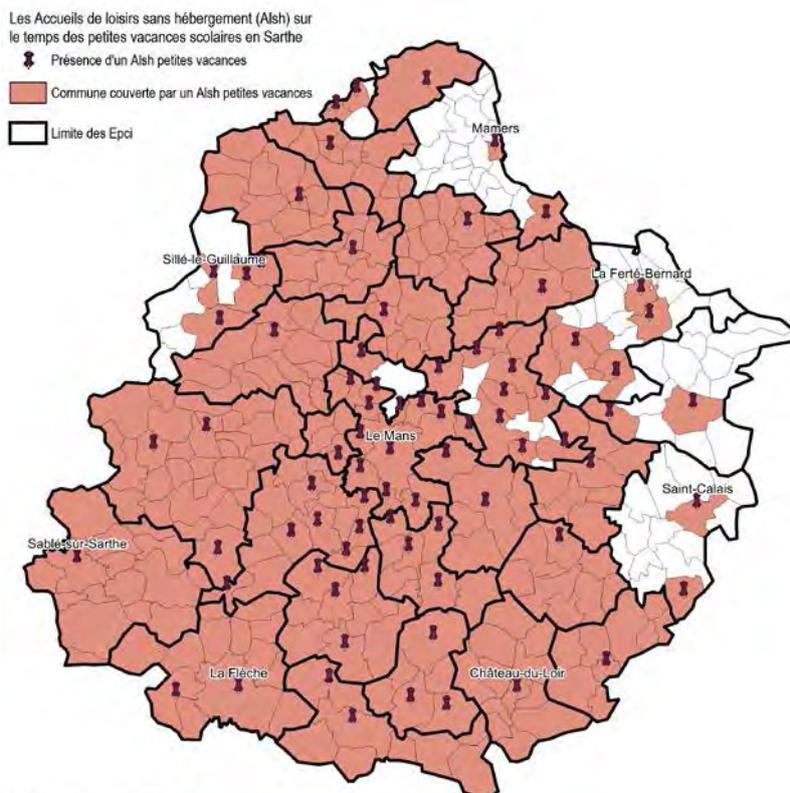
Alsh sur les petites vacances

79 communes ont au moins un accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) sur le temps des petites vacances scolaires et 290 communes sont couvertes par ces accueils. 92,7 % des enfants de 6 à 11 ans résident dans une commune couverte par un Alsh sur le temps des petites vacances scolaires.

La couverture en Sarthe est bonne, seuls le nord et l'est sont moins pourvus en accueil sur le temps des petites vacances. Il faut toutefois rappeler que l'amplitude d'ouverture n'est pas identique d'un accueil à l'autre.

Chaque communauté de communes dispose d'au moins un Alsh sur le temps des petites vacances, mais cet accueil n'est pas toujours ouvert à tous les enfants du territoire. Sur la Cdc du Saosnois, seuls Mamers et Saint-Cosme-en-Vairais sont couvertes. La situation est la même sur la Cdc du Val de Braye (couverture de Dollon et Vibraye) et sur la Cdc du Pays Calaisien (couverture de Saint-Calais et Bessé-sur-Braye). On note des trous de couverture sur les Cdc de Sillé, des Rives de Sarthe, des Brières et du Gesnois et du Pays de l'Huisne Sarthoise.

Implantation des Alsh petites vacances scolaires et couverture des communes



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

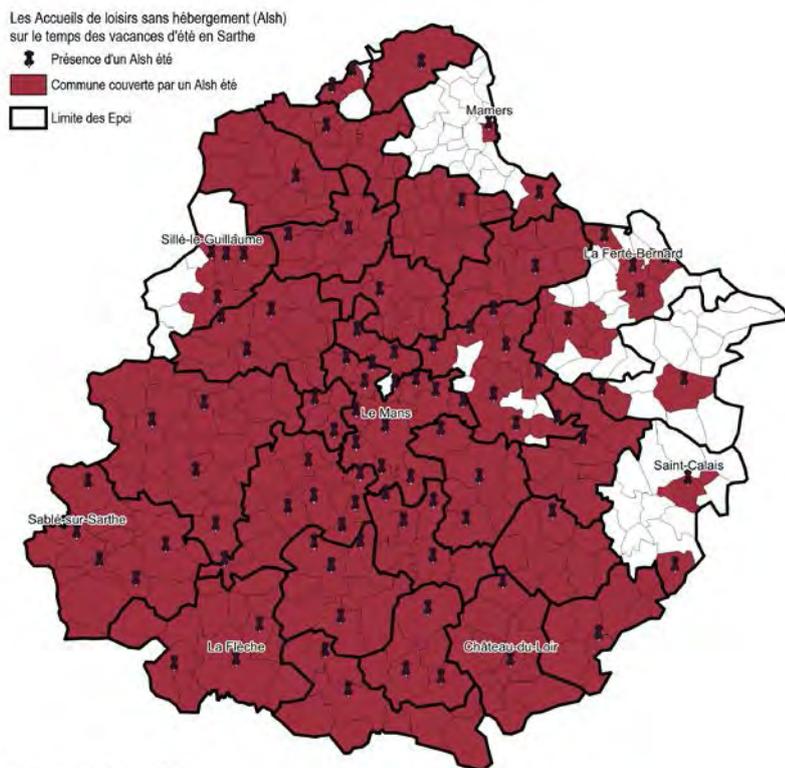
Alsh sur les grandes vacances

92 communes ont au moins un accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) sur le temps des grandes vacances scolaires et 293 communes sont couvertes par ces accueils. 93,3 % des enfants de 6 à 11 ans résident dans une commune couverte par un Alsh sur le temps des grandes vacances.

La couverture en Sarthe est bonne, moins de 3 000 enfants de 6 à 11 ans n'étant pas couverts. Comme pour l'accueil sur les petites vacances, c'est sur le nord et l'est que l'accueil sur le temps des grandes vacances d'été est moins développé.

Chaque communauté de communes dispose d'au moins un Alsh sur le temps des grandes vacances d'été, mais cet accueil n'est pas toujours ouvert à tous les enfants du territoire. Comme pour les petites vacances, sur la Cdc du Saosnois, la Cdc du Val de Braye et la Cdc du Pays Calaisien, seules les communes principales sont couvertes. De même, on note toujours des trous de couverture sur les Cdc de Sillé, des Rives de Sarthe, des Brières et du Gesnois et du Pays de l'Huisne Sarthoise.

Implantation des Alsh vacances d'été et couverture des communes



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Les lieux de sociabilité à destination des jeunes et des moins jeunes

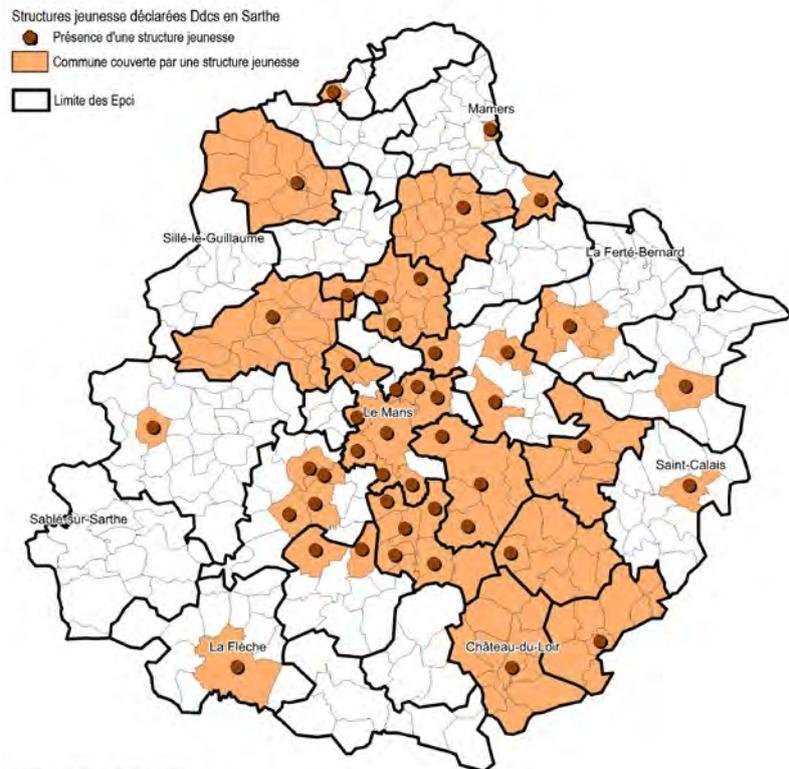
Les structures jeunesse

45 communes ont une structure jeunesse déclarée à la Ddcs implantée sur leur territoire. Au total, 137 communes sont couvertes par ces structures. 61,4 % des sarthois de 12 à 17 ans résident sur ces communes

La couverture en Sarthe n'est pas homogène. Le département est traversé par une diagonale nord-ouest - sud-est de communes couvertes, diagonale allant de Fresnay-sur-Sarthe à Château-du-Loir. La plupart des structures se concentrent sur le centre du département. On notera que c'est aussi sur le centre du département que se concentre une part importante des adolescents.

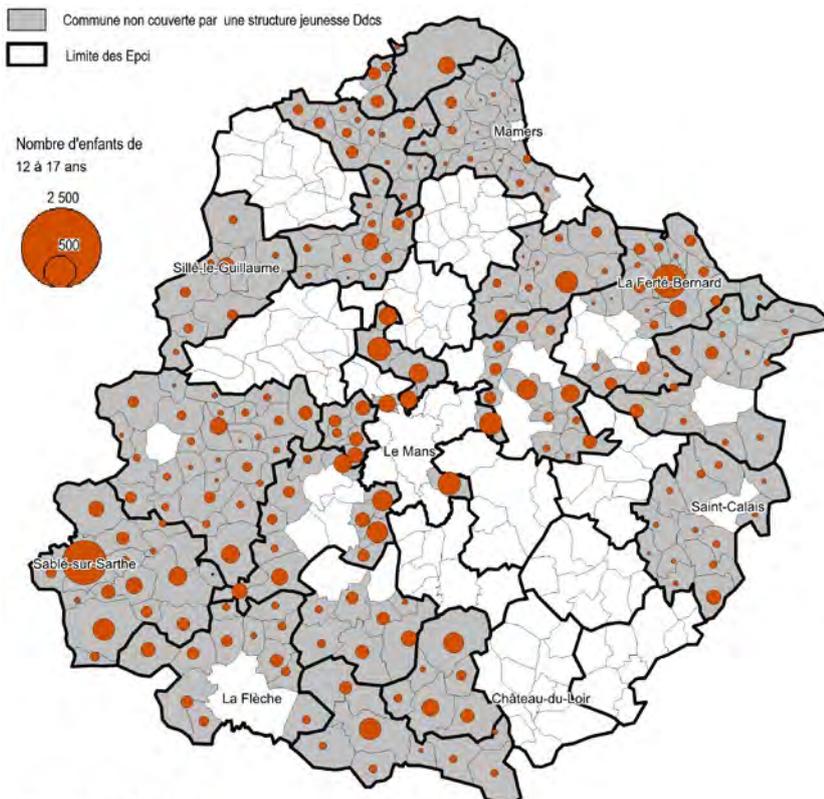
A l'inverse, sur le nord, l'ouest et l'est, peu de communes sont couvertes par une structure jeune déclarée à la Ddcs. 9 communautés de communes sont totalement dépourvues de ces structures. Sur 4 Epci, une ou deux structures sont implantées sur le territoire, mais ces structures ne couvrent que leur commune d'implantation.

Implantation des structures jeunesse déclarées Ddcs et couverture des communes



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

Enfants non couverts par des structures jeunesse déclarées Ddcs



Source : © IGN - Caf 31/12/2015

En dehors de Sablé-sur-Sarthe (921 jeunes) et de La Ferté-Bernard (552 jeunes), les communes non couvertes par une structure jeunesse sont des petites et des moyennes communes où vivent moins de 300 jeunes de 12 à 17 ans.

Autour du Mans le nombre de jeunes de 12 à 17 ans non couverts est assez important (La Bazoge : 291 jeunes, Ruaudin : 285 jeunes, Champagné : 278 jeunes, Guécélard : 241 jeunes...).

Sur la périphérie du département, et en dehors des pôles urbains secondaires, le nombre de jeunes non couverts est généralement plus limité. Mais, sur ces zones, il n'y a pas de structure jeunesse déclarée à la Ddcs à proximité. Pour les jeunes de ces communes, leur commune de résidence n'est pas couverte et l'accès à une structure d'une autre commune peut difficilement être envisagé.

Quelques autres initiatives à destination des jeunes

Les structures jeunesse ne forment qu'une petite partie de la politique jeunesse. L'existence d'un espace dédié aux jeunes n'est pas toujours nécessaire, les échanges pouvant se faire dans des lieux tels que les centres sociaux ou espaces de vie sociale.

Le dispositif Innove Jeune

Imaginé par la Caf de la Sarthe et la Ddcs, le dispositif Innove Jeunes a été mis en place en mars 2004. L'aide concerne les groupes de jeunes de 12 à 18 ans composés d'au moins 70 % d'enfants dont les parents sont allocataires Caf. Les jeunes doivent être soutenus par un porteur de projet ou une structure référente et le projet doit se dérouler hors temps scolaire

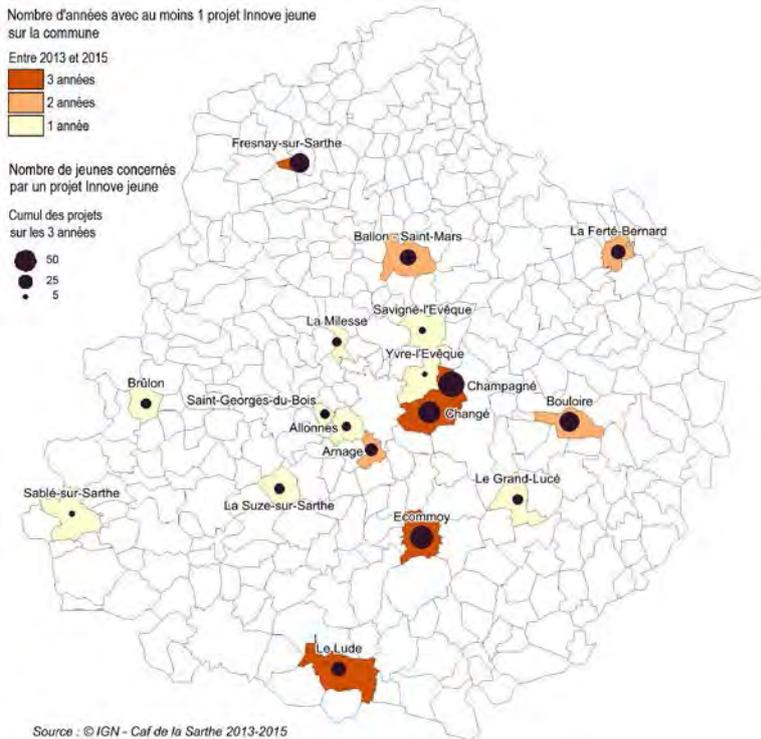
En soutenant les projets à l'initiative de groupes d'adolescents et en proposant aux animateurs un outil d'accompagnement, Innove Jeunes favorise la responsabilisation des jeunes et développe leur implication dans la vie locale et citoyenne.

Entre 2013 et 2015, 45 projets ont émergé sur 18 communes différentes. Au total, 496 jeunes se sont mobilisés pour porter un projet. Sur 5 communes, des jeunes se sont mobilisés pour porter des projets sur trois années consécutives.

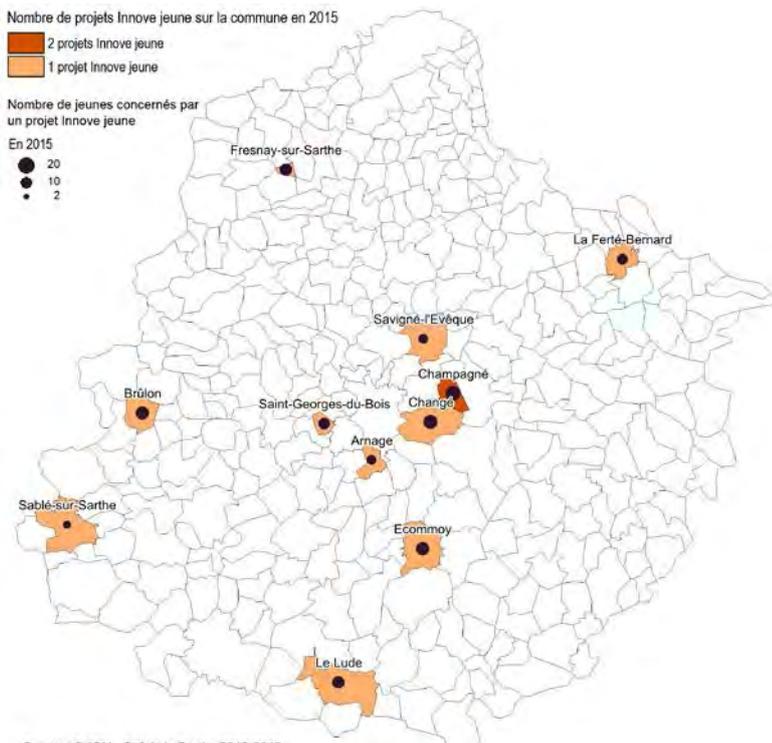
De plus, une partie de la politique jeunesse se déroulant « hors les murs », il faut aussi s'intéresser aux dispositifs qui ne sont pas rattachés à des structures jeunesse. Nous ne nous intéresserons ici qu'aux dispositifs départementaux.

En effet, la jeunesse n'étant pas une compétence obligatoire pour les Epci, les actions sont souvent portées par les communes. La politique jeunesse est donc moins lisible et peu homogène à l'échelle départementale.

Historique des projets Innove Jeune – 2013 à 2015



Projets Innove Jeune en 2015



En 2015, 12 projets Innove Jeunes ont été financés. Ces projets ont mobilisé 135 jeunes de 11 communes différentes.

Chaque année, le dispositif Innove Jeunes permet de financer une quinzaine de projets.

En 2015, sur 17 dossiers déposés, 12 projets ont été financés pour 135 jeunes porteurs. Il est intéressant de noter que les projets sont mixtes, les porteurs de projets étant presque aussi souvent des garçons (65) que des filles (70). Cette mixité se retrouve au niveau global mais aussi au sein de chaque projet.

Une majorité de projet concerne des départs en voyage. En 2015, 7 projets portés par 91 jeunes concernaient un voyage en France ou à l'étranger.

Il est intéressant de noter que la moitié des groupes de jeunes concernés par le dispositif « Innove Jeunes » ont créé une Junior Association à la suite de leur projet.

Les juniors associations

Le dispositif Junior Association permet à tout groupe de jeunes de 12 à 18 ans de mettre en place des projets dans une dynamique associative. Une Junior Association doit répondre à plusieurs critères :

- se composer d'au moins deux jeunes mineurs,
- désigner au minimum deux représentants mineurs à la date de l'habilitation,
- s'acquitter d'une cotisation,
- avoir un fonctionnement démocratique.

Des jeunes de 18 à 20 ans peuvent faire partie de l'association mais ils doivent représenter moins de la moitié des membres.

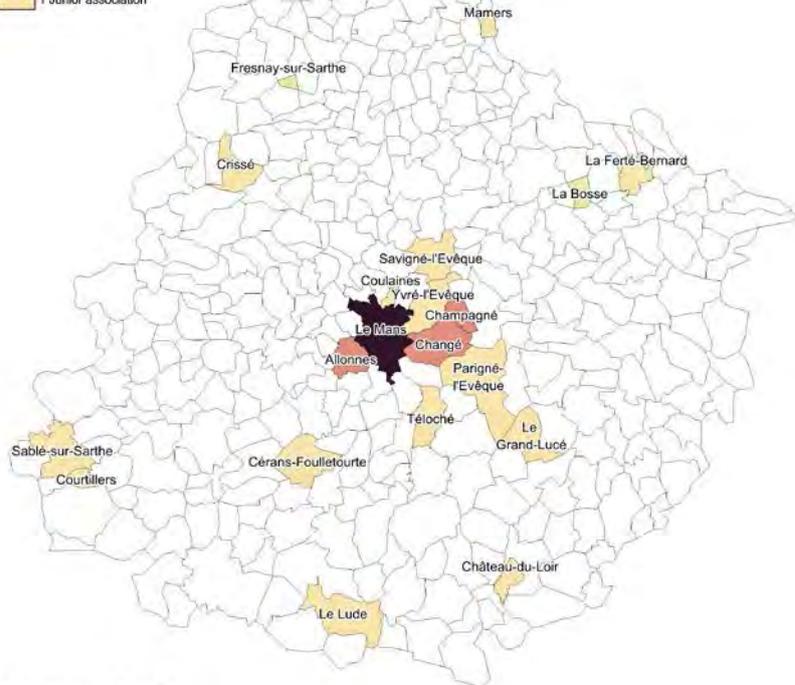
L'habilitation en Junior Association est accordée pour une année scolaire et elle est renouvelable chaque année. Les Juniors Associations n'ont donc pas toutes vocation à durer, elles peuvent s'éteindre à l'aboutissement du projet, se transformer en association de loi 1901 ou se prolonger par la passation du projet à de nouveaux membres mineurs.

Entre 2005 et juin 2016, 30 Juniors Associations ont été créées, rassemblant 320 membres dont 208 membres actifs.

Historique des juniors associations

Juniors associations créées sur la commune
Ensemble des Juniors associations ayant été créées - qu'elles soient ou non toujours actives

- 8 Juniors associations
- 2 Juniors associations
- 1 Junior association

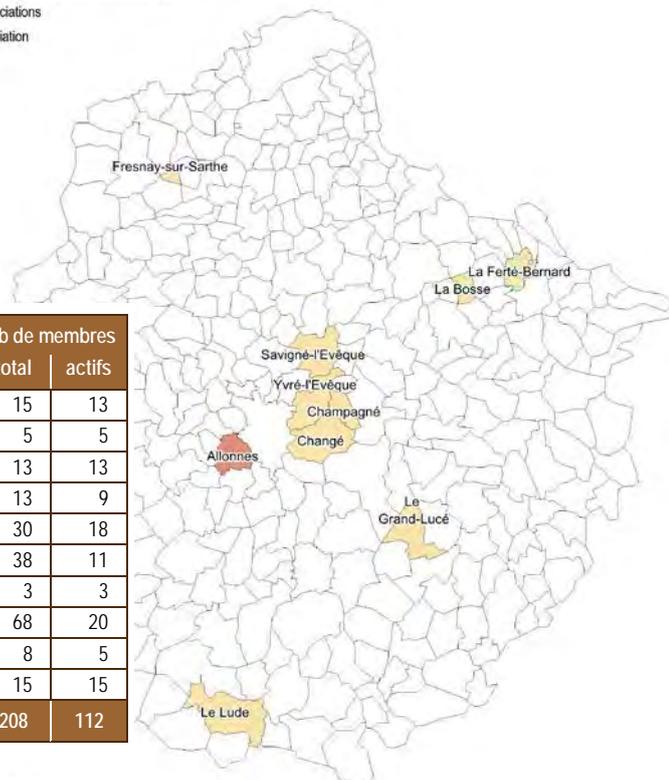


Source : © IGN - RNJA Sarthe

Juniors associations actives en Sarthe en 2016

Juniors associations actives sur la commune en 2016

- 2 Juniors associations
- 1 Junior association



Commune	Nb de membres	
	total	actifs
Allonnes (2 J.A)	15	13
Champagné	5	5
Changé	13	13
Fresnay s/Sarthe	13	9
La Bosse	30	18
La Ferté-Bernard	38	11
Le Grand-Lucé	3	3
Le Lude	68	20
Savigné-l'Évêque	8	5
Yvré-l'Évêque	15	15
Sarthe	208	112

Source : © IGN - RNJA Sarthe

Le champ d'action des Juniors Associations est varié. Sur celles créées en Sarthe, 12 sont dédiées à la pratique d'une activité : musique (4), radio (2), sport (2), cinéma (2), danse, théâtre. 7 Juniors Associations ont pour objectif l'organisation de manifestations musicales, culturelles et sportives. 6 Juniors Associations ont pour objectif l'organisation d'un séjour. Enfin, 5 associations ont un engagement social ou solidaire : aider une école au Sénégal, aider les refuges pour animaux, sensibiliser au racisme, promouvoir les échanges européens, aider les jeunes sénégalais.

Parmi ces Juniors Associations, certaines ne sont plus actives. 10 Juniors Associations n'ont été actives que le temps d'une année scolaire, 6 sur deux années scolaires, 2 sur trois années scolaires et 1 Junior Association a continué sur 5 années scolaires, ayant même eu le statut Junior Association Majeur durant 2 ans. Enfin, 11 Juniors Associations sont toujours actives en juin 2016, regroupant 208 membres dont 112 membres actifs. L'association dont la date d'habilitation est la plus ancienne, Action jeune du Bassin Ludois, est active depuis mai 2011.

Documents petite enfance

Synthèse des indicateurs petite enfance

Données quantitatives relatives à la petite enfance (données 2015)

	Sarthe	National
Taux de couverture petite enfance	94%	54%
Accueil collectif		
Nombre de places en Eaje	1 484	392 781
Nombre moyen de places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans	7,3	17,4
Accueil individuel		
Nombre d'assistants maternels agréés et en activité	5 947	289 327
Nombre de places proposées par les assistants maternels	22 125	
Nombre moyen de places offertes par les assistants maternels	52	32

Indications à lire sur la carte des zones prioritaires

Une typologie des territoires a été réalisée à partir des caractéristiques des territoires en fonction de leur offre d'accueil petite enfance et de leurs caractéristiques sociodémographiques. Il a été décidé d'identifier comme prioritaires, les communes présentant des caractéristiques communes afin de qualifier l'offre actuelle et les besoins.

Les zones prioritaires sont identifiées à partir de :

- critères nationaux :
 - ✓ taux de couverture en accueil du jeune enfant inférieur à la moyenne nationale (54 %).
 - ✓ potentiel financier de la commune par habitant inférieur à la moyenne nationale (978 €).
 - ✓ revenu net déclaré par foyer fiscal inférieur à la moyenne nationale (21 197€).

 - critères locaux :
 - ✓ nécessaire présence d'au moins 80 enfants de moins de 3 ans sur une commune
- Et
- ✓ nombre de places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans inférieur à 12

Cette méthode permet de classer les territoires en 4 classes :

- ✓ en zones prioritaires de 1 à 3
- Ou
- ✓ en zones non prioritaires, c'est-à-dire qu'il n'y a pas assez d'enfants, et/ou une offre suffisante.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

« Table ronde petite enfance »

Jeudi 19 mai 016

Synthèse des échanges

Rencontre co-animée par :

-Martine Rogeon, responsable pôle partenaires (Caf)

-Emma Hay, conseillère technique en action sociale - Référente petite enfance (Caf)

Liste des participants (12)	Personnes excusées (8)
<ul style="list-style-type: none">- Caillaud Virginie, coordinatrice petite enfance - Le Mans- Pouille Liévin Odile, médecin chef PMI – Département- Sallard Pauline, responsable multi-accueil Camus - Coulaines- Caron Sandrine, coordinatrice petite enfance et responsable du multi-accueil – La Flèche- Castaing Sylvie, responsable – agence pôle emploi Les Sablons Le Mans- Dubost Emilie, chargée de mission action sociale et sanitaire - MSA- Esclasse Olivier, directeur - UDAF- Oger Marie-Hélène, inspectrice maternelle – Education Nationale- Rogeon Martine, responsable pôle partenaires - Caf- Oton Adeline, chargée d'études service Appui au pilotage - Caf- Rasamimalala Joëlle, stagiaire service Appui au pilotage - Caf- Hay Emma, conseillère technique en action sociale - Caf	<ul style="list-style-type: none">- Baudry Thomas, responsable du développement – FEPEM Pays de la Loire- Chéron Nelly, coordinatrice petite enfance – Sablé-sur-Sarthe- Dupont Tatianna, directrice de l'association des maires et adjoints de la Sarthe- Gaumé Dominique, directeur - mission locale agglomération mancelle- Gerbouin Marie-Claire, coordinatrice petite enfance - Allonnes- Guadagnin Roseline, directrice adjointe - Camp Le Mans, La Flèche, Mamers- Marais Agathe, responsable du multi-accueil « Les Bouts de Choux » La Ferté-Bernard- Rouffiat Amandine, conseillère technique petite enfance - Uriopss

<p>Objectifs de la rencontre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter la démarche partenariale du Sdsf • Analyser et partager des données statistiques à travers les regards des partenaires de terrain • Amorcer une dynamique départementale entre les opérateurs petite enfance (1^{ère} étape importante de la mise en œuvre du Schéma)
<p>Méthodologie et supports utilisés</p>	<p style="text-align: center;">Rencontre découpée en 3 temps de travail</p> <pre> graph TD A[Rencontre découpée en 3 temps de travail] --> B[Présentation de la démarche du schéma] A --> C[Présentation données statistiques] A --> D[Recueil de données qualitatives] </pre> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div data-bbox="528 746 967 922" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p><i>Présentation de la démarche du schéma</i></p> <p>→ Présentation par Madame Rogeon</p> </div> <div data-bbox="987 730 1386 959" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p><i>Présentation données statistiques</i></p> <p>→ Power Point et supports cartes échanges en plénière</p> </div> <div data-bbox="1422 628 2112 1034" style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p>Recueil de données qualitatives</p> <p>→ Echanges autour de deux questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les forces et les faiblesses en matière de petites enfance sur le département ? - Quelles sont les pistes d'actions à développer ou à améliorer en matière de petite enfance sur le département ? </div> </div>
<p>Finalisation de la rencontre</p>	<p style="text-align: center;">Définir les premières pistes de travail, quelques préconisations.</p>

Les données statistiques : éléments de discussion

Eléments statistiques (données froides) Caf – Département – Education Nationale	Commentaires et réactions (données chaudes)
<p><i>Point situation Sarthe :</i></p> <p>567 382 habitants répartis sur 368 communes et 29 Epci.</p> <p>La superficie de la Sarthe est de 6 206 km², soit une densité de population de 91,4 habitants au km².</p> <p>Des habitants concentrés au cœur du département et sur les pôles urbains secondaires.</p> <p>71 756 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans, soit 29,1 % des ménages.</p> <p>58 938 allocataires avec enfants connus par la Caf. La Caf couvre 75 % des familles du département.</p>	<p><i>Familles avec enfants de moins de 6 ans : données générales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces familles vivent au centre du département, sur Le Mans et ses alentours. • Le poids de ces familles parmi les ménages est plus faible dans les pôles urbains, à l'est et le sud du département. A l'inverse, elles sont plus représentées sur les communes de la 2^{ème} et 3^{ème} couronne mancelle. <p><i>Familles en activité avec enfants de moins de 6 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une proportion plus élevée de ces familles sur la 1^{ère} couronne mancelle et au nord du département. Ce profil de familles est moins représenté sur Le Mans et au sud du département. <p><i>Familles monoparentales et bénéficiaires de bas revenus avec enfants de moins de 6 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le poids de ces familles parmi les familles ayant au moins un enfant de moins de 6 ans est plus élevé dans les grandes communes (Le Mans, La Flèche, Sablé-sur-Sarthe, la Ferté-Bernard, Château-du-Loir, Mamers).
<p><i>Evolution 2010 – 2015 du nombre d'enfants de 0-5 ans :</i></p> <p>28 138 familles avec au moins un enfant de 0 à 5 ans étaient allocataires Caf au 31/12/2015.</p> <p>93,5 % des familles avec un enfant de moins de 6 ans sont allocataires à la Caf.</p> <p>37 042 enfants de moins de 6 ans → décroissance d'environ 5 % entre 2010 et 2015.</p>	<p>Une baisse globale du nombre d'enfants de moins de 6 ans sur le département.</p> <p>Une forte baisse sur les communes situées à l'Est et au Nord-est et entre Le Mans et la Flèche.</p> <p>Une augmentation sur les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mamers - Communes autour du Mans - Communes autour de Sablé-sur-Sarthe et La Flèche - Communes au sud-est autour de Château-du-Loir. -

Éléments statistiques (données froides) Caf – Département – Education nationale	Commentaires et réactions (données chaudes)
<p><i>L'offre d'accueil individuel petite enfance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les assistants maternels : <ul style="list-style-type: none"> - 5 947 assistants maternels agréés en 2014 (données département) - 5 072 assistants maternels agréés actifs ayant travaillé au moins un mois dans l'année en 2014 (données Caf) - En 2014, l'accueil proposé par les assistants maternels exerçant sur le département était de 52,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (données Caf) • Les Mam (données département - 2016) : <ul style="list-style-type: none"> - 28 Mam - 88 assistants maternels <p>soit une capacité d'accueil de 334 places</p>	<p>L'accueil individuel est le principal mode d'accueil du département.</p> <p>Importance d'aller regarder le nombre d'assistants maternels agréés sur le département et le nombre d'enfants accueillis chez des assistants maternels.</p> <p>Sur certains territoires, diminution du nombre d'assistants maternels en activité pour de multiples raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrêt maladie, - congé parental, - peu de demandes de garde. <p>Les Mam sont localisées en majorité au nord, au centre, à l'ouest et à l'est du département. A l'inverse, elles sont moins implantées au sud du département (Vallée du Loir)</p> <p>Des constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - difficultés de maîtrise des projets Mam

Éléments statistiques (données froides) Caf – Département – Education Nationale	Commentaires et réactions (données chaudes)
<p><i>L'offre d'accueil collectif petite enfance</i> (données Caf 2014-2015)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données de cadrage sur les Eaje <ul style="list-style-type: none"> - 59 Eaje - 1 484 places d'accueil - 7,3 places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2014 • Accueil des enfants en situation de handicap en Eaje <ul style="list-style-type: none"> - 50% des Eaje du département - En 2014, parmi les enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'Aeeh 19 % ont été accueillis en Eaje. • Scolarisation des enfants de moins de 3 ans en 2016 <ul style="list-style-type: none"> - Une hausse depuis 2013 du taux de scolarisation des enfants de 2 à 3 ans scolarisés sur le département, majoritairement dans les zones prioritaires (9,59 % hors éducation prioritaire et 32,55 % en éducation prioritaire). 	<p>La recherche de données statistiques est à poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans - Nombre d'enfants accueillis en Eaje en 2014 <p>Des Eaje localisés en majorité au centre du département (1/3 au Mans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoires où sont situés le plus d'enfants de moins de 6 ans. - Cela ne permet pas de justifier si l'offre est suffisante sur ces territoires au regard du besoin des familles. <p>Constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de maîtrise des projets micro-crèches (financement Complément mode de garde Paje) - Peu de réponses aux besoins des familles qui recherchent un emploi ou qui travaillent en horaires atypiques ou en situation de vulnérabilité - Pour les parents, l'Eaje est considéré comme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ un mode de garde ▪ un lieu de socialisation ▪ un lieu de soutien à la parentalité <p>Des enfants en situation de handicap de plus en plus accueillis en Eaje depuis la création du réseau PEH et la mise en place d'un soutien financier spécifique par la Caf. Une meilleure sensibilisation des responsables d'Eaje concernant cette question, mais qui reste à poursuivre.</p> <p>Plusieurs points à améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les liens avec les services « petite enfance » - Les passerelles entre les multi-accueils et les écoles maternelles : proposer des conventions - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans en milieu rural

Éléments statistiques (données froides) Caf – Département – Education Nationale	Commentaires et réactions (données chaudes)
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'accueil par l'ensemble des modes de garde « formels » (nombre de places) : <ul style="list-style-type: none"> - 12 780 places en 2012 - 12 863 en 2014 	<p>Le nombre de places de modes de garde « formels » a progressé entre 2012 et 2014 (Eaje, assistants maternels, scolarisation des enfants de moins de 3 ans).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les Ram <ul style="list-style-type: none"> - 34 Ram - 57 animatrices Ram 	<p>Très bonne couverture territoriale de ces services sur le département.</p> <p>Importance de promouvoir ce service auprès des partenaires pouvant accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil (ex : mission locale, pôle emploi).</p>
<p><i>La coordination petite enfance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux départementaux : <ul style="list-style-type: none"> - Relais assistants maternels - Petite enfance et handicap 	<p>La présence de réseaux est une plus-value sur le département. Implication de la Caf dans la coordination de ces réseaux.</p> <p><i>Le réseau des Ram</i></p> <p>Cette coordination impulse une dynamique pour faciliter la mise en commun et l'échange entre les animateurs Ram.</p> <p><i>Le réseau Petite Enfance et Handicap</i></p> <p>Ce réseau a permis de favoriser la coopération entre les professionnels du secteur médico-social et ceux exerçant en Eaje.</p> <p>Sur certains territoires → Présence de coordinateurs « petite enfance » qui animent la politique relative à l'accueil de l'enfant et de sa famille sur un territoire.</p>

Les enjeux : forces et faiblesses en matière de petite enfance

FORCES	FAIBLESSES
<p>Une offre d'accueil petite enfance satisfaisante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un taux de couverture départemental petite enfance satisfaisant : <ul style="list-style-type: none"> - taux de couverture en offre d'accueil individuel élevé - taux de scolarisation des enfants de 2-3 ans élevé dans les zones prioritaires (Rep + et Rep) ✓ Une offre d'accueil petite enfance existante. <p>Une plus-value pour que les familles choisissent le mode d'accueil souhaité et correspondant à leurs besoins (réguliers, occasionnels).</p> <p>Une harmonisation de l'offre petite enfance et de son développement sur certains secteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus-value du regroupement des services petite enfance (pôle Petite enfance) → service Pmi, Ram, Laep, Eaje ✓ Présence de dispositifs « passerelles » entre les divers modes d'accueils <ul style="list-style-type: none"> - Echanges Eaje/écoles - Dispositif dit « passerelles » (mi-temps école, mi-temps Eaje) <p>La coordination des acteurs sur le département</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une collaboration déjà enclenchée et dynamique sur certains territoires entre les Eaje et des professionnels médico-sociaux (Camsp, Pmi) ou des structures de soutien à la parentalité (Laep) ✓ Des réseaux de professionnels riches (Ram, Petite enfance et handicap) ✓ La présence de coordinateurs selon les secteurs <p>La présence de relais d'information pour assurer un meilleur accès à l'accueil du jeune enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Relais assistants maternels ✓ Sites internet (mon-enfant.fr, www.sarthe.fr) 	<p>Une offre d'accueil collectif peu satisfaisante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un taux de couverture en offre d'accueil collectif peu élevé au regard de la moyenne nationale et régionale ✓ Manque de places dans les Eaje, y compris sur les territoires qui en sont dotés <p>Des inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des disparités territoriales au niveau de l'offre petite enfance proposée → peu compréhensible pour une partie des parents. ✓ Des territoires sous-couverts concernant l'offre petite enfance <p>Une offre d'accueil qui s'adapte lentement pour répondre aux besoins spécifiques des familles, notamment pour celles en situation de vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inéquité d'accès aux modes d'accueil « petite enfance » des familles selon leur situation socio-professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - familles en insertion professionnelle ou dans une démarche de formation professionnelle (lieu et temps de travail parfois incertains) - familles en situation d'emploi précaire (horaires et volume d'heures variables, bas revenus) ou ayant un emploi atypique (horaires irréguliers, saisonnalité, etc.) - familles qui ont des besoins de courte durée hebdomadaire, irréguliers, voire changeants - familles ayant des enfants en situation de handicap

FAIBLESSES

Des difficultés rencontrées par les professionnels :

✓ du côté des assistants maternels :

- Réticences pour répondre aux besoins d'accueil occasionnel, variables et de courte durée ou ceux concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap

Ces réserves peuvent être liées à la :

- perception de revenus précaires (peu élevés et instables)
- complexité de l'organisation (flexibilité des horaires)
- méconnaissance du handicap

- Difficultés pour bénéficier de demandes d'accueil notamment pour ceux exerçant :

- sur des secteurs où il y a peu de demandes d'accueil
- sur des quartiers ayant une image peu valorisée (territoires politique de la ville - territoires où le taux de chômage est élevé)

✓ du côté des Eaje :

- Facteurs d'empêchement pour répondre aux besoins d'accueil d'enfants en situation de handicap ou en situation d'agressivité (manque de moyens humains, manque de formation, sensibilisation des professionnels, etc.).

- Charge de travail pour les professionnels → manque de moyens humains et de temps pour prendre en compte les situations des enfants accueillis auprès des familles :

- familles illettrées ou ne parlant pas français
- familles ayant un enfant en situation de handicap

- Facteurs d'empêchement pour répondre aux besoins d'accueil occasionnel, variables et de courte durée → difficultés de gestion des plannings

- Manque de coopération avec des partenaires (Pmi, sessad, camsp, acteurs insertion professionnelle, etc.)

FAIBLESSES

Information – communication aux familles et aux acteurs

- ✓ **Un manque d'identification et de connaissance des supports d'informations** (RAM, sites internet) en matière de petite enfance par les familles et/ou les acteurs pouvant accompagner des familles en recherche d'un mode de garde
- ✓ **Des informations disparates et confuses en matière de petite enfance pour les familles et les professionnels sur :**
 1. la recherche d'un mode de garde :
 - la scolarisation des enfants âgés de 2 à 3ans
 - les différentes réponses pouvant être apportées aux familles : accueil d'urgence, accueil d'enfants en situation de handicap, accueil en horaires atypiques, etc.
 2. les actions de soutien à la fonction parentale (Pmi, ludothèques, médiathèques)

Des réticences persistantes chez certaines familles pour ne pas recourir à un mode d'accueil qui peuvent être liées à :

- ✓ la complexité d'organisation (parcours du combattant pour trouver une réponse adaptée à leurs besoins, souvent en cas de reprise d'emploi ou de formation ou pour anticiper le besoin d'accueil)
- ✓ la méconnaissance du coût des différents modes de garde et des aides financières
- ✓ l'absence de mobilité (pas de permis, absence de véhicules)

La coordination des acteurs sur le département

- ✓ Une collaboration peu suffisante et peu structurée entre des professionnels du secteur de l'insertion professionnelle (pôle emploi, mission locale) et professionnels de la petite enfance.
- ✓ Un manque de collaboration entre professionnels médico-sociaux et petite enfance sur certains secteurs
- ✓ Un manque de collaboration entre les professionnels « petite enfance » (isolement professionnel, manque de partage d'informations)
- ✓ Un travail de coopération entre acteurs institutionnels petite enfance (Caf/département/Education nationale/Udaf/Msa) à formaliser → lien avec les Mam par exemple

Les pistes de travail retenues

Les préconisations thématiques spécifiques

Mieux connaître les disparités territoriales et les évolutions à moyen terme en matière d'accueil du jeune enfant afin d'anticiper les réponses à construire sur le plan quantitatif et qualitatif

- ✓ Prioriser les territoires cibles en matière de petite enfance
- ✓ Optimiser l'accueil en Eaje sur certains secteurs :
 - Quantitatif : augmenter le nombre de places en Eaje, le nombre de places dédiées à l'accueil occasionnel, développer des actions passerelles entre Eaje et écoles, etc.
 - Qualitatif : faire connaître les actions de soutien à la fonction parentale

Lever les freins à l'accès aux modes d'accueil pour les familles en situation de vulnérabilité

- ✓ Favoriser l'accès aux modes d'accueil des familles percevant des revenus modestes
- ✓ Favoriser l'accès aux modes d'accueil des familles en insertion professionnelle et celles dont les enfants sont en situation de handicap

Clarifier l'information auprès des familles

- ✓ Faire connaître les classes avec des places disponibles
- ✓ Offrir plus de visibilité aux Ram → clarifier leurs missions d'information, d'accompagnement des familles et des assistants maternels
- ✓ Faire connaître l'offre et les dispositifs existants en matière de petite enfance sur le département (accueil individuel, collectif, actions de soutien à la fonction parentale)
- ✓ Optimiser et développer les sites internet existants : mon-enfant.fr, www.sarthe.fr

Améliorer la coordination entre les professionnels

- ✓ Développer ou renforcer la collaboration entre professionnels « petite enfance » et médico-sociaux
- ✓ Développer la collaboration entre professionnels « petite enfance » et ceux de l'insertion professionnelle
- ✓ Développer des temps de rencontre entre professionnels de la petite enfance
- ✓ Formaliser des temps de collaboration entre département –Caf (accompagnement des porteurs de projets Mam, micro-crèches privées, etc.)

Documents enfance jeunesse parentalité

Schéma départemental des services aux familles
Table ronde Parentalité/Enfance-jeunesse
Mardi 24 mai 2016
Synthèse des échanges

Rencontre co-animée par :

- Séverine Bénévaud – Conseillère technique parentalité
- Christelle Lubin – Conseillère technique en action sociale référente enfance/jeunesse

Liste des participants (19)	Personnes excusées (10)
<ul style="list-style-type: none"> - Laurent BARGNA centre d'animation sociale de Champagné - Patrick BONNAIN Ddcs - Lionel BOUCHER Cémea - Corinne CABANNES Département - Dimitri DROUET Cdc du Bassin Ludois - Emilie DUBOST Msa - Olivier ESCLASSE Udaf 72 - Isabelle GUTIN Ville du Mans - Xavier LEFEUVRE Ddcs - Myriam LEVER Centre social des quartiers Sud - Séverine LOUVET Admr - Mme MENARD Cdc du Bassin Ludois - Laurent OLLIVIER Sauvegarde Mayenne Sarthe - Gilles PIRON Francas - Nathalie PISSARD Adcs 72 - Laurent PITARD Dsden 72 - Laurent REZE Centre d'animation sociale de Champagné - Gilles RONDEAU Mda 72 - Martine ROGEON Caf 72 	<ul style="list-style-type: none"> - Sophie VIAUD Jumeaux et plus - Pascale NOUAILLE Association Montjoie - Véronique NOEL Préfecture - Philippe ROPERS Aide à domicile - Alain RENAIIS Préfecture - Tatiana DUPONT Amf - David LEBERT Maison des projets à Ballon - Maryvonne LEDENMAT Adcs 72 - Claudine CARTEREAU Dsden 72 - Anthony DUBOIS VERITE Ville de Sablé sur Sarthe

<p>Objectifs de la rencontre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter la démarche partenariale du Sdsf • Analyser et partager les données statistiques à travers les regards des partenaires de terrain • Amorcer une dynamique départementale entre les opérateurs parentalité/enfance-jeunesse (1^{ère} étape importante dans la mise en œuvre du schéma
<p>Méthodologie et supports utilisés</p>	<p style="text-align: center;">Rencontre découpée en trois temps de travail</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #f9cb9c; width: 30%;"> <p>Se connaître... et connaître la démarche du schéma → Un Quiz avec 12 questions/réponses par équipe</p> </div> <div style="border: 1px solid green; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #c6e0b4; width: 30%;"> <p>Présentation statistique → powerpoint et supports cartes échanges en plénière</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #a2c4c9; width: 30%;"> <p>Atelier « Définir les enjeux » → Grilles forces et faiblesses (à croiser avec les autres travaux des groupes)</p> </div> </div>
<p>Finalisation de la rencontre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les premières pistes de travail, quelques préconisations

Les données statistiques : éléments de discussion

Eléments statistiques (données froides) Caf – Département – Education nationale	Commentaires et réactions (données chaudes)
<p><i>Les chiffres clés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 567 682 habitants répartis sur 368 communes et 29 Epci • La superficie de la Sarthe est de 6 206 km², soit une densité de population de 91,4 habitants au km² Des habitants concentrés au cœur du département et sur les pôles urbains secondaires. • 71 756 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans, soit 29,1 % des ménages • 32 733 familles avec enfant(s) de 6 à 11 ans et 32 162 familles avec enfant(s) de 12 à 17 ans • 58 938 allocataires avec enfants connus par la Caf. La Caf couvre 75 % des familles du département 	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles avec enfant(s) de moins de 18 ans se concentrent au centre et au sud-ouest de la Sarthe • A l'inverse, l'effectif des familles est faible au nord (hors Mamers) et à l'est de la Sarthe • Dans les grands pôles urbains, le poids des familles avec enfant(s) de 6 à 11 ans est plus faible que la moyenne. Une grande partie des communes ayant plus de 50 % de familles avec au moins un enfant de 6-11 ans se situe à la périphérie du département, particulièrement au sud et à l'ouest. Le poids des familles avec enfant(s) de 12-17 ans est plus important sur les communes du centre et de la périphérie. Contrairement aux autres tranches d'âges, sur les pôles urbains et les communes qui gravitent autour, le nombre de familles avec enfant(s) de 12-17 ans est important et ces familles pèsent fortement parmi l'ensemble des familles avec enfants.
<p><i>Les structures qui accueillent des familles, enfants et jeunes (support cartes)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les centres sociaux, les espaces de vie sociale, les Laep • Les espaces jeunes • Les accueils périscolaires • Les Alsh périodes vacances • Les Alsh mercredi 	<p>Les politique « jeunesse » ne se limitent pas à un espace « jeunes ». Pour repérer les différentes actions et projets de jeunes, il faut affiner la connaissance au-delà des structures jeunesse (ex : les dispositifs de type Innove.jeunes, junior association, etc.). Le travail de cartographie est à poursuivre.</p> <p>Le choix de présenter l'offre enfance/jeunesse par le biais des structures déclarées Ddcs limite la connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En effet, il existe encore en Sarthe des accueils périscolaires non déclarés mais qui rendent service aux familles. • Ces dernières années, le développement des « city stades » permet aux jeunes de se rencontrer en toute liberté sur l'espace public (pas de professionnel, pas de contraintes, règles de vie et... pas d'horaires...). Il est difficile d'évaluer le nombre de jeunes qui fréquentent ces lieux. A noter : sur le département de la Sarthe le taux de fréquentation au sein des associations ou clubs sportifs est important comparativement aux autres départements de la région. • La réforme des rythmes scolaires (avec école le mercredi matin) est venue bouleverser l'organisation des familles et la fréquentation des Alsh : un nombre important d'enfants restent en autonomie chez eux dès 9 ans. • Dans ce découpage des différents temps d'accueils, il semble pertinent de faire un lien avec les établissements scolaires qui proposent des activités sur la pause méridienne ou le soir : quelle continuité éducative ?

Les enjeux : forces et faiblesses du territoire en matière d'enfance/jeunesse

<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Les centres sociaux apportent une plus-value sur le champ de l'enfance/jeunesse • Le développement des postes de coordinateurs enfance/jeunesse apporte une coordination locale des actions et une meilleure qualité de l'offre • Bonne couverture de l'offre enfance/jeunesse sur la Sarthe • Les réseaux à l'échelle départementale (Ddcs, observatoire des politiques jeunesse, collectif accueil collectif des mineurs, réseau jeunesse, etc.) • La présence des espaces jeunes correspond aux territoires de vie des familles dans lesquelles il y a des jeunes. • L'offre de service (Alsh) est très importante pendant les vacances scolaires 	<p>Ces structures sont inégalement réparties sur le territoire. Il y a des zones géographiques peu couvertes (ex : est, sud-est, ouest)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de financer les actions jeunesse : quel partenariat ? • Difficulté/disparité au niveau de l'implication des parents • L'offre de service au niveau de l'enfance est bien développée, il reste tout de même quelques zones « blanches » (cf. carte) • La compétence enfance/jeunesse n'est pas obligatoire mais elle repose sur une volonté politique, cela crée une disparité territoriale

Les enjeux : forces et faiblesses du territoire en matière de parentalité

<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<ul style="list-style-type: none">• Forte mobilisation des parents quand l'accompagnement repose sur une thématique spécifique• Le niveau de qualification des professionnels intervenant sur ce champ est plutôt important et reconnu• Les structures concourant à l'animation de la vie sociale (23 centres sociaux et 4 Evs) sont des lieux ressources pour les parents, tant dans l'accompagnement de projets qu'au niveau de l'écoute au quotidien	<ul style="list-style-type: none">• La thématique parentalité n'est pas déclinée dans la prise de compétence enfance/jeunesse.• La multiplicité des acteurs, des actions et des supports rend complexe la lisibilité et la communication auprès des familles• Il existe très peu de structures, de réseaux d'acteurs identifiés : quid de la coordination ? Sur quelle échelle territoriale ?• Faiblesse du partenariat financier sur le champ de la parentalité (à part la Caf et le Département)• La parentalité est trop souvent appréhendée sous l'angle des difficultés ou problématiques familiales• La parentalité est un concept complexe, à redéfinir en permanence : quelle culture commune pour les différentes actions ?

Les pistes de travail retenues

Les préconisations thématiques spécifiques

Du côté enfance/jeunesse

- Accompagner/former les professionnels de la jeunesse sur la parentalité
- Ne pas penser la jeunesse que comme une étape difficile
- Faciliter de nouvelles formes de travail en développant des nouveaux dispositifs hors structures :
 - Expérimentation d'offres « mobiles » sur les territoires pour multiplier les espaces de participation
 - Aller vers les jeunes et ne pas attendre que les jeunes viennent à la structure (problème de mobilité des jeunes ou des zones dépourvues de services)
- Développer le partenariat opérationnel entre les animateurs jeunes et les équipes éducatives des collèges
- Imaginer une coopération avec des nouveaux acteurs (ex : Sarthe habitat, mission locale, culture du Mans, etc.) → des partenariats nouveaux à créer

Du côté parentalité...

- Renforcer la relation parents/écoles à travers des temps conviviaux et ludiques
- Favoriser l'éducation aux médias des parents
- Croiser les différents regards (parents/professionnels) pour une continuité éducative
- Prendre en compte la problématique de la mobilité des familles

Des préconisations générales

- Améliorer la lisibilité de toute l'offre parentalité/enfance-jeunesse (mieux identifier les structures ressources)
- Ne plus penser les interventions dans une logique basée sur les différents publics, mais à travers l'axe global de la parentalité
- Définir collectivement la parentalité... la jeunesse... l'enfance... pour décliner des priorités dans l'accompagnement : que vise-t-on ? quelles actions pro ?
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions avec tous les acteurs d'un territoire (parents, professionnels, bénévoles, jeunes...)
- Développer la collaboration des différents professionnels pour une approche pluridisciplinaire
- Adapter, réactualiser les différentes offres en fonction de l'évolution des parents, des enfants et des jeunes
- Créer une charte, un logo... un document visuel pour repérer et légitimer la qualité d'un projet « familles/parentalité »
- Concevoir, expérimenter un espace unique où la parentalité puisse se vivre en transversalité (« les parents de jeunes enfants peuvent être aussi des parents d'adolescents »)
- Identifier....créer... un réseau de partenaires agissant sur le champ de la parentalité, quel que soit le secteur d'intervention (ex : professionnels Eaje, Ram, Centre social, Alsh, jeunesse, etc.).

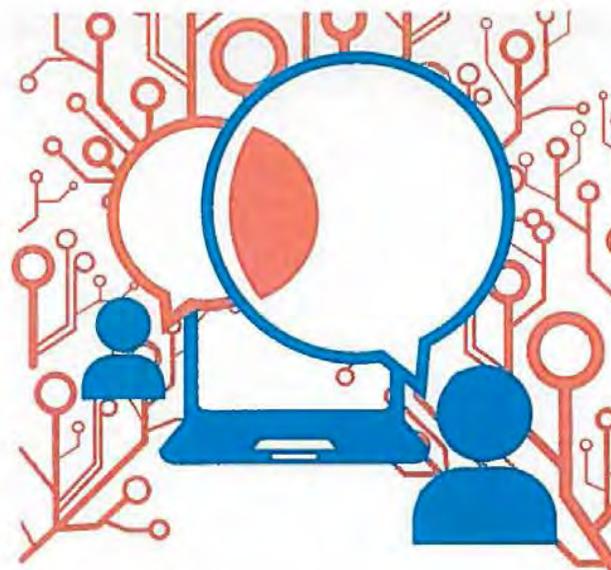
— **Un concept venu de Suède
Nätvandra – Promeneur du Net**

Importée de Suède, cette initiative a été mise en œuvre par la Caf et le conseil départemental de la Manche en 2012, par la Caf du Cher en 2014 en lien avec la direction départementale de la Cohésion sociale et le conseil départemental du Cher, en 2015 par la Caf du Morbihan, et en 2016 par la Caf de l'Ardèche.

Le Promeneur du Net contribue, par sa présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, à définir de nouvelles modalités d'accompagnement en phase avec leurs préoccupations et besoins actuels.

— **En savoir plus**

Élus, gestionnaires de structures, professionnels, parents, pour vous informer sur les Promeneurs du Net :
www.promeneursdunet.fr



Promeneurs du Net

Une autre manière
d'être en contact
avec les jeunes



—○ **Internet, territoire pour poursuivre l'action éducative**

En 2016, les Allocations familiaales* lancent sur l'ensemble du territoire national le projet : « Promeneurs du Net, une présence éducative sur Internet ».

—○ **Le Promeneur du Net, c'est qui ?**

Le Promeneur du Net est un professionnel, éducateur ou animateur, qui exerce dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale...

En entrant en relation avec les jeunes sur Internet, le Promeneur du Net élargit son territoire d'intervention, propose une nouvelle pratique professionnelle, en ligne, où il poursuit son action éducative.



*En partenariat avec le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et la Mutualité sociale agricole

—○ **Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir**

Le Promeneur du Net se rend disponible pour répondre aux sollicitations des jeunes, laisser des commentaires sur les blogs, participer aux tchats et forums, être « ami » avec les jeunes sur les réseaux sociaux, etc.

Dans le respect des valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse, il écoute, conseille, soutient le montage et la réalisation de projets initiés par les jeunes.

—○ **Paroles de Promeneur...**

« Une partie de mon travail consiste à offrir aux jeunes une présence sur Internet où les adultes bienveillants et clairement identifiés manquent parfois. Je suis là, en cas de besoin, à portée de clavier, au coin de la rue numérique, à leur disposition. Je me présente à visage découvert et si l'un d'entre eux veut me rencontrer « pour de vrai », c'est tout à fait possible. J'ai un profil Facebook professionnel, réseau incontournable, auquel s'ajoutent d'autres moyens de contact : Skype, email, téléphone. »

Yann Le Gall, Promeneur du Net dans la Manche

Plan d'orientations stratégiques Action pour 2017

Orientations stratégiques Parentalité	Axes de travail Prioritaires	Actions prioritaires 2017	Partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gouvernance de l'accompagnement à la parentalité et la mise en réseau des professionnels (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité) 	<p>Renforcer la mise en réseau et les synergies sur les territoires</p> <p>Développer et faire vivre les réseaux locaux</p> <p>Accompagner la qualité des actions par une offre de formation partagée</p>	<p>Organiser une journée départementale annuelle des différents acteurs de la parentalité</p> <p>Proposer un programme de formation aux acteurs du réseau parentalité</p>	<p>Département / Caf / Sauvegarde / Udaf / Mda / Msa / Education nationale / Adcs72</p>

Orientations stratégiques Petite Enfance	Axes de travail Prioritaires	Actions prioritaires 2017	Partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gouvernance partagée et la mise en réseau des professionnels • Accompagner l'accessibilité et la qualité de l'offre facilitant l'accueil du jeune enfant 	<p>Renforcer une gouvernance partagée « petite enfance »</p> <p>Développer un nouveau partenariat entre la Caf et le Département pour renforcer la qualité du mode de garde individuel</p> <p>Promouvoir et développer des Laep</p>	<p>Organiser des temps de collaboration réguliers</p> <p>Accompagner les porteurs de projets (Mam, micro-crèches privées, etc.)</p> <p>Co - animer le réseau départemental Ram en valorisant les compétences institutionnelles</p> <p>Valoriser les objectifs de ces structures/ déploiement sur les territoires non couverts</p>	<p>Département / Caf / Msa</p> <p>Département / Caf</p> <p>Département / ville du Mans / Sauvegarde / Msa / Caf</p>

Orientations stratégiques Enfance jeunesse	Axes de travail Prioritaires	Actions prioritaires 2017	Partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et réactualiser une offre de loisirs adaptée aux besoins des enfants et des jeunes d'aujourd'hui 	<p>Favoriser l'implication des enfants et des parents au sein des structures Acm</p>	<p>Proposer des formations concernant la prise en compte de la place des parents dans le cadre des Pedt et des accueils de loisirs</p>	<p>Ddcs / Caf Fédérations d'éducation populaire</p>
<ul style="list-style-type: none"> • S'engager pour l'accompagnement des problématiques spécifiques de l'adolescence et le soutien aux initiatives des jeunes 	<p>Prévenir les conduites à risques et cibler particulièrement les jeunes « invisibles »</p> <p>Réflexion/ Etat des lieux départemental autour de l'éducation aux médias</p>	<p>Lancer le dispositif « Promeneurs du net » (Pdn) en créant un réseau Pdn en Sarthe.</p>	<p>Mda / Adcs72 / Caf / Sauvegarde</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la relation parents – école – professionnels 	<p>Développer le partenariat opérationnel entre les animateurs « jeunes » et les équipes éducatives des établissements scolaires sur les territoires</p>	<p>Développer des actions d'animation en milieu scolaire pour donner une place aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse, dans une logique de continuité éducative</p>	<p>Éducation nationale Animateurs jeunesse</p>

Glossaire

Aah :	Allocation aux adultes handicapés
Acm :	Accueil collectif de mineurs
Aeeh :	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
Adcs :	Association départementale des centres sociaux
Alsh :	Accueil de loisirs sans hébergement
Aram :	Animatrice de relais assistants maternels
Ars :	Agence régionale de santé
Avs :	Animation de la vie sociale
Bafa :	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
Caf :	Caisse d'allocations familiales
Camsp :	Centre d'action médico-sociale précoce
Cdaje :	Commission départementale d'accueil du jeune enfant
Cdc :	Communauté de communes
Cdsp :	Comité départemental de soutien à la parentalité
Clas :	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
Cnaf :	Caisse nationale des allocations familiales
Cog :	Convention d'objectifs et de gestion
Ddcs :	Direction départementale de la cohésion sociale
Dgcs :	Direction générale de la cohésion sociale
Eaje :	Etablissement d'accueil du jeune enfant
Epci :	Etablissement public de coopération intercommunale
Etp :	Equivalent temps plein
Evs :	Espace de vie sociale
Ja :	Juniors associations
Jaf :	Juge des affaires familiales
Insee :	Institut national de la statistique et des études économiques
Laep :	Lieu d'accueil enfants-parents
Mam :	Maison d'assistants maternels
Mda :	Maison des adolescents
Msa :	Mutualité sociale agricole
Ospj :	Observatoire sarthois des politiques jeunesse
Paej :	Points d'accueil d'écoute jeune
Pdn :	Promeneurs du net
Pedt :	Projet éducatif territorial
Peh :	Petite enfance et handicap
Pel :	Projet éducatif local
Pmi :	Protection maternelle infantile
Psu :	Prestation de service unique
Ram :	Relais assistants maternels
Reaap :	Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
Rep :	Réseau d'éducation prioritaire
Rsa :	Revenu de solidarité active
Sdsf :	Schéma départemental des services aux familles
Tap :	Temps d'accueil périscolaire
Tgi :	Tribunal de grande instance
Udaf :	Union départementale des associations familiales

